

CONSEILS D'ARRONDISSEMENTS

SOMMAIRE

MAIRIE DU 1^{ER} SECTEUR.....	4
DÉLIBÉRATIONS DU 15 AVRIL 2024.....	4
MAIRIE DU 2^{ÈME} SECTEUR.....	10
DÉLIBÉRATIONS DU 17 AVRIL 2024.....	10
MAIRIE DU 3^{ÈME} SECTEUR.....	23
DÉLIBÉRATIONS DU 16 AVRIL 2024.....	23
MAIRIE DU 4^{ÈME} SECTEUR.....	32
DÉLIBÉRATIONS DU 15 AVRIL 2024.....	32
MAIRIE DU 5^{ÈME} SECTEUR.....	37
DÉLIBÉRATIONS DU 18 AVRIL 2024.....	37
MAIRIE DU 6^{ÈME} SECTEUR.....	50
DÉLIBÉRATIONS DU 17 AVRIL 2024.....	50
MAIRIE DU 7^{ÈME} SECTEUR.....	70
DÉLIBÉRATIONS DU 16 AVRIL 2024.....	70
MAIRIE DU 8^{ÈME} SECTEUR.....	88
DÉLIBÉRATIONS DU 16 AVRIL 2024.....	88

Mairie du 1^{er} secteur

Délibérations du 15 avril 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS
Séance du 15 avril 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 28 membres.

R24/19/1S-23-40591-DLSVAEC
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT -

Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles -1ère répartition 2024.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 15 avril 2024 pour le Conseil Municipal du 19 avril 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS
Séance du 15 avril 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 28 membres.

R24/20/1S-24-40738-DLSVAEC
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT -

Attribution de subventions à des associations d'intérêt social-2ème répartition 2024.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 15 avril 2024 pour le Conseil Municipal du 19 avril 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS
Séance du 15 avril 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 28 membres.

3

R24/21/1S-24-40760-DC
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE -

Attribution de subventions d'investissement - Différents secteurs culturels - Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses structures - Approbation d'un avenant à la convention de financement conclue entre la Ville de Marseille et Méditalents.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 15 avril 2024 pour le Conseil Municipal du 19 avril 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS
Séance du 15 avril 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 28 membres.

R24/22/1S-24-40754-DS
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS -

Attribution de subventions aux associations sportives - 2ème répartition 2024 - Approbation de conventions - Budget primitif 2024.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 15 avril 2024 pour le Conseil Municipal du 19 avril 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS
Séance du 15 avril 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 28 membres.

R24/23/1S-23-40593-DLSVAEC

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT -

Attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur des seniors -
1ère répartition 2024.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 15 avril 2024 pour le Conseil Municipal du 19 avril 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS
Séance du 15 avril 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 28 membres.

R24/24/1S-24-40796-DAEJ

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE -

Attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Loisirs Sans Hébergement - 1ère répartition 2024.-
Approbation de conventions et d'avenants.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 15 avril 2024 pour le Conseil Municipal du 19 avril 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS
Séance du 15 avril 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 28 membres.

7

R24/25/1S-24-40797-DSPI

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes - 1ère répartition-
Approbation de la convention annexée.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 15 avril 2024 pour le Conseil Municipal du 19 avril 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS
Séance du 15 avril 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 28 membres.

R24/26/1S-24-40800-DSPI

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L' INCLUSION - Attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - 2ème répartition.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 15 avril 2024 pour le Conseil Municipal du 19 avril 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à 27 voix.
Mme Clémence PARODI s'abstient.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS
Séance du 15 avril 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire
d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents, et représentés, 28 membres.

R24/27/1S-24-40776-DF
DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS
MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE
D'EMPRUNT -
Société LOGIREM – Noailles/Papere PP - Acquisition-
amélioration de 22 logements locatifs sociaux dans le 1^{er}
arrondissement.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil
d'Arrondissements du 15 avril 2024 pour le Conseil Municipal du
19 avril 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à
l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS
Séance du 15 avril 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire
d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents, et représentés, 28 membres.

R24/28/1S-24-40791-DC
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE,
PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES
SOLIDARITES ET DE L'ACTION SOCIALE - Attribution de
subventions à des associations et au CCAS dans le cadre du
Pacte Local des solidarités.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil
d'Arrondissements du 15 avril 2024 pour le Conseil Municipal du
19 avril 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à 27 voix.
Mme Audrey GARINO se déporte.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS
Séance du 15 avril 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire
d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents, et représentés, 28 membres.

R24/29/1S-24-40802-DEPC
DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN -
DIRECTION ETUDES ET PROJETS DE CONSTRUCTION -
Création d'un lieu ressource au 63, 65, 67 rue d'Aubagne - 1er
arrondissement - Autorisation de signature d'une convention de
mandat avec la SPLA-IN Aix Marseille Provence portant sur la
maîtrise d'ouvrage études et travaux relative à la création d'un
Lieu Ressources - Approbation de l'Affectation de l'Autorisation de
Programme - Financement

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil
d'Arrondissements du 15 avril 2024 pour le Conseil Municipal du
19 avril 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à
l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS
Séance du 15 avril 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire
d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents, et représentés, 28 membres.

R24/30/1S-24-40795-DPMS
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE,
PLUS SURE ET PLUS PROCHE- DIRECTION DE LA POLICE
MUNICIPALE ET DE LA SECURITE
Extension de la sectorisation avec création d'antennes.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 15 avril 2024 pour le Conseil Municipal du 19 avril 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS
Séance du 15 avril 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 28 membres.

R24/31/1S-24-40830-DTENV
DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DES ENVIRONNEMENTS DE VIE - SERVICE CLIMAT, AIR ET ÉNERGIE - SERVICE ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITÉ Attribution de subventions aux associations.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 15 avril 2024 pour le Conseil Municipal du 19 avril 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS
Séance du 15 avril 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 28 membres.

R24/32/1S-24-40853-DSAS
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'ACTION SOCIALE - Attribution de subventions à des associations dans le cadre du Pacte Local des Solidarités - Volet petite enfance.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 15 avril 2024 pour le Conseil Municipal du 19 avril 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS
Séance du 15 avril 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 28 membres.

R24/33/1S-24-40798-DSPI
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L' INCLUSION - Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique - Budget primitif 2024 - 1ère répartition.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 15 avril 2024 pour le Conseil Municipal du 19 avril 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS
Séance du 15 avril 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 28 membres.

16
R24/34/1S-24-40799-DSPI
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L' INCLUSION - Attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations - 2ème répartition - Approbation des conventions annexées.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 15 avril 2024 pour le Conseil Municipal du 19 avril 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à 27 voix.
Mme Clémence PARODI s'abstient.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS
Séance du 15 avril 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 28 membres.

R24/35/1S-24-40815-DNV
DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN -
DIRECTION DE LA
NATURE EN VILLE - SERVICE PROSPECTIVE EXPERTISE ET
PROJETS – Travaux de restauration renaturation du jardin du Baignoir (13001) - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme travaux - Financement.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 15 avril 2024 pour le Conseil Municipal du 19 avril 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS
Séance du 15 avril 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 28 membres.

R24/36/1S-24-40877-DETECES
DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN -
DIRECTION ECONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – SERVICE COMMERCE ET
ARTISANAT -
Rétrocession par la Ville de Marseille d'un droit au bail commercial sis 50, rue de Rome et sis 23, rue Saint -Saëns/3, rue Fortia dans le 1er arrondissement - Choix des cessionnaires.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 15 avril 2024 pour le Conseil Municipal du 19 avril 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS
Séance du 15 avril 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 28 membres.

R24/37/1S-24-40839-DFI
DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN -
DIRECTION FONCIERE ET IMMOBILIERE - SERVICE ACTION
FONCIERE ET IMMOBILIERE -
1^{er} arrondissement - 63/65/67 Rue d'Aubagne - Acquisition de 3 parcelles sur le site des effondrements de la rue d'Aubagne pour créer un lieu ressource.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 15 avril 2024 pour le Conseil Municipal du 19 avril 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS
Séance du 15 avril 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 28 membres.

R24/38/1S-24-40872-DETECES
DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN -
DIRECTION ECONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - MISSION EMPLOI -
Attributions de subventions pour l'année 2024 à des associations qui oeuvrent en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi - 1ère série - Adoption d'une charte pour favoriser l'insertion, l'emploi et le développement territorial.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 15 avril 2024 pour le Conseil Municipal du 19 avril 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS
Séance du 15 avril 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 28 membres.

R24/39/1S-24-40842-DFI
DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN -
DIRECTION FONCIERE ET IMMOBILIERE - SERVICE ACTION
FONCIERE ET IMMOBILIERE -
- 7ème arrondissement - 78 rue Chateaubriand - Cession au profit de Marseille Habitat (MH) du lot n° 5 incorporé dans le patrimoine privé communal au titre des biens vacants sans maître.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 15 avril 2024 pour le Conseil Municipal du 19 avril 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à 27 voix.

Mme Audrey GARINO se déporte.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS
Séance du 15 avril 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 28 membres.

R24/40/1S-24-40881-DLLHI
DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN -
DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE
L'HABITAT INDIGNE -
Réhabilitation de l'habitat privé : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) "Lutte contre l'Habitat Indigne - Marseille centre" - Approbation d'un avenant de prolongement de la durée.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 15 avril 2024 pour le Conseil Municipal du 19 avril 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS
Séance du 15 avril 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 28 membres.

R24/41/1S-24-40889-DLLHI
DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN -
DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE
L'HABITAT INDIGNE -
Réhabilitation de l'habitat ancien - Dispositions relatives à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH RU) multi-sites
« Grand Centre-Ville » - Prorogation d'une année des subventions accordées pour 2 immeubles.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 15 avril 2024 pour le Conseil Municipal du 19 avril 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS
Séance du 15 avril 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 28 membres.

25 - ADDITIF
R24/43/1S-24-40758-DC
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS
LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE -
Approbation d'une troisième répartition aux associations ou organismes culturels
au titre des subventions 2024 - Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 15 avril 2024 pour le Conseil Municipal du 19 avril 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à 27 voix.
Mme Agnès FRESCHÉL se déporte.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS
Séance du 15 avril 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 28 membres.

ADDITIF
R24/42/1S-24

MAIRIE DES 1ER ET 7EME ARRONDISSEMENTS - VŒU -

Dénomination du centre sportif municipal situé rue Korsec à Belsunce – Proposition du nom de Pape Diouf.

Madame la Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Dénomination du centre sportif municipal situé rue Korsec à Belsunce – Proposition du nom de Pape Diouf.

Dans le cadre de l'opération Grand Centre Ville, l'ancien couvent de la rue Korsec à Belsunce va devenir un équipement sportif de proximité. Ce projet est attendu depuis plusieurs années. Les travaux sont aujourd'hui bien avancés. D'ici quelques mois, il sera livré par la SOLEAM à la Ville, puis transféré à la mairie de secteur. Cet équipement viendra compléter le City Stade juste à côté, et enrichir l'offre sportive dans ce quartier.

La mairie de secteur a l'honneur de proposer le nom de Pape Diouf pour ce centre sportif, au périmètre incluant le City stade et le nouvel équipement.

Pape Diouf est une personnalité franco-sénégalaise qui a marqué l'histoire du football français et celle de Marseille. Arrivé à Marseille en 1970, à l'âge de 18 ans, il a vécu dans le centre-ville de Marseille, à Belsunce et Noailles, pendant toutes ses années d'études, puis de chroniqueur sportif pour le journal *La Marseillaise*, au Cours d'Estienne d'Orves. En 2004, il est devenu dirigeant de l'Olympique de Marseille et a marqué l'histoire de ce club.

Par son attachement au sport et au centre-ville de Marseille, par sa notoriété et son parcours remarquable, le nom de Pape Diouf est tout indiqué pour faire rayonner un équipement sportif municipal au cœur de Belsunce, ouvert aux jeunes et aux associations.

Article 1 :

La Mairie de secteur propose officiellement le nom de Pape Diouf pour le centre sportif municipal situé rue Korsec à Belsunce.

Tels sont les motifs qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N° 821169 du 31 décembre 1982

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le vœu du Conseil d'Arrondissements tel que présenté dans le rapport est adopté.

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 15 avril 2024 pour le Conseil Municipal du 19 avril 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

Mairie du 2^{ème} secteur

Délibérations du 17 avril 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 2^E ET 3^E ARRONDISSEMENTS

Séance du Mercredi 17 Avril 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Jessie LINTON.

Rapport n° 24/017/2S

OBJET : FINANCES – COMPTE D'EXECUTION DE L'ETAT SPECIAL D'ARRONDISSEMENTS – EXERCICE 2023 -

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

En application des dispositions de la Loi 96/142 du 21/02/1996 notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport.

Réuni sous la présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER, Maire du 2^{ème} Secteur, le Conseil des 2[°] et 3[°] arrondissements en pleine connaissance de l'ensemble des documents budgétaires relatifs à l'exercice 2023, décide de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 2[°] et 3[°] ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

Article 1 : Le Conseil des 2[°] et 3[°] arrondissements donne acte à Monsieur le Maire d'Arrondissements de la présentation faite du compte d'exécution de l'État Spécial d'Arrondissements de l'exercice 2023 ci-annexé.

Article 2 : Constate un total d'opérations budgétaires :

Pour la section fonctionnement :
- en recettes de 1 334 154,00 €

Report 2022 987 603,30 €

- en dépenses de 1 351 715,96 €
- reste à réaliser 402 299,11 €
- crédits disponibles 567 742,23 €

Soit un nouveau report pour 2024 de 970 041,34 €

Pour la section d'investissement :

- en recettes de 154 522,00 €
- Report 2022 217 501,80 €

- en dépenses de 290 867,44 €
- reste à réaliser 79 008,22 €
- crédits disponibles 2 148,14 €

Soit un nouveau report pour 2024 de 81 156,36 €

Article 3 : Approuve les résultats définitifs tels qu'ils sont résumés dans la situation financière générale du Compte d'Exécution de l'État Spécial d'Arrondissements présenté par Monsieur le Maire d'Arrondissements pour l'exercice 2023.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 2° ET 3° ARRONDISSEMENTS

Séance du Mercredi 17 Avril 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Elise BENAC.

Rapport n° 24/018/2S

RCM n° 24-40807-DBEC Commission : AGE

OBJET : Travaux de réaménagement de l'État Civil de la Mairie du 2ème secteur - 2, Place de la Major - 2ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études, travaux et premier équipement .

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'approbation des études et travaux concernant le réaménagement des bureaux de l'État Civil de la Mairie du 2ème secteur sise 2 place de la Major, 13002.

LE CONSEIL DES 2° et 3° ARRONDISSEMENTS DE
MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14
- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2° et 3° arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n°24-40807-DBEC, joint en annexe et relatif aux travaux de réaménagement de l'État Civil de la Mairie du 2ème secteur - 2, Place de la Major - 2ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études, travaux et premier équipement .

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 2° ET 3° ARRONDISSEMENTS

Séance du Mercredi 17 Avril 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Thomas LAFFARE.

Rapport n° 24/019/2S

RCM n° 24-40872-DETECES Commission : VAT

OBJET : Attributions de subventions pour l'année 2024 à des associations qui œuvrent en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi - 1ère série - Adoption d'une charte pour favoriser l'insertion, l'emploi et le développement territorial.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'approbation de la première répartition de crédits de l'année 2024 à hauteur de 124 000 euros pour l'attribution de subventions de fonctionnement et d'actions à des associations qui œuvrent en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi (1ère série) ainsi que l'adoption d'une charte pour favoriser l'insertion, l'emploi et le développement territorial.

LE CONSEIL DES 2° et 3° ARRONDISSEMENTS DE
MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14
- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2° et 3° arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-40872-DETECES, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions pour l'année 2024 à des associations qui œuvrent en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi - 1ère série - Adoption d'une charte pour favoriser l'insertion, l'emploi et le développement territorial.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 2° ET 3° ARRONDISSEMENTS

Séance du Mercredi 17 Avril 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Elise BENAC.

Rapport n° 24/020/2S

RCM n° 24-40800-DSPI Commission : VDV

OBJET : Attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - 2ème répartition.
Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur des personnes en situation de handicap, au titre de l'année 2024 et dans le cadre d'une 2ème répartition de crédits.

LE CONSEIL DES 2° et 3° ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2° et 3° arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-40800-DSPI, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - 2ème répartition.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2° ET 3° ARRONDISSEMENTS

Séance du Mercredi 17 Avril 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Emilia SINSOILLIEZ-

Rapport n° 24/021/2S

RCM n° 24-40791-DSAS Commission : AGE

OBJET : Attribution de subventions à des associations et au CCAS dans le cadre du Pacte Local des Solidarités.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations et au CCAS dans le cadre du Pacte Local des Solidarités. Elles se déclinent dans les thématiques suivantes :

- améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes sans domicile fixe et les dispositifs dédiés aux femmes sans domicile
- développer un accompagnement social personnalisé pour des personnes âgées, très isolées et en grande précarité

- Favoriser l'accès à l'éducation, à la culture et aux loisirs pour les enfants vivant dans les squatts et les bidonvilles
- diversifier les initiatives et les modalités de distribution des produits alimentaires et de première nécessité
- accroître les capacités d'accompagnement social du Samu social en les coordonnant avec les autres acteurs de l'accompagnement social et du soin.

LE CONSEIL DES 2° et 3° ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2° et 3° arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-40791-DSAS, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations et au CCAS dans le cadre du Pacte Local des Solidarités.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2° ET 3° ARRONDISSEMENTS

Séance du Mercredi 17 Avril 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Christian NOCHUMSON .

Rapport n° 24/022/2S

RCM n° 23-40313-DC Commission :VDV

OBJET : Pôle Lecture Publique - Approbation du projet culturel de la nouvelle bibliothèque située rue Loubon - Marseille 3ème.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet le Pôle Lecture Publique - Approbation du projet culturel de la nouvelle bibliothèque située rue Loubon - Marseille 3ème.

LE CONSEIL DES 2° et 3° ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2° et 3° arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 23-40313-DC, joint en annexe et relatif au Pôle Lecture Publique - Approbation du projet culturel de la nouvelle bibliothèque située rue Loubon - Marseille 3ème.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mercredi 17 Avril 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents 17 membres et 3 représentés par
pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Marie-José CERMOLACCE.

Rapport n° 24/023/2S
RCM n° 24-40910-DPP Commission :VDV

OBJET : Attribution de subventions prévention des
comportements à risque chez les jeunes.
Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le
rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants
du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil
d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera
prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de
Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de
subventions aux structures associatives qui développent une
action en lien avec la prévention des comportements à risque
chez les jeunes.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE
MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14
- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de
Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans
le rapport au Conseil Municipal n° 24-40910-DPP, joint en annexe
et relatif à l'attribution de subventions prévention des
comportements à risque chez les jeunes.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mercredi 17 Avril 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents 17 membres et 3 représentés par
pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard AZIBI.

Rapport n° 24/024/2S
RCM n° 24-40906-DLSVAEC Commission :VDV

OBJET : 3^eème arrondissement - 161, avenue Roger Salengro -
Transfert anticipé du Centre d'Animations et de Loisirs Ruffi.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le
rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants
du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil
d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera
prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de
Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet le transfert anticipé du
Centre d'Animations et de Loisirs Ruffi sis 161, avenue Roger
Salengro, 3^eème arrondissement dont la gestion est déléguée à la
Mairie du 2^eème secteur, dans l'inventaire de cette dernière.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE
MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14
- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de
Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans
le rapport au Conseil Municipal n° 24-40906-DLSVAEC, joint en
annexe et relatif au 3^eème arrondissement - 161, avenue Roger
Salengro -Transfert anticipé du Centre d'Animations et de Loisirs
Ruffi.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mercredi 17 Avril 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents 16 membres et 4 représentés par
pouvoirs.

Monsieur Ahmed HEDDADI quitte la séance à 18h34 et donne
pouvoir à Monsieur Thomas LAFFARE.

RAPPORTEUR : Madame Anne PFISTER.

Rapport n° 24/025/2S

RCM n° 24-40805-DGAVD Commission : VDV
OBJET : Création du Pôle lecture publique/Pôle culture -32, rue
Loubon -3^eème arrondissement Approbation de l'affectation
d'autorisation de programme Travaux - Financement .

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le
rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants
du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil
d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera
prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de
Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'approbation des
travaux pour la création de la Fabrique Loubon, Médiathèque –
Pôle de pratique de cultures et de pratiques citoyennes situé 32
rue Loubon, dans le 3^eème arrondissement de Marseille,
conformément à l'APD produit par les maîtres d'œuvre et
présenté en comité de pilotage le 5 mars 2024.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE
MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982

vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14
- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-40805-DGAVD, joint en annexe et relatif à la Création du Pôle lecture publique/Pôle culture -32, rue Loubon -3ème arrondissement Approbation de l'affectation d'autorisation de programme Travaux - Financement .

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mercredi 17 Avril 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 4 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Marie -José CERMOLACCE-

Rapport n° 24/026/2S

RCM n° 24-40903-DF Commission :AGE

OBJET : Société ADOMA - Marseille Rostand PLAI - Acquisition et amélioration de 51 logements sociaux dans le 3ème arrondissement .

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'approbation de la garantie d'emprunt que la Ville de Marseille accorde, à hauteur de 50 %, à la Société ADOMA pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 3 824 840 Euros qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'acquisition et l'amélioration de 51 logements sociaux situés 4 avenue Rostand dans le 3^{ème} arrondissement.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE
MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982

vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-40903-DF, joint en annexe et relatif à l'acquisition et l'amélioration de 51 logements sociaux dans le 3ème arrondissement par la Société ADOMA Marseille Rostand PLAI.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mercredi 17 Avril 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 4 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Christian NOCHUMSON.

Rapport n° 24/027/2S

RCM n° 24-40760-DC Commission : VDV

OBJET : Attribution de subventions d'investissement - Différents secteurs culturels - Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses structures - Approbation d'un avenant à la convention de financement conclue entre la Ville de Marseille et Méditerranée. Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions d'investissement dans différents secteurs culturels ainsi que l'approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses structures et l'approbation d'un avenant à la convention de financement conclue entre la Ville de Marseille et Méditerranée.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE
MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982

vu le Code Général des collectivités territoriales

et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-40760-DC, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions d'investissement dans différents secteurs culturels - Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses structures - Approbation d'un avenant à la convention de financement conclue entre la Ville de Marseille et Méditerranée.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mercredi 17 Avril 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 4 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Emilia SINSOILLIEZ.

Rapport n° 24/028/2S

RCM n° 24-40740-DLSVAEC Commission :VDV

OBJET : Attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine – 1ère répartition 2024.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine – dans le cadre d'une 1ère répartition 2024.

LE CONSEIL DES 2° et 3° ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982

vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2° et 3° arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-40740-DLSVAEC, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine – 1ère répartition 2024.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2° ET 3° ARRONDISSEMENTS

Séance du Mercredi 17 Avril 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 4 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard AZIBI.

Rapport n° 24/029/2S

RCM n° 24-40754-DS Commission : VDV

OBJET : Attribution de subventions aux associations sportives – 2ème répartition 2024 - Approbation de conventions - Budget primitif 2024.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre d'une 2ème répartition 2024 - Approbation de conventions - Budget Primitif 2024.

LE CONSEIL DES 2° et 3° ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982

vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2° et 3° arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-40754-DS, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions aux associations sportives – 2ème répartition 2024 - Approbation de conventions - Budget primitif 2024.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2° ET 3° ARRONDISSEMENTS

Séance du Mercredi 17 Avril 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 4 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard AZIBI-

Rapport n° 24/030/2S

RCM n° 24-40796-DAEJ Commission : VDV

OBJET : Attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Loisirs Sans Hébergement - 1ere répartition 2024 - Approbation de conventions et d'avenants.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Loisirs Sans Hébergement dans le cadre d'une 1ere répartition 2024 - Approbation de conventions et d'avenants.

LE CONSEIL DES 2° et 3° ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982

vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2° et 3° arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-40796-DAEJ, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Loisirs Sans Hébergement - 1ere répartition 2024 - Approbation de conventions et d'avenant

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2° ET 3° ARRONDISSEMENTS

Séance du Mercredi 17 Avril 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 4 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Marie-José CERMOLACCE-

Rapport n° 24/031/2S

RCM n° 24-40881-DLLHI Commission :VAT

OBJET : Réhabilitation de l'habitat privé : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) "Lutte contre l'Habitat Indigne - Marseille centre" - Approbation d'un avenant de prolongement de la durée.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet la réhabilitation de l'habitat privé : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec l'approbation d'un avenant prolongeant la durée de la convention d'OPAH transitoire "Lutte contre l'Habitat Indigne - Marseille centre" et fixant son expiration au 31 décembre 2024.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982

vu le Code Général des collectivités territoriales

et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-40881-DLLHI, joint en annexe et relatif à la Réhabilitation de l'habitat privé : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) "Lutte contre l'Habitat Indigne - Marseille centre" - Approbation d'un avenant de prolongement de la durée.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mercredi 17 Avril 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 4 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marie ANGELI-

Rapport n° 24/032/2S

RCM n° 24-40739-DLSVAEC Commission :VDV

OBJET : Financement relatif aux subventions d'équipement aux associations 2024-2026 -

Attribution de subventions d'équipement à diverses associations – 1^{ère} répartition 2024 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera

prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet le financement relatif aux subventions d'équipement à diverses associations pour la période 2024-2026.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982

vu le Code Général des collectivités territoriales

et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-40739-DLSVAEC, joint en annexe et relatif au financement relatif aux subventions d'équipement aux associations 2024-2026 - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations – 1^{ère} répartition 2024 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mercredi 17 Avril 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 4 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Emilia SINSOILLIEZ -

Rapport n° 24/033/2S

RCM n° 24-40935-DLSVAEC Commission :VDV

OBJET : Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social – 1^{ère} répartition 2024.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution d'une subvention attribuée à l'association Les Têtes de l'Art intervenant pour l'organisation de la Belle Fête de Mai, dans le cadre de l'appel à projets fêtes de quartiers, au titre de l'année 2024.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982

vu le Code Général des collectivités territoriales

et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-40935-DLSVAEC, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations en faveur du lien social – 1^{ère} répartition 2024.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mercredi 17 Avril 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents 16 membres et 4 représentés par
pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Emilia SINSOILLIEZ -

Rapport n° 24/034/2S

RCM n° 24-40738-DLSVAEC Commission : VDV

OBJET : Attribution de subventions à des associations d' intérêt
social - 2ème répartition 2024.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le
rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants
du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil
d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera
prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de
Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de
subventions à des associations oeuvrant en faveur des personnes
résidant dans notre cité, dans le cadre d'une deuxième répartition
et au titre de l'année 2024.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE
MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de
Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans
le rapport au Conseil Municipal n° 24-40738-DLSVAEC, joint en
annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations
d' intérêt social - 2ème répartition 2024.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mercredi 17 Avril 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents 16 membres et 4 représentés par
pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Elise BENAC -

Rapport n° 24/035/2S

RCM n° 24-40798-DSP1 Commission : VET

OBJET : Subventions attribuées aux associations développant
des projets de santé publique - Budget primitif 2024 - 1ère
répartition.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le
rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants
du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil
d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera
prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de
Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de
subventions de fonctionnement à des associations intervenant
dans le champ de la santé publique.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE
MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de
Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans
le rapport au Conseil Municipal n° 24-40798-DSP1, joint en
annexe et relatif à l'attribution de subventions aux associations
développant des projets de santé publique - Budget primitif 2024 -
1ère répartition.

Rapport adopté à l'Unanimité -

Madame Jessie LINTON ne prend pas part au vote.

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mercredi 17 Avril 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents 16 membres et 4 représentés par
pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Emilia SINSOILLIEZ -

Rapport n° 24/036/2S

RCM n° 24-40736-DLSVAEC Commission :VDV

OBJET : Attribution de subventions à des associations proposant
des espaces d'éducation populaire et de participation citoyenne -
1ère Répartition 2024.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le
rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants
du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil
d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera
prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de
Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de
subventions à des associations oeuvrant dans le domaine de
l'éducation populaire, au titre de l'année 2024 et dans le cadre
d'une première répartition de crédits.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE
MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2° et 3° arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-40736-DLSVAEC, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations proposant des espaces d'éducation populaire et de participation citoyenne - 1ère Répartition 2024.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 2° ET 3° ARRONDISSEMENTS

Séance du Mercredi 17 Avril 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 4 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard AZIBI -

Rapport n° 24/037/2S

RCM n° 24-40751-DLSVAEC Commission : VDV

OBJET : Soutien aux équipements sociaux - 3ème répartition 2024.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'approbation du versement de subventions (3ème répartition 2024) aux centres sociaux à valoir sur le financement de l'Animation Globale et de Coordination, des Activités Collectives Familles et des Projets Jeunesse 2024 ainsi que la validation des conventions y afférent.

LE CONSEIL DES 2° et 3° ARRONDISSEMENTS DE
MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2° et 3° arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-40751-DLSVAEC, joint en annexe et relatif au soutien aux équipements sociaux - 3ème répartition 2024.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 2° ET 3° ARRONDISSEMENTS

Séance du Mercredi 17 Avril 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 4 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Emilia SINSOILLIEZ -

Rapport n° 24/038/2S

RCM n° 23-40591-DLSVAEC Commission :VDV

OBJET : Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles -
1ère répartition 2024.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des familles, au titre de l'année 2024 et dans le cadre d'une première répartition de crédits.

LE CONSEIL DES 2° et 3° ARRONDISSEMENTS DE
MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2° et 3° arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 23-40591-DLSVAEC, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles -1ère répartition 2024.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 2° ET 3° ARRONDISSEMENTS

Séance du Mercredi 17 Avril 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 4 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Emilia SINSOILLIEZ -

Rapport n° 24/038/2S

RCM n° 23-40591-DLSVAEC Commission :VDV

OBJET : Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles -
1ère répartition 2024.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des familles, au titre de l'année 2024 et dans le cadre d'une première répartition de crédits.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 23-40591-DLSVAEC, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles -1ère répartition 2024.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mercredi 17 Avril 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 4 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Marie-José CERMOLACCE-

Rapport n° 24/039/2S

RCM n° 24-40806-DBEC Commission :AGE

OBJET : Réhabilitation de la Base Nord de la Police Municipale – 223 boulevard de Plombières - 3ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études, travaux et premier équipement - Financement .

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'approbation des études et des travaux pour la réhabilitation de la base Nord de la Police Municipale située au 223 bd de Plombières ; ainsi que l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Construction et Entretien, année 2024 à hauteur de 1 400 000 Euros.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-40806-DBEC, joint en annexe et relatif à la réhabilitation de la Base Nord de la Police Municipale – 223 boulevard de Plombières - 3ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études, travaux et premier équipement - Financement .

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mercredi 17 Avril 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 4 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard AZIBI -

Rapport n° 24/040/2S

RCM n° 24-40810-DBEC Commission :VDV

OBJET : Modernisation du gymnase et du plateau sportif Ruffi et de ses installations - Rue de Ruffi - 3ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux - Financement .

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'approbation de la modernisation du gymnase et du plateau sportif Ruffi et de ses installations, ainsi que l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports, Nautisme et Plages, année 2024, à hauteur de 570 000 euros.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-40810-DBEC, joint en annexe et relatif à la modernisation du gymnase et du plateau sportif Ruffi et de ses installations - Rue de Ruffi - 3ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux - Financement .

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mercredi 17 Avril 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 4 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Emilia SINSOILLIEZ -

Rapport n° 24/041/2S
RCM n° 24-40799-DSPI Commission :VET
OBJET : Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations - 2ème répartition - Approbation des conventions annexées.
Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations, au titre de l'année 2024 et dans le cadre d'une seconde répartition de crédits.

LE CONSEIL DES 2° et 3° ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14
- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2° et 3° arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-40799-DSPI, joint en annexe et relatif à l'Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations - 2ème répartition - Approbation des conventions annexées.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2° ET 3° ARRONDISSEMENTS

Séance du Mercredi 17 Avril 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 4 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Emilia SINSOILLIEZ -

Rapport n° 24/042/2S

RCM n° 24-40797-DSPI Commission : VDV
OBJET : Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes - 1ère répartition- Approbation de la convention annexée.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.
Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes, au titre de l'année 2024 et dans le cadre d'une première répartition de crédits.

LE CONSEIL DES 2° et 3° ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2° et 3° arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-40797-DSPI, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes - 1ère répartition- Approbation de la convention annexée.

Rapport adopté à l'Unanimité -

Madame Jessie LINTON ne prend pas part au vote -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2° ET 3° ARRONDISSEMENTS

Séance du Mercredi 17 Avril 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 4 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Anne PFISTER -

Rapport n° 24/043/2S
RCM n° 24-40853-DSAS Commission : AGE
OBJET : Attribution de subventions à des associations dans le cadre du Pacte Local des Solidarités - Volet petite enfance.
Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations au titre :

- de l'action « Préscolarisation des enfants les plus éloignés des modes d'accueil »
- du soutien à la parentalité pour les familles accueillies dans les dispositifs de veille sociale
- de l'action « renforcer l'offre d'accueil du jeune enfant à destination des familles les plus précaires
- de l'action renforcement des plateformes mode de garde

LE CONSEIL DES 2° et 3° ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2° et 3° arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-40853-DSAS, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations dans le cadre du Pacte Local des Solidarités - Volet petite enfance.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mercredi 17 Avril 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents 16 membres et 4 représentés par
pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Marie-José CERMOLACCE-

Rapport n° 24/044/2S
RCM n° 24-40774-DF Commission :AGE
OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT - Société CDC Habitat Social -
Desbief PLS - Acquisition en Vente en Etat Futur d'Achèvement
(VEFA) de 19 logements collectifs dans le 2^{ème} arrondissement .
Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le
rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants
du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil
d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera
prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de
Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'approbation de la
garantie d'emprunt que la Ville de Marseille accorde, à hauteur de
50 %, à la Société CDC Habitat Social, pour le remboursement
d'un prêt d'un montant de 2 494 931 Euros qu'elle se propose de
contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin
de financer l'acquisition en VEFA de 19 logements collectifs PLS
situés rue Forbin Hozier dans le 2^{ème} arrondissement.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE
MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de
Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans
le rapport au Conseil Municipal n° 24-40774-DF, joint en annexe
et relatif à la GARANTIE D'EMPRUNT - Société CDC Habitat
Social - Desbief PLS - Acquisition en Vente en Etat Futur
d'Achèvement (VEFA) de 19 logements collectifs dans le 2^{ème}
arrondissement .

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mercredi 17 Avril 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents 16 membres et 4 représentés par
pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Marie-José CERMOLACCE-

Rapport n° 24/045/2S

RCM n°24-40775-DF Commission : AGE

OBJET : Acquisition en Vente en Etat Futur d'Achèvement
(VEFA) de 18 logements collectifs dans le 2^{ème} arrondissement.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le
rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants
du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil
d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera
prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de
Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'acquisition en vente en
état futur d'achèvement (VEFA) de 18 logements collectifs situés
rue Forbin Hozier dans le 2^{ème} arrondissement par la Société
CDC Habitat Social – Desbief ULS.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE
MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de
Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans
le rapport au Conseil Municipal n°24-40775-DF , joint en annexe
et relatif à l'acquisition en vente en état futur d'achèvement
(VEFA) de 18 logements collectifs dans le 2^{ème} arrondissement.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mercredi 17 Avril 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents 16 membres et 4 représentés par
pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Thomas LAFFARE -

Rapport n° 24/046/2S

RCM n° 24-40856-DFI Commission : VAT

OBJET : Avenant à la convention de partenariat et de
financement pour la réalisation de l'opération d'aménagement de
l'Ilôt Montolieu conduite par l'Etablissement Public
d'Aménagement Euroméditerranée.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le
rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants
du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil
d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera
prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de
Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'avenant à la convention
de partenariat et de financement pour la réalisation de l'opération
d'aménagement de l'Ilôt Montolieu conduite par l'Etablissement
Public d'Aménagement Euroméditerranée.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE
MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-40856-DFI, joint en annexe et relatif à l'avenant à la convention de partenariat et de financement pour la réalisation de l'opération d'aménagement de l'îlot Montolieu conduite par l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mercredi 17 Avril 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 4 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard AZIBI -

Rapport n° 24/047/2S

RCM n°23-40593-DLSVAEC Commission : VDV

OBJET : Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des seniors - 1ère répartition 2024.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des seniors dans le cadre d'une 1ère répartition 2024.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE
MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n°23-40593-DLSVAEC, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des seniors - 1ère répartition 2024.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mercredi 17 Avril 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 4 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard AZIBI -

Rapport n° 24/048/2S

RCM n° 24-40757-DS Commission : VDV

OBJET : Approbation de la convention de mécénat conclue entre la Ville de Marseille, OM Fondation CMA-CGM et la Ligue Méditerranée de Football - Travaux de réhabilitation et de rénovation des City stades Félix Weygand (13ème arrondissement) et Peyssonnel (3ème arrondissement).

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet la convention de mécénat ci-annexée, conclue entre la Ville de Marseille et l'OM Fondation, la Fondation CMA-CGM et la Ligue Méditerranée de Football. en ce qui concerne les travaux de réhabilitation et de rénovation des City stades Félix Weygand (13ème arrondissement) et Peyssonnel (3ème arrondissement).

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE
MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° -24-40757-DS, joint en annexe et relatif à l'approbation de la convention de mécénat conclue entre la Ville de Marseille, OM Fondation CMA-CGM et la Ligue Méditerranée de Football - Travaux de réhabilitation et de rénovation des City stades Félix Weygand (13ème arrondissement) et Peyssonnel (3ème arrondissement).

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mercredi 17 Avril 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 4 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Christian NOCHUMSON -

Rapport n° 24/049/2S

RCM n° 24-40758-DC Commission : VDV

OBJET : Approbation d'une troisième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2024 – Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes -

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'approbation de conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes -

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-40758-DC, joint en annexe et relatif à l'approbation d'une troisième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2024 – Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes -

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mercredi 17 Avril 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 4 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice ATTIA -

Rapport n° 24/050/2S

RCM n° 23-40464-DFI Commission : VAT

OBJET : 3^eème arrondissement – Avenue Roger Salengro – Constitution d'une servitude en tréfonds au profit de la société INTERXION afin d'assurer la desserte en eau de leur immeuble situé avenue Roger Salengro -

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'approbation de la constitution d'une servitude réelle et perpétuelle d'un linéaire de 90 m en tréfonds au profit de la société Interxion conformément au plan annexé. La constitution de cette servitude est consentie au prix global de 4 050 Euros (quatre mille cinquante Euros), conformément à l'avis n°2023-13202-78974 rendu par la Direction Régionale des Finances Publiques le 13 novembre 2023.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 23-40464-DFI, joint en annexe et relatif à l'avenue Roger Salengro – Constitution d'une servitude en tréfonds au profit de la société INTERXION afin d'assurer la desserte en eau de leur immeuble situé avenue Roger Salengro -

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

Mairie du 3^{ème} secteur

Délibérations du 16 avril 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS

Séance du 16 avril 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

RAPPORT 24/07/03

Vœu relatif à l'offre de stationnement adressé à Madame la Présidente de la Métropole d'Aix Marseille Provence

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Considérant l'impact important de la circulation routière sur la pollution de l'air qui, selon Air Paca, serait responsable de 2.500 décès prématurés par an, rien qu'à Marseille

Considérant l'interdiction du stationnement à cheval trottoir et chaussée article R417-11 du Code de la Route, et la volonté de la Ville de Marseille d'améliorer la marchabilité de l'espace public notamment pour garantir son accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Considérant la faiblesse du réseau de transport en commun marseillais et son inefficacité à desservir le Nord et l'Est de la Ville.

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil d'arrondissements de la Mairie des 4^e et 5^e Arrondissements de Marseille demande à la métropole Aix-Marseille Provence dans le cadre de son Plan local de mobilité :

- Premièrement, afin de limiter la circulation des véhicules automobiles dans le centre ville de Marseille, de multiplier l'offre de parkings relais bien interconnectés au réseau de transports en commun.

- Deuxièmement, d'accroître le nombre de parkings en ouvrage en centre ville principalement à destination des riverains immédiats.

- Troisièmement, dans l'attente de la livraison de ces nouveaux parkings, de réévaluer à la hausse le nombre de place de stationnement bénéficiant du tarif résidentiel. Et d'abaisser ce tarif résidentiel pour le rendre accessible au plus grand nombre.

Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de Conseillers présents et représentés : 30

Rapport adopté à l'unanimité : 30 voix

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS

Séance du 16 avril 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

RAPPORT 24/08/03

Approbation du Compte d'Exécution de l'État Spécial – Exercice 2023

Monsieur le Maire des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements de Marseille, sur proposition de Monsieur le Maire de la Commune, soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant :

Les dispositions de l'article L 2511-38 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient que les recettes de fonctionnement dont dispose le Conseil d'arrondissements sont constituées d'une dotation de gestion locale et d'une dotation d'animation locale.

L'article L 2511-37 précise par ailleurs que les dépenses et les recettes de fonctionnement sont détaillées dans un document dénommé « État spécial d'arrondissements ».

L'article L 2511-36-1 prévoit également qu'il est ouvert à l'État spécial de chaque arrondissement prévu à l'article L 2511-37 une section d'investissement pour les dépenses d'investissement visées aux cinquième et sixième alinéas de l'article L 2511-16.

L'article L 2511-45 précise en outre :

[...] Le solde d'exécution de l'État spécial visé à l'article L 2511-41 est reporté de plein droit. Le Conseil municipal se prononce sur le compte de la Commune après avis de chacun des Conseils d'arrondissements sur l'exécution de l'État spécial le concernant.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'arrondissements est appelé à se prononcer, pour avis, sur le Compte d'exécution de son « État spécial » 2023.

Ce document retrace les dépenses effectuées par la Mairie des 4^e et 5^e arrondissements sur ses crédits de fonctionnement et d'investissement en 2023.

C'est pourquoi, nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
VU LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 : Donne acte de la présentation faite du compte d'exécution ci-joint.

ARTICLE 2 : Le montant total des mandats émis sur l'exercice 2023 s'élève à 1 931 313,49 € pour la section de fonctionnement et à 184 296,35 € pour la section d'investissement.

ARTICLE 3 : Le montant total des restes à réaliser sur l'exercice 2023 s'élève à 454 554,38 € pour la section de fonctionnement et à 73 752,42 € pour la section d'investissement.

ARTICLE 4 : Le montant des crédits disponibles s'élève à 1 973 991,03 € pour la section de fonctionnement et à 12 597,56 € pour la section d'investissement.

ARTICLE 5 : Le Conseil des 4ème et 5ème arrondissements de Marseille approuve les résultats définitifs tels qu'ils sont résumés dans la situation financière générale du Compte d'exécution de l'État spécial d'arrondissements présenté par Monsieur le Maire pour l'exercice 2023.

M. Didier JAU ne participe pas au vote

Nombre de Conseillers présents : 23

Nombre de Conseillers présents et représentés : 28

Rapport adopté à la majorité : pour : 25 voix « Le Printemps Marseillais », 1 voix « Retrouvons Marseille » - Abstention: 1 voix « Ensemble Pour Marseille » Mme PUSTORINO – DURAND n'a pas pris part au vote

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS

Séance du 16 avril 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

RAPPORT 24/10/03/VET

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE
PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE -
DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE
L'INCLUSION - Subventions attribuées aux
associations développant des projets de santé
publique - Budget primitif 2024 - 1ère
répartition.
(RCM n°24-40798-DSPI)**

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations développant des projets de santé publique - Budget primitif 2024 - 1ère répartition.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Associations	Adresse	Montant
--------------	---------	---------

		en Euros
Ligue de l'enseignement, Fédération Départementale Des Bouches-du-Rhône	192 Rue Horace Bertin 13005 Marseille	5 000
Rcgms (Remédiation Cognitive Par Le Geste Musical Spécifique)	157 Bd De La Blancarde 13004 Marseille	6 000

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14
DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-40798-DSPI portant sur l'attribution de subventions aux associations aux associations développant des projets de santé publique - Budget primitif 2024 - 1ère répartition.

Nombre de Conseillers présents : 24
Nombre de Conseillers présents et représentés : 30

Rapport adopté à l'unanimité : 30 voix

Didier JAU
Maire des 4° et 5° Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 4° et 5° ARRONDISSEMENTS

Séance du 16 avril 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

RAPPORT 24/11/03/VET

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN - DIRECTION DE LA NATURE EN VILLE - SERVICE PROSPECTIVE, EXPERTISE, PROJET - Restauration du Parc Longchamp et mise en œuvre du plan de gestion - Approbation de l'opération et de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.
(RCM n°24-40818-DNV)**

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet la restauration du Parc Longchamp et la mise en œuvre du plan de gestion - Approbation de l'opération et de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982

vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14
DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-40818-DNV portant sur la restauration du Parc Longchamp et la mise en œuvre du plan de gestion - Approbation de l'opération et de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

Nombre de Conseillers présents : 24
Nombre de Conseillers présents et représentés : 30

Rapport adopté à l'unanimité : 30 voix

Didier JAU
Maire des 4° et 5° Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 4° et 5° ARRONDISSEMENTS

Séance du 16 avril 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

RAPPORT 24/13/03/VAT

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE - Réhabilitation de l'habitat privé : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) "Lutte contre l'Habitat Indigne - Marseille centre" - Approbation d'un avenant de prolongement de la durée.
(RCM n°24-40881-DLLHI)**

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet la réhabilitation de l'habitat privé : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) "Lutte contre l'Habitat Indigne - Marseille centre" - Approbation d'un avenant de prolongement de la durée.

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14
DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-40881-DLLHI portant sur la réhabilitation de l'habitat privé : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) "Lutte contre l'Habitat Indigne - Marseille centre" - Approbation d'un avenant de prolongement de la durée.

Nombre de Conseillers présents : 24
Nombre de Conseillers présents et représentés : 30

Rapport adopté à l'unanimité : 30 voix

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS

Séance du 16 avril 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

RAPPORT 24/14/03/AGE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'ACTION SOCIALE - Attribution de subventions à des associations dans le cadre du Pacte Local des Solidarités - Volet petite enfance. (RCM n°24-40853-DSAS)

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions à des associations agissant dans le cadre du Pacte Local des Solidarités - Volet petite enfance.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Associations	Adresse	Montant en Euros
au titre de l'action : « Préscolarisation des enfants les plus éloignés des modes d'accueil »		
Ligue de l'Enseignement	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	3 000
au titre de l'action « soutien à la parentalité pour les familles accueillies dans les dispositifs de veille sociale et d'hébergement d'urgence »:		
SOL EN SI	29A Place Jean Jaurès 13005 Marseille	20 000
au titre de l'action « renforcer l'offre d'accueil du jeune enfant à destination des familles les plus précaires »		
Fondation Apprentis d'Auteuil	5 rue Antoine Pons 13004 Marseille	100 000

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 4^e et 5^e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-40853-DSAS portant sur l'attribution de subventions à des associations

agissant dans le cadre du Pacte Local des Solidarités - Volet petite enfance.

Nombre de Conseillers présents : 24
Nombre de Conseillers présents et représentés : 30

Rapport adopté à l'unanimité : 30 voix

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS

Séance du 16 avril 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

RAPPORT 24/15/03/AGE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITÉS ET DE L'ACTION SOCIALE - Attribution de subventions à des associations et au CCAS dans le cadre du Pacte Local des solidarités. (RCM n°24-40791-DSAS)

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions à des associations et au CCAS dans le cadre du Pacte Local des solidarités.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Associations	Adresse	Montant en Euros
Améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes sans domicile fixe et les dispositifs dédiés aux femmes sans domicile		
LES HORTENSIAS	1 traverse Vial 13004 Marseille	5 000
Développer un accompagnement social personnalisé pour des personnes âgées très isolées et en grande précarité		
UNIS CITE	164 chemin St Jean du Désert 13005 Marseille	10 000
Diversifier les initiatives et les modalités de distribution des produits alimentaires et de première nécessité		
CROIX ROUGE FRANÇAISE	42 rue Kruger 13004 Marseille	5 000
ASSOCIATION DES USAGERS DE LA PADA	62 bd du Jardin Zoologique 13004 Marseille	5 000
LES HORTENSIAS	1 traverse Vial 13004 Marseille	15 000

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 4^e et 5^e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-40791-DSAS portant sur l'attribution de subventions à des associations et au CCAS dans le cadre du Pacte Local des solidarités.

Nombre de Conseillers présents : 24
Nombre de Conseillers présents et représentés : 30

Rapport adopté à l'unanimité : 30 voix

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS

Séance du 16 avril 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

RAPPORT 24/16/03/AGE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITÉS ET DE L'ACTION SOCIALE - Renforcement du soutien municipal au développement de l'hébergement d'urgence. (RCM n°24-40848-DSAS)

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet le renforcement du soutien municipal au développement de l'hébergement d'urgence.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par la proposition de renouveler le principe d'occupation à titre gratuit de locaux municipaux à la Fondation Le Refuge pour des logements situés 3, place Edmond Audran 4^{ème} arrondissement.

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 4^e et 5^e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-40848-DSAS portant sur le renforcement du soutien municipal au développement de l'hébergement d'urgence.

Nombre de Conseillers présents : 24
Nombre de Conseillers présents et représentés : 30

Rapport adopté à l'unanimité : 30 voix

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS

Séance du 16 avril 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

RAPPORT 24/17/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - 2^{ème} répartition. (RCM n°24-40800-DSPI)

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - 2^{ème} répartition.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Associations	Adresse	Montant en Euros
13 A'TIPIK Fonctionnement	4 Rue de la Visitation 13004 Marseille	1 000

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 4^e et 5^e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-40800-DSPI portant sur l'attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - 2^{ème} répartition.

Nombre de Conseillers présents : 24
Nombre de Conseillers présents et représentés : 30

Rapport adopté à l'unanimité : 30 voix

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS

Séance du 16 avril 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

RAPPORT 24/18/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 2ème répartition 2024 - Approbation de conventions - Budget primitif 2024. (RCM n°24-40754-DS)

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations sportives - 2ème répartition 2024 - Approbation de conventions - Budget primitif 2024.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Associations	Adresse	Montant en Euros
INSERTION PAR LE SPORT		
Team Borg Fonctionnement du club de boxe, organisation de stages.	6, Boulevard Aiglin 13004 Marseille	3 000
SPORT COMPETITION ET LOISIRS		
Amis de l'Instruction Laïque Blancarde (Fonctionnement du club multisports basket, judo, gym, volley. Organisation de tournois, manifestations. Basket au niveau régional.)	22, Rue Auger 13004 Marseille	9 000
Association Sportive des Cinq Avenues (Fonctionnement du club de football pour une pratique sportive au niveau départemental.)	235, Boulevard Chave – 13004 Marseille	4 000

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 4^e et 5^e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-40754-DS portant sur l'attribution de subventions aux associations sportives - 2ème répartition 2024 - Approbation de conventions - Budget primitif 2024.

Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de Conseillers présents et représentés : 30

Rapport adopté à l'unanimité : 30 voix

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS

Séance du 16 avril 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

RAPPORT 24/19/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes - 1ère répartition- Approbation de la convention annexée. (RCM n°24-40797-DSPI)

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes - 1ère répartition-

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Associations	Adresse	Montant en Euros
Association éclosion 13	128 boulevard de la Libération 13004 Marseille	3 000
Autres regards	3 rue de Bône 13005 Marseille	2 000
Fondation d'Auteuil	5 rue Antoine Pons 13004 Marseille	12 000
Solidarité enfants Sida sol en si	29A place Jean Jaurès 13005 Marseille	2 000

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS DE
MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 4^e et 5^e Arrondissements de
Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-40797-
DSPI portant sur l'attribution de subventions aux associations
œuvrant en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les
violences faites aux femmes - 1^{ère} répartition-

Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de Conseillers présents et représentés : 30

Rapport adopté à l'unanimité : 30 voix

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS

Séance du 16 avril 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents 24 membres.

RAPPORT 24/20/03/VDV

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES
PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS
MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION
ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de
subventions à des associations animant des
Accueils de Loisirs Sans Hébergement - 1^{ère}
répartition 2024 - Approbation de conventions et
d'avenants.
(RCM n°24-40796-DAEJ)**

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le
rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant
du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil
d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera
prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de
Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions à des
associations animant des Accueils de Loisirs Sans Hébergement -
1^{ère} répartition 2024.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Associations	Adresse	Montant en Euros
Ligue de l'enseignement, Fédération départementale des Bouches-du-Rhône, Mouvement d'Education Populaire	192 rue Horace Bertin, 13005 Marseille	589 607
Institut de Formation d'Animation et de Conseil	53 rue du Révérend Père Christian Gilbert, 92600 Asnières	324 718
Centre social Sainte Elisabeth de La Blancarde et de ses environs	6 square Hopkinson, 13004 Marseille	35 438
Synergie Family	10 rue Xavier Progin, 13004 Marseille	250 511

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-40796-DAEJ portant sur l'attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Loisirs Sans Hébergement - 1ere répartition 2024

Nombre de Conseillers présents : 24
Nombre de Conseillers présents et représentés : 30

Rapport adopté à l'unanimité : 30 voix

Didier JAU
Maire des 4° et 5° Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 4° et 5° ARRONDISSEMENTS

Séance du 16 avril 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

RAPPORT 24/21/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE -
Approbation d'une 2ème répartition aux associations ou organismes culturels au titres des subventions 2024 - Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes - Secteur Culture provençale.
(RCM n°24-40759-DC)

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2024 - Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes - Secteur Culture provençale. 2e répartition 2024.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Associations	Adresse	Montant en Euros	Objet
Pilier 1 -Mondialité culturelle			
OSTAU DAU PAIS MARSELHES	18 rue de l'Olivier 13005 MARSEILLE	12 000	Fonctionnement de l'association dont l'objet est la promotion et de développement culturel et linguistique provençal et occitan à Marseille

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-40759-DC portant sur l'attribution de subventions aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2024 - Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes - Secteur Culture provençale. 2e répartition 2024.

Nombre de Conseillers présents : 24
Nombre de Conseillers présents et représentés : 30

Rapport adopté à l'unanimité : 30 voix

Didier JAU
Maire des 4° et 5° Arrondissements

Séance du 16 avril 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

RAPPORT 24/22/03/VDV

Approbation d'une troisième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2024 – Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes.
(RCM n°24-40758-DC)

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation d'une troisième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2024 – Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par:

Pilier Mondialité culturelle					1
Bénéficiaire	Secteur	Adresse du Siège Social	Montant en Euros	Objet	
SONICA VIBES	Musique	143 BIS RUE FERRARI CZ MME GUETTE AUDREY SONICA VIBES 13005 MARSEILLE	9 000	Imaginé, produit et programmé par Sonica Vibes, CIAO MOKA est un festival pluridisciplinaire qui met à l'honneur la création artistique italienne d'aujourd'hui, avec un focus particulier sur la musique, qui est au cœur du projet de la structure.	
Pilier Démocratie culturelle					2
E QUI VOQUE	Arts visuels	9 RUE DE L OLIVIER 13005 MARSEILLE	3 000	L'exposition la Lune réalisée par Agnès Mellon (arts visuels) et Chrystèle Bazin (arts sonores) est un portait sensible de la différence, une traversée de vies à la fois intenses mais souvent empêchées.	
Pilier Soutien à la structuration de l'écosystème culturel et à la créativité artistique					4
COLOMBE RECORDS	Musique	26 RUE BRANDIS 13005 MARSEILLE	15 000	L'association Colombe Records produit et diffuse au niveau local, national et international les créations de l'artiste marseillais d'origine comorienne Ahamada Smis. Le rayonnement de cet artiste en France et à l'international valorise une scène musicale marseillaise cosmopolite et dynamique.	
INDALO	Musique	49 rue Chape 13004 MARSEILLE	4 000	Aide à la création de Gil Aniorte et AfroRumbaClub qui composent une musique ouverte et voyageuse mixant les influences musicales de leur ville, Marseille, et tissant des chemins allant de l'Afrique de l'ouest jusqu'aux Caraïbes en passant par l'Espagne. Un incroyable voyage à travers les continents !	
LA ZOUZE	Danse	21 RUE SAINT BRUNO 13004 MARSEILLE	30 000	Soutien aux activités de la Cie portée par le chorégraphe C.Haleb – créations/Diffusion au national et à l'international – Soutien aux activités du lieu « Dans les Parages » : accueil de compagnies en résidences	

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4^e et 5^e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 40758-DC portant sur l'approbation d'une troisième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2024 – Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes.

Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de Conseillers présents et représentés : 30

Rapport adopté à l'unanimité : 30 voix

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

Mairie du 4^{ème} secteur

Délibérations du 15 avril 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi :24-001/MS4 Séance du 15 Avril 2024

Présidence de Monsieur Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFFOUS.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 34 membres.

Compte d'exécution - Exercice 2023
D E L I B E R E

Madame la Maire ne prend pas part au vote conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFFOUS, élu président de séance, pour cette délibération. Il soumet au Conseil d'Arrondissements après avis favorable de la commission le rapport suivant :

Les dispositions de l'article L 2511-38 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient que les recettes de fonctionnement dont dispose le Conseil d'Arrondissements sont constituées d'une dotation de gestion locale et d'une dotation d'animation locale.

L'article L 2511-37 précise par ailleurs que les dépenses et les recettes de fonctionnement sont détaillées dans un document dénommé « Etat Spécial d'Arrondissements ».

L'article L 2511-36-1 prévoit également qu'il est ouvert à l'État Spécial de chaque arrondissement prévu à l'article L 2511-37 une section d'investissement pour les dépenses d'investissement visées aux cinquième et sixième alinéas de l'article L 2511-16.

L'article L 2511-45 précise que :

"Lors de l'examen du budget supplémentaire de la commune, les dotations des arrondissements peuvent être modifiées par le conseil municipal, après avis d'une commission composée du maire de la commune et des maires d'arrondissement.

Ces modifications peuvent être destinées à couvrir des dépenses qui ne peuvent être satisfaites par les dotations initiales de l'arrondissement. Lorsque les dotations sont modifiées en application de l'alinéa précédent, le budget supplémentaire de la commune est adopté sans l'état spécial de l'arrondissement concerné. En ce cas, le Conseil d'Arrondissements est appelé à délibérer dans un délai de quinze jours à compter de la notification du nouveau montant de la dotation sur les modifications à apporter à l'état spécial. A l'issue de ce délai, le Conseil Municipal arrête l'État Spécial si celui-ci ne comporte pas les modifications rendues nécessaires par l'application des alinéas précédents ; l'Etat Spécial, ainsi arrêté le cas échéant, est alors annexé au budget de la commune et devient exécutoire à la même date que la délibération du conseil municipal qui l'a adopté ou arrêté.

Le solde d'exécution de l'état spécial visé à l'article L. 2511-41 est reporté de plein droit.

Le Conseil Municipal se prononce sur le compte de la commune après avis de chacun des Conseils d'Arrondissements sur l'exécution de l'État Spécial le concernant".

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

Le Conseil des 6^{ème} et 8^{ème} Arrondissements de Marseille
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

OUI le rapport ci-dessus

ARTICLE 1 : Le montant total des mandats émis sur l'exercice 2023 s'élève à 2 227 548,97 € pour la section de fonctionnement et à 341 944,08 € pour la section d'investissement.

ARTICLE 2 : Le montant total des restes à réaliser sur l'exercice 2023 s'élève à 511 965,26 € pour la section de fonctionnement et à 71 855,33 € pour la section d'investissement.

ARTICLE 3 : Le montant des crédits annulés s'élève à 389 886,12 € pour la section de fonctionnement et à 1 845,67 € pour la section d'investissement.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE
À LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS
OU REPRESENTES.

Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFFOUS
1^{er} Adjoint à la Maire
Délégué à l'État Civil
à l'Administration et
aux Finances

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 24-40808/010 - DBEC Séance du 15 AVRIL 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 34 membres.

DBEC : DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN - DIRECTION DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX - PÔLE ENTRETIEN ET TRAVAUX TOUTS BÂTIMENTS - Réhabilitation des bâtiments de la Direction de la Nature en Ville - 48, avenue Clot Bey - 8ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études, travaux et premier équipement.

D E L I B E R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du rapport N°24-40808/010 - DBEC - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études, travaux et premier équipement.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE
À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
OU REPRESENTES.

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 09/04/2024
ENR. :15/04/2024
RAP : PANTALACCI-BONNAFFOUS

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 24-40760/011-DC Séance du 15 AVRIL 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 34 membres.

DC : DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE
DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE -
Attribution de subventions d'investissement -
Différents secteurs culturels - Approbation des
conventions de subventionnement conclues entre la
Ville de Marseille et diverses structures -
Approbation d'un avenant à la convention de
financement conclue entre la Ville de Marseille et
Méditerranéens.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6^{ème} et 8^{ème}
Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la
présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du
rapport 24-40760-DC - Approbation d'un avenant à la convention
de financement conclue entre la Ville de Marseille et Méditerranéens.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE
À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
OU REPRESENTES.

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 09/04/2024
ENR. :15/04/2024
RAP : JOUVE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 24-40759/012- DC Séance du 15 AVRIL 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 34 membres.

DC : DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE
DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE -
Approbation d'une 2^{ème} répartition aux
associations ou organismes culturels au titres des
subventions 2024 - Approbation des conventions de
subventionnement conclues entre la Ville de
Marseille et diverses associations ou organismes -
Secteur Culture provençale.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6^{ème} et 8^{ème}
Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la
présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du
rapport 24-40759/12-DC - Approbation des conventions de
subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses
associations ou organismes - Secteur Culture provençale.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE
À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
OU REPRESENTES.

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 09/04/2024
ENR. :15/04/2024
RAP : JOUVE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 24-40819/013 - DNC Séance du 15 AVRIL 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 34 membres.

DNV : DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE AU
QUOTIDIEN - DIRECTION DE LA NATURE EN
VILLE - SERVICE PROSPECTIVE, EXPERTISE, ET
PROJETS - Requalification du parc central de
Bonneveine et de la promenade de la Sarette -
8^{ème} arrondissement - Approbation de
l'augmentation d'autorisation de programme relative
aux travaux - Financement.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6^{ème} et 8^{ème}
Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la
présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du
rapport 24-40819/013 - DNC - Approbation de l'augmentation
d'autorisation de programme relative aux travaux - Financement.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE
À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
OU REPRESENTES.

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 09/04/2024
ENR. :15/04/2024
RAP : MEILHAC

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 24-40754/ 014 -DS Séance du 15 AVRIL 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 34 membres.

DS : DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE
DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS -

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6^{ème} et 8^{ème}
Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la
présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du
rapport- 24-40754/014-DS-Approbation de conventions - Budget
primitif 2024.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE
À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
OU REPRESENTES.

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 09/04/2024
ENR. :15/04/2024
RAP : VINCENT

La Maire,
Olivia FORTIN

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 24-40798/ 015 -DSPI Séance du 15 AVRIL 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 34 membres.

DSPI : DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique - Budget primitif 2024 - 1ère répartition.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du rapport- 24-40798/015 -DSPI- Approbation - Budget primitif 2024.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE
À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
OU REPRESENTES.

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 09/04/2024
ENR. :15/04/2024
RAP : AMSALLEM

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 24-40777/016 -DF Séance du 15 AVRIL 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 34 membres.

DF : DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société SOLIHA Provence - Rome 290 - Réhabilitation d'un immeuble en vue de la réalisation de 9 logements très sociaux dans le 6ème arrondissement.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du rapport 24-40777/016 - DF - Réhabilitation d'un immeuble en vue de la réalisation de 9 logements très sociaux dans le 6ème arrondissement.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE
À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
OU REPRESENTES.

COM : 09/04/2024
ENR. :15/04/2024
RAP : MICHAUD

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 24-40881/017-DLLHI Séance du 15 AVRIL 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 34 membres.

DLLHI : DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE - Réhabilitation de l'habitat privé : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) "Lutte contre l'Habitat Indigne - Marseille centre" - Approbation d'un avenant de prolongement de la durée

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du rapport 24-40881/017 - DLLHI - Approbation d'un avenant de prolongement de la durée

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE
À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
OU REPRESENTES.

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 09/04/2024
ENR. :15/04/2024
RAP : MICHAUD

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 24-40892 /018 - DLLHI Séance du 15 AVRIL 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 34 membres.

DLLHI : DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE - Aides en faveur du logement locatif social - Approbation de subventions et de conventions de financement - Annulation de subventions.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du

rapport 24-40892/ 018 - DLLHI -Approbation de subventions et de conventions de financement - Annulation de subventions.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE
À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
OU REPRESENTES.

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 09/04/2024
ENR. :15/04/2024
RAP : MICHAUD

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 24-40739/019- DLSVAEC Séance du 15 AVRIL 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 34 membres.

DLSVAEC : DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - FINANCEMENT RELATIF AUX SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ASSOCIATIONS 2024-2026 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT À DIVERSES ASSOCIATIONS - 1ÈRE RÉPARTITION 2024 - APPROBATION DE L'AFFECTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du rapport 24-40739/019 - DLSVAEC - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations - 1ère répartition 2024 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE
À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
OU REPRESENTES.

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 09/04/2024
ENR. :15/04/2024
RAP :D'AGOSTINO

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 23-40591/020 - DLSVAEC Séance du 15 AVRIL 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 34 membres.

DLSVAEC : DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles - 1ère répartition 2024.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du rapport 23-40591/020 - DLSVAEC - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles - 1ère répartition 2024.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE
À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
OU REPRESENTES.

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 09/04/2024
ENR. :15/04/2024
RAP :D'AGOSTINO

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 24-40796/021- DAEJ Séance du 15 AVRIL 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 34 membres.

DAEJ : DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Loisirs Sans Hébergement - 1ere répartition 2024 - Approbation de conventions et d'avenants.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du rapport - 24-40796/021- DAEJ - Attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Loisirs Sans Hébergement - 1ere répartition 2024 - Approbation de conventions et d'avenants.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE
À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
OU REPRESENTES.

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 09/04/2024
ENR. :15/04/2024
RAP :D'AGOSTINO

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 24-40797/022 - DSPI Séance du 15 AVRIL 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 34 membres.

DSPI : DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes - 1ère répartition- Approbation de la convention annexée.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du rapport 24-40797/022 - DSPI - Attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes - 1ère répartition- Approbation de la convention annexée.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE
À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
OU REPRESENTES.

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 09/04/2024
ENR. :15/04/2024
RAP :D'AGOSTINO

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 23-40593/023 - DLSVAEC Séance du 15 AVRIL 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 34 membres.

DLSVAEC : DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur des seniors - 1ère répartition 2024.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du rapport 23-40593/023 - DLSVAEC - Attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur des seniors - 1ère répartition 2024.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE
À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
OU REPRESENTES.

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 09/04/2024
ENR. :15/04/2024
RAP :D'AGOSTINO

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : -24-40853/024 - DSAS Séance du 15 AVRIL 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 34 membres.

DSAS : DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'ACTION SOCIALE - Attribution de subventions à des associations dans le cadre du Pacte Local des Solidarités - Volet petite enfance..

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du rapport 24-40853/24 - DSAS -Attribution de subventions à des associations dans le cadre du Pacte Local des Solidarités - Volet petite enfance..

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE
À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
OU REPRESENTES.

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 09/04/2024
ENR. :15/04/2024
RAP : CASANOVA GAVINO

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi :24-40791/025-DSAS Séance du 15 AVRIL 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 34 membres.

DSAS : DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'ACTION SOCIALE - Attribution de subventions à des associations et au CCAS dans le cadre du Pacte Local des solidarités.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du rapport 24-40791/025 -DSAS - Attribution de subventions à des associations et au CCAS dans le cadre du Pacte Local des solidarités.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE
À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
OU REPRESENTES.

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 09/04/2024
ENR. :15/04/2024
RAP : MOUNIEN

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi :24-40758/026 - DC - Séance du 15 AVRIL 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 34 membres.

DC :DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE
DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du rapport 24-40758/026 - DC -

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE
À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
OU REPRESENTES.

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 09/04/2024
ENR. :15/04/2024
RAP : JOUVE

Mairie du 5^{ème} secteur

Délibérations du 18 avril 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME
ARRONDISSEMENTS

Séance du 18 avril 2024

PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE
D'ORVES MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA
SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 44 MEMBRES.

24/ 08 – MS5

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - MAIRIE DU
CINQUIÈME SECTEUR
COMPTE D'EXÉCUTION – EXERCICE 2023

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le
compte d'exécution 2023, dont cette dernière est saisie pour avis
avant présentation au Conseil Municipal.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil
d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 : Donne acte de la présentation faite du compte
d'exécution joint

ARTICLE 2 : Constate pour le compte d'exécution 2023 des
reports officiels répartis comme suit :
- Budget de fonctionnement : 544 286,00
- Budget d'investissement 263 559,69

ARTICLE 3 : Approuve les résultats définitifs dans la situation
financière desdits documents par Madame le Maire pour
l'exercice 2023.

Abstention du groupe « Le Printemps Marseillais »

Mis aux voix ce rapport est adopté à la Majorité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5^{ème} Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME
ARRONDISSEMENTS

Séance du 18 avril 2024

PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE
D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA
SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 44 MEMBRES.

24/ 09 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE,
PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE
PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Subventions attribuées aux
associations développant des projets de santé publique - Budget
primitif 2024 - 1ère répartition.
24-40798-DSPI
VET

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport
suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au
prochain Conseil Municipal :

En juin 2020, le renouvellement de majorité municipale à
Marseille marque une étape décisive dans la mise en œuvre
d'une politique de santé ambitieuse. Le programme proposé aux
concitoyens a été construit avec une participation active des
Marseillaises et des Marseillais afin d'apporter des réponses
concrètes à leurs besoins et de réduire les inégalités en santé sur
l'ensemble du territoire.

Bien que la santé relève d'abord de la compétence de l'État, la
Ville de Marseille a souhaité en faire une priorité. Elle constitue en
effet l'une des premières préoccupations de nos concitoyens et
conditionne de nombreux enjeux que doit relever la collectivité ;
du renforcement de l'équité territoriale, à la prévention, la
promotion de la santé et l'accès à la santé pour toutes et tous sur
l'ensemble du territoire Marseillais (en s'appuyant sur l'aller vers
et le ramener vers afin de lutter contre les inégalités sociales et
territoriales de santé et le renoncement aux soins).

De nombreux intervenants, professionnels, institutionnels et
associatifs contribuent à la construction de cette politique locale
par le biais des projets qu'ils initient et développent, et que la Ville
soutient, dans les domaines suivants : la lutte contre les
addictions et la réduction des risques, la santé sexuelle et
affective, l'activité physique adaptée et la nutrition, la santé
mentale, la santé environnementale.

En 2024 et dans la continuité du programme d'action mis en
œuvre en 2023 La Ville de Marseille souhaite continuer à
promouvoir les actions de santé, qui visent prioritairement les

domaines où les inégalités territoriales sont les plus marquées tout en favorisant la promotion de la santé dès le plus jeune âge.

Ainsi une attention particulière est accordée à toutes les actions favorisant l'aller-vers et le ramener-vers, visant à améliorer l'accès à la prévention, à la santé et aux soins des personnes en situation de précarité et/ou de vulnérabilité, notamment les femmes tout en agissant sur la réduction des inégalités femmes-homme.

Par ailleurs, les projets visant à prendre en compte les impacts de la crise sanitaire sur la santé somatique et la santé mentale des Marseillaises et Marseillais font l'objet de la plus grande considération.

Enfin, pour prévenir les risques sanitaires liés à la pollution de l'air intérieur et leurs impacts sur la santé, des actions sont à poursuivre pour réduire les émissions de ces polluants ainsi que pour améliorer les connaissances sur l'exposition des populations à des sources multiples.

La Ville de Marseille au titre de la campagne de subvention 2024 s'attachera donc à soutenir des actions s'inscrivant dans les orientations opérationnelles suivantes :

- La prévention et la promotion de la santé dans toutes ses dimensions afin de favoriser la littératie et l'éducation à la santé, le dépistage et le repérage précoce.
 - L'accès aux droits et aux soins des personnes vulnérables, en situation de non-recours ou de renoncement aux soins, à travers le soutien aux dispositifs favorisant la prise en compte des déterminants économiques, sociaux et environnementaux de la santé.
 - Le développement des démarches « d'aller-vers pour ramener vers » et de toute action « hors les murs » permettant de toucher les publics les plus éloignés du soin et de l'éducation à la santé.
 - L'inconditionnalité des accompagnements et des prises en charge, l'orientation vers un parcours de soins adapté et sans rupture.
 - L'approche communautaire en santé et le renforcement de la capacité des bénéficiaires à prendre soin de leur santé et de celle de leurs proches en les accompagnant vers l'autonomisation.
 - L'amélioration de la qualité de vie et de la santé des personnes, au travers notamment d'un accompagnement global permettant de prendre en compte leur projet de vie et de favoriser l'inclusion sociale et citoyenne.
 - La lutte contre les discriminations des personnes stigmatisées en raison notamment de leurs pathologies, de leur genre, de leur orientation sexuelle ou de leur situation socio-économique.
 - L'accès à une alimentation favorable pour la santé et à une activité physique adaptée pour tous afin de lutter contre la sédentarité ainsi que les conséquences de la perte d'autonomie ou des maladies chroniques.
 - L'intervention en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des risques environnementaux pour la santé
 - Le soutien aux dynamiques de travail en réseau dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire et intersectorielle, pour favoriser une approche décloisonnée de la prévention et la promotion de la santé selon une approche populationnelle.
 - Le soutien d'actions favorisant la prévention de l'obésité infantile.
- De plus, il est proposé d'adhérer à la Fédération addiction. En effet, s'inspirant du travail de l'association britannique Alcohol Change UK lancée outre-manche en 2013, un collectif d'associations œuvrant dans les champs de la santé, des addictions et de la réduction des risques a décliné en 2020 une version française.

L'objectif est de permettre à chacune et à chacun de prendre un recul salvateur sur sa consommation d'alcool, d'interroger son rapport personnel avec un produit qui, bien qu'il soit disponible partout, n'est pas sans conséquences. Sur la santé d'abord : l'alcool est directement responsable de près de 50 000 morts par an. Il est également à l'origine de lourdes complications de santé, de maladies chroniques ou invalidantes, et favorise le développement de pathologies mentales. Il a enfin un impact considérable sur ce que nous pourrions appeler des « maladies sociétales » : notamment les violences sexuelles et sexistes, les violences intrafamiliales ou l'inconscience au volant.

Lutter et agir de façon préventive sur l'addiction à l'alcool c'est également inviter nos concitoyens à prendre conscience des

bénéfices immédiats d'une pause avec l'alcool. Scientifiquement documentés, ces bénéfices directs sont : une perte de poids, un meilleur sommeil, un regain d'énergie, une meilleure concentration et, à terme, une consommation d'alcool mieux maîtrisée.

Porter cette ambition c'est aussi poser, en responsabilité, cette question à l'ensemble des marseillaises et des marseillais.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 : Est émis un avis favorable afin que soient attribuées les subventions de fonctionnement suivantes aux associations intervenant dans le champ de la santé publique :

Associations	Numéro de dossier	N° tiers	Adresse	Subventions en Euros
Nouvelle Aube	00011651	45085	141 Avenue De La Capelette 13010 Marseille	18 000
Centre Social de la Capelette	00011756	11588	221 Avenue De La Capelette 13010 Marseille	12 000
Dac Marseille-Aubagne-La Ciotat	00011737	181009	250 Boulevard Mireille Lauze 13010 Marseille	15 000
	Total Général			45 000

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soient approuvées les conventions conclues avec chacune des associations citées dans les articles 1 et que Monsieur le Maire ou son représentant soit autorisé à signer ces conventions.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que le montant de la dépense en fonctionnement subventions d'un montant de 45 000 Euros (quarante-cinq mille Euros) soit imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2024, géré par la Direction de la Santé Publique et de l'Inclusion –Pôle Santé - Service de la Santé Publique – Code Service 03393 – chapitre 65 – Article 65748.1.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE
D'ORVES
Maire du 5^{ème} Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 18 avril 2024

PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 44 MEMBRES.

24/ 10 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN -
DIRECTION DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS

COMMUNAUX - PÔLE ENTRETIEN ET TRAVAUX TOUS BÂTIMENTS - Maison des Arts et de la Culture - Mise aux normes du bâtiments, rénovation du système de chauffage et climatisation, installation d'un ascenseur pour accès aux personnes à mobilité réduite - 133, boulevard de sainte Marguerite - 9ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux - Financement.
24-40804-DBEC
VDV

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

La Maison des Arts et de la Culture se trouve dans le quartier de sainte Marguerite.

C'est un bâtiment des années 1960 de construction traditionnelle en R+1 avec une ossature métallique poteaux, poutres avec planchers sur bacs collaborants et dalle béton.

L'équipement est bordé par des habitations, par la place René Soulayrol et par l'école élémentaire sainte Marguerite au sud, distante de 3 mètres par la traverse piétonnière Alice Aniel.

Le bâtiment est ainsi réparti :

- au rez-de-chaussée :
 - . un hall d'accueil ouvert au public avec une banque de réception,
 - . 2 bureaux,
 - . une salle polyvalente à dominance sportive danse de 80 m² et un petit vestiaire,
 - . une bibliothèque,
 - . des sanitaires.
- au 1er étage :
 - . une salle de spectacles de 150 m² avec une scène adossée et une table de régie en fond de salle,
 - . un local à usage de dépôt de matériel,
 - . une tisanerie,
 - . une loge d'artistes avec sanitaires.

Le site est équipé d'un système de chauffage qui est en panne depuis deux ans et n'est pas réparable de part sa vétusté. De plus, le bâtiment datant des années 60, il convient d'améliorer son isolation thermique et ainsi que son efficacité énergétique. Pour ce faire, il est nécessaire de réaliser l'isolation thermique des combles, de moderniser les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation.

Il est également nécessaire de prévoir le renforcement des planchers en rapport avec la classification du bâtiment qui est passé de maison de quartier à salle de théâtre. Ces planchers devront être coupe feu, et de ce fait les réseaux électriques basse et haute tension devront être déposés et inclus dans une nouvelle zone technique.

L'accès par les services de secours aux façades n'est pas réglementaire car un bardage métallique en empêche l'accès. Il est ainsi indispensable de déposer ce bardage et de créer des baies aux normes en vigueur.

Par ailleurs, les issues de secours de la salle de spectacle du 1er étage ne sont pas conformes, ainsi un escalier de secours extérieur devra être installé.

Dans un souci de mise aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, un ascenseur sera installé.

Ces travaux feront appel aux technologies les plus récentes et permettront ainsi la modernisation des installations existantes et l'extension de certains systèmes techniques.

Afin de mener à bien cette opération, il convient de prévoir l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme, Mission Action Culturelle, année 2024, à hauteur de 613 000 Euros (six cent treize mille Euros) pour les études et travaux.

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles seront sollicitées auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille.

L'échéancier des crédits de paiement est le suivant :

- Année en cours 2024 : 400 000 Euros (quatre cent mille Euros).
- Année 2025 : 213 000 Euros (deux cent treize mille Euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 : Est émis un avis favorable afin que soit approuvée la mise aux normes du bâtiments, rénovation du système de chauffage et climatisation, installation d'un ascenseur pour accès aux personnes à mobilité réduite de la Maison des Arts et de la Culture, sise 133 boulevard de sainte Marguerite, dans le 9^{ème} arrondissement de Marseille pour les études et travaux.

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soit approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Action Culturelle, année 2024 à hauteur de 613 000 Euros (six cent treize mille Euros) pour la réalisation de l'opération susmentionnée.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit habilité à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille, à les accepter et à signer tout document afférent.

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que la dépense correspondant à cette opération soit financée en partie par la (les) subvention(s) obtenue(s), que le solde soit à la charge de la Ville de Marseille et qu'elle soit imputée sur les budgets 2024 et suivants, chapitres 20, 21 et 23.

Les crédits de paiement 2024 afférents à l'opération sont prévus au budget principal à défaut, ils seront financés par transfert de crédit.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE
D'ORVES
Maire du 5^{ème} Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 18 avril 2024

PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 44 MEMBRES.

24/ 11 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes - 1ère répartition- Approbation de la convention annexée.

24-40797-DSPI
VDV

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

La Ville de Marseille s'est engagée dans le projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, plus proche et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des droits des femmes en s'investissant dans des domaines tels que :

- la défense des droits des femmes ;
- l'égalité femmes/hommes, dans tous les actes de la vie courante ;
- la lutte contre la maltraitance faites aux femmes.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2024 d'un montant de 264 500 Euros (deux cent soixante-quatre mille cinq cents Euros) est soumise à notre approbation.

Est annexée à ce rapport, la convention en faveur d'une association subventionnée dont le montant est supérieur à 23 000 Euros (vingt-trois mille Euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 : Est émis un avis favorable afin que soit attribuée la subvention suivante à l'association ci-dessous œuvrant en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes, au titre de l'année 2024 et dans le cadre d'une première répartition de crédits :

Associations	Numéro de Dossier	Tiers	Adresse	Montant en Euros
Relais enfants parents	00011538	20090	239 chemin de Morgiou Centre Pénitentiaire 13009 Marseille	3 000
			TOTAL	3 000

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit autorisé à signer cette convention.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que le montant de la dépense, soit 3 000 Euros (trois mille Euros), soit imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2024, Article 65748.1, Chapitre 65, Service 03383.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE
D'ORVES
Maire du 5^{ème} Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 18 avril 2024

PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SEANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 44 MEMBRES.

24/ 12 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 2ème répartition 2024 - Approbation de conventions - Budget primitif 2024.

24-40754-DS

VDV

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

La Ville de Marseille souhaite proposer aux Marseillaises et aux Marseillais toute activité pouvant intervenir dans leur temps libre, qu'elle soit culturelle, associative, sportive et en prenant totalement en compte la situation géographique exceptionnelle de Marseille.

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique qui vise à proposer une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique sportive mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la politique sportive de la Ville :

- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc...
- favorise le développement d'un écosystème sportif riche et diversifié, capable de répondre aux sportifs comme aux attentes du public le plus large.

Elle poursuit des objectifs spécifiques :

- promouvoir le sport comme vecteur de prévention et d'éducation pour la santé. De nombreux projets font apparaître l'impérieuse nécessité de pratiquer une activité physique bénéfique pour la santé.
- favoriser l'émergence du sport pour tous et de toutes les disciplines. La prise en charge de l'ensemble des Marseillais et Marseillaises, dans le domaine du sport, constitue un enjeu majeur et essentiel dans l'élaboration de cette politique. Au-delà de l'aspect santé le sport fait émerger des valeurs fondamentales, pour tous les publics, respect, entraide, habiletés motrices, initiation qu'il convient d'entretenir et de développer.
- promouvoir les événements sportifs comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité.

La Ville de Marseille souhaite apporter une aide financière aux associations sportives pour leur fonctionnement et/ou l'organisation de manifestations sportives qui ont pour son image un impact direct au niveau local, national ou international.

Ces subventions sont attribuées selon certains critères tels que le nombre de disciplines pratiquées, le nombre de licenciés et le niveau d'évolution en compétition.

Dans le cadre de la politique sportive de la Ville de Marseille, exposé ci-dessus, il convient d'effectuer une deuxième répartition d'un montant global de 647 800 Euros (six cent quarante-sept mille huit cents Euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 : Est émis un avis favorable afin que soient approuvées les conventions ci-annexées avec les associations sportives suivantes ainsi que les subventions proposées.

Mairie du 5 ^{ème} secteur – 9/10 ^{ème} arrondissements						
116681	Club Midori No Bokujo	82, Boulevard Paul Claudel – 13009 Marseille	00011117	2 000	Fonctionnement du club de karaté pour une pratique sportive au niveau départemental.	
33203	Celtic de Marseille Natation	3, Rue d'Entrecasteaux 13009 Marseille	00011561	2 000	Fonctionnement du club de natation pour une pratique sportive.	
11819	Club de Pelote Basque Marseille Pilota	Fronton de Luminy – Rue Henri Cochet – 13009 Marseille	00011438	1 500	Fonctionnement du club de Pelote Basque au niveau Régional. Organisation d'une manche du circuit fédéral.	
44337	Esplanade Bouliste Ganay	32, Rue Camille Desmoulins – 13009 Marseille	00011460	13 000	Action : 100 % Féminin de Provence. Promouvoir la pratique féminine de la pétanque sur un week end à l'Esplanade du Mucem. Date : 07/09 au 08/09/2024	
42840	KM Marseille 42 .195	1, Chemin de la Colline Saint Joseph – La bruyère B2 – 13009 Marseille	00011449	1 000	Action : Trail des eaux vives Course à pied en colline et le parc des calanques. Date : 07/05 au 08/05/2024	

22378	Phocéa Club	4, Rue des Fénals – Résidence la Timone 2 Bat G 13010 Marseille	00011419	5 000	Fonctionnement du club de football pour une pratique sportive au niveau départemental.
107494	SC Cayolle	Chemin de Sormiou – Le Plan de la Jarre Bat E APT 92 – 13009 Marseille	00011407	4 000	Fonctionnement du club de football pour une pratique sportive au niveau départemental et participation à des tournois.
			TOTAL	28 500	

ARTICLE 2 EST ÉMIS UN AVIS FAVORABLE AFIN QUE POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES, LES SUBVENTIONS NE PEUVENT ÊTRE VERSÉES QU'APRÈS LEUR DÉROULEMENT EFFECTIF.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit habilité à signer les conventions susvisées.

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que la dépense correspondante d'un montant de 28 500 Euros (vingt-huit mille cinq cents Euros) soit imputée sur le Budget Primitif 2024 – DS 04022 – fonction 30.40 – nature 65748.1 – action 20190701.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5^{ème} Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME
ARRONDISSEMENTS

Séance du 18 avril 2024
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE
D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA
SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 44 MEMBRES.

24/13 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES
MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION
DE L'EDUCATION - Dénomination d'écoles
24-40866-DE
VDV

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport
suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au
prochain Conseil Municipal :

Monsieur le Maire, sur la proposition conjointe de Monsieur
l'Adjoint en charge du plan Ecole, du bâti, de la construction, de la
rénovation et du patrimoine scolaire et de Monsieur l'Adjoint en
charge de l'Éducation, des cantines scolaires, du soutien scolaire
et des cités éducatives, soumet au Conseil Municipal le rapport
suivant :

La dénomination des écoles maternelles et élémentaires relève
de la compétence de la commune.

Ainsi, il est proposé que les écoles mentionnées ci-après soient
dénommées comme suit :

- Le Groupe Scolaire la Capelette situé dans la ZAC de la
Capelette, dans le 10^{ème} arrondissement et dont l'ouverture aura
lieu en janvier 2025, sera dénommé « école maternelle et école
élémentaire Mélinée et Missak Manouchian ».
- Les écoles maternelle et élémentaire Blancarde situées 74, rue
Beau dans le 12^{ème} arrondissement seront dénommées « école
maternelle et école élémentaire Olympe de Gouge ».

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil
d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Est émis un avis favorable afin que Les deux
écoles qui composent le nouveau groupe scolaire situé dans la
ZAC de la Capelette dans le 10^{ème} arrondissement, soient
dénommées « école maternelle et école élémentaire Mélinée et
Missak Manouchian ».

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE
D'ORVES
Maire du 5^{ème} Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME
ARRONDISSEMENTS

Séance du 18 avril 2024
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE
D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA
SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 44 MEMBRES.

24/ 14 – MS5

Attribution de subventions à des associations et au CCAS dans le
cadre du Pacte Local des solidarités.

24-40791-DSAS
AGE

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport
suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au
prochain Conseil Municipal :

Par délibération n°23/0730/AGE du 15 décembre 2023, le conseil
municipal a voté l'adoption du pacte local des solidarités entre
l'État et la Ville de Marseille doté d'un budget de 1 700 000 Euros
(850 000 Euros de l'État et 850 000 Euros de la Ville) qui décline
sur le territoire marseillais le Pacte national des solidarités. Ce
dispositif prend la suite des deux années de contractualisation
d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi
(CALPAE) voté en 2021 et 2022 ;

La première CALPAE a donné l'impulsion à la mise en œuvre
d'actions volontaristes pour renforcer l'accès aux droits, aux
besoins essentiels et à l'accompagnement social des personnes
les plus précaires : création d'équipes de travailleuses sociales
dédiées à l'accès aux droits des personnes domiciliées au CCAS,
intégration de travailleuses sociales du CCAS au sein des
maraudes du Samu social, développement des douches et
bagageries à destination des personnes sans abri, soutien à la
création de points d'aide alimentaire et d'épiceries sociales...

La deuxième édition de la CALPAE, dotée d'un budget de 1,7
Million d'Euros, en augmentation de 300 000 Euros, a permis de
poursuivre la mise en œuvre des actions déjà engagées au titre
de la première CALPAE et de développer des actions spécifiques
centrées sur la petite enfance et le soutien à la parentalité.

Afin d'inscrire cet engagement partagé entre la Ville et l'Etat dans
une perspective de moyen terme, le Conseil municipal a donné
son accord par délibération en date du 14 décembre 2023 à la
signature par la Ville d'un nouveau contrat pluriannuel avec l'Etat,
le Pacte local des solidarités, conclu pour une durée de 4 ans. Ce
Pacte vise à assurer la continuité des actions structurantes
engagées les années précédentes en matière d'accès aux droits,
d'insertion professionnelle et de réduction des inégalités, et
développer de nouvelles actions relatives au renforcement de
l'accompagnement des femmes en situation de précarité, et au
renforcement des synergies entre acteurs de l'aide alimentaire. La
Ville et l'Etat s'engageront chacun à hauteur de 850 000 Euros
par an, soit un budget total de 1,7 Million d'Euros pour les années
2024 à 2027.

Afin d'attribuer une partie des crédits prévues dans le cadre du
Pacte, un appel à projets a été lancé au mois de janvier 2023, sur
les thématiques suivantes :

- favoriser l'accès à l'éducation, à la culture et aux loisirs pour les
enfants vivant en squats et en bidonvilles
- soutien à la parentalité pour les familles accueillies dans les
dispositifs de veille sociale et d'hébergement d'urgence
- préscolarisation des enfants les plus éloignés des modes
d'accueil
- Améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes sans
domicile fixe
- développer un accompagnement social personnalisé pour des
personnes âgées très isolées et en grande précarité
- diversifier l'offre et les modalités de distribution des produits
alimentaires et de première nécessité.

Au terme de cet appel à projet, 71 projets associatifs ont été
retenus, dont 54 projets concernant les actions à destination des
personnes en grande précarité, et 17 projets concernant la petite
enfance, ainsi que 2 projets portés par le CCAS de la Ville de
Marseille.

Il s'agit de délibérer les subventions relatives aux actions à
destination des personnes en grande précarité, pour un montant
de 1 025 000 Euros (un million vingt-cinq mille Euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil
d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 : Est émis un avis favorable afin que des subventions soient attribuées aux associations dont la liste suit, dans le cadre du pacte local des solidarités Elles se déclinent les thématiques suivantes:

Diversifier les initiatives et les modalités de distribution des produits alimentaires et de première nécessité.

Associations	Numéros de dossier	de Conventions	Montants en Euros
COCOTEAM13	0 0002958	ci-annexée	20 000
CENTRE SOCIAL LA CAPELETTE	0 0002102	ci-annexée	10 000

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soient approuvées les conventions ci-annexées, conclues entre les structures citées dans l'article 1 et la Ville de Marseille et que Monsieur le Maire ou son représentant soit habilité à signer ces conventions.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que la dépense d'un montant total de 30 000 (trente mille euros) soit imputée sur les crédits inscrits au Budget 2024.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE
D'ORVES
Maire du 5^{ème} Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME
ARRONDISSEMENTS

Séance du 18 avril 2024
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE
D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA
SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 44 MEMBRES.

24/ 15 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE,
PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN
SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT
CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET
ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations
agissant en faveur des Familles - 1ère répartition 2024.
23-40591-DLSVAEC
VDV

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport
suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au
prochain Conseil Municipal :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui
vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus
démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville
s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer
de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui,
dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des
Marseillais en s'investissant dans des domaines variés tels que :
- la création des liens familiaux distendus par le biais de la
médiation ;

- l'aide aux familles rencontrant des difficultés matérielles ;
- l'aide aux familles à développer leur capacité d'intégration par le
biais de l'acquisition des savoirs de base en langue française
(écrit/oral).

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une
première répartition des crédits de l'année 2024, d'un montant de
20 700 Euros (vingt mille sept cents Euros), est soumise à notre
approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil
d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 : Est émis un avis favorable afin qu'une subvention
soit attribuée à l'association ci-dessous œuvrant en faveur des
familles, au titre de l'année 2024 et dans le cadre d'une première
répartition de crédits :

Tiers	Association	Adresse	Dossier n°	Montant en Euros
20090	Association Relais Enfants Parents Provence-Alpes Côte d'Azur	239 chemin de Morgiou 13009 Marseille	00011110	3 500
Total				3 500

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que le montant de la
dépense, soit 3 500 Euros (trois mille cinq cents Euros), soit
imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2024, article
65748, sous-chapitre 4212.63, service 03032 Programme
13900910.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE
D'ORVES
Maire du 5^{ème} Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 18 avril 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 44 MEMBRES.

24/ 16 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations d'intérêt social - 2ème répartition 2024.

24-40738-DLSVAEC

VDV

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des Marseillais en s'investissant dans des domaines variés tels que :

- le soutien moral aux personnes hospitalisées par des visites ou des activités adaptées ;
- l'alphabétisation et l'apprentissage de la langue française aux personnes désireuses de s'intégrer dans la vie de la Cité ;
- les projets socio-sportifs en faveur des jeunes et moins jeunes ;
- les projets visant à favoriser l'intergénérationnel ;
- les manifestations festives et les animations multi-activités.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une deuxième répartition des crédits de l'année 2024, d'un montant de 51 500 Euros (cinquante et un mille cinq cents Euros), est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 : Est émis un avis favorable afin qu'une subvention soit attribuée à l'association ci-dessous œuvrant en faveur des personnes résidant dans notre cité, au titre de l'année 2024 et dans le cadre d'une deuxième répartition de crédits :

Tiers	Associations	Adresse	Subventions complémentaires 2024 déjà attribuées	Dossiers N°	Montant en Euros
037326	Association Christophe	Hôpital Ste Marguerite Pavillon Solaris 270 boulevard Ste Marguerite 13009 Marseille		00011831	3 000
TOTAL					3 000

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que le montant de la dépense soit 3 000 Euros (trois mille Euros) soit imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2024 - article 65748 - sous-chapitre 428 - service 03032 - Programme 139009.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5^{ème} Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME
ARRONDISSEMENTS

Séance du 18 avril 2024

PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE
D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA
SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 44 MEMBRES.

24/17 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE,
PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES
SOLIDARITES ET DE L'ACTION SOCIALE - Renforcement du
soutien municipal au développement de l'hébergement d'urgence.
24-40848-DSAS
AGE

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport
suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au
prochain Conseil Municipal :

La Nuit de la solidarité, dont la troisième édition s'est tenue à
Marseille le 16 avril, a mis en lumière les obstacles persistants qui
pèsent sur la mise à l'abri des personnes sans abri, dans un
contexte de forte saturation du parc d'hébergement.

La nouvelle municipalité a inscrit le renforcement des politiques
de soutien aux personnes les plus démunies ou victimes de
violences et de discriminations parmi les objectifs forts de la
mandature. Elle s'est à cet égard engagée à développer les
capacités d'hébergement d'urgence à destination des personnes
précaires ou vulnérables, en contribuant à la création de 1 000
nouvelles places d'hébergement collectif, ayant vocation à se
substituer aux nuitées hôtelières auxquelles il a été très largement
fait recours depuis l'épidémie de COVID (près de 2 400 places
sur les 5 700 places financées sur le territoire marseillais en
2023). Cette volonté a été réaffirmée lors des états généraux du
logement qui se sont tenus en décembre 2022.

Dans un contexte de très fort accroissement de la grande
précarité, et au regard des tensions très fortes qui pèsent sur
l'accès à l'hébergement des plus démunies, il convient de
poursuivre et d'amplifier l'action municipale engagée depuis 2020.
A/Une forte mobilisation de la Ville depuis 2020 pour favoriser le
développement des capacités d'hébergement d'urgence.

La mobilisation conjointe de l'Etat et de la Ville a ainsi permis de
créer 354 depuis le début de la mandature :

- La Digue : Mise à disposition de Sara Logisol, de locaux au 5,
boulevard Saint Jean (10^{ème} arrondissement) pour des femmes
victimes de violences et en grande difficulté (46 places),
- L'auberge Marseillaise : Mise à disposition d'un collectif
associatif piloté par Yes We Camp de locaux au 47, impasse du
Docteur Bonfils (8^{ème} arrondissement) à destination de femmes
vulnérables et de leurs enfants (60 places),
- Unité d'accueil et d'hébergement pour 10 personnes en situation
de grande précarité, portée par Just, Yes we Camp, Nouvelle
aube et Marseille solutions dans un bâtiment appartenant à la
Ville au 165, avenue de la Madrague de Montredon (8^{ème}
arrondissement),
- Entr'Elles : Mise à disposition d'un terrain municipal à l'Armée du
Salut au 3, rue du Charvet (3^{ème} arrondissement) à destination des
femmes en grande précarité (30 places),
- Lou Recate : Mise à disposition d'un terrain municipal à l'Armée
du Salut au 3, rue du Charvet (3^{ème} arrondissement) à destination
de femmes et familles en grande précarité (49 places),
- Mise à disposition de l'association La Caravelle de 25 logements
(soit 104 places) appartenant à la SOGIMA au 104 rue Kléber
(3^{ème} arrondissement) à destination de familles (initialement
Ukrainiennes, élargi à tout public familles à partir de juin 2023),
- Location à Médecins Sans Frontière de locaux situés 6,
boulevard Sainte Marguerite (9^{ème} arrondissement) à destination
de jeunes « déminorisés » (20 places),
- Déménagement de l'UHU précédemment implanté 110, chemin
de la Madrague Ville dans de nouveaux locaux situés boulevard
de Magallon (194 places), édifiés dans le cadre d'un bail
emphytéotique administratif conclu par la Ville de Marseille avec
la société 3FR, et implantation d'une annexe de l'UHU dans les

locaux d'un hôtel F1 à Saint Menet (110 places), qui se traduisent
par un surplus de 25 places par rapport à l'UHU Madrague,

- Implantation d'une résidence temporaire au 174 rue de Breteuil,
géré par l'association Just, à destination de jeunes
« déminorisés » (10 places).

La Ville de Marseille apporte un soutien financier essentiel au
fonctionnement des structures d'hébergement d'urgence, pour un
total d'environ 2,5 million d'Euros en 2023, selon plusieurs
modalités (subventions en nature liée à la mise à disposition de
foncier municipal, prise en charge des fluides, versement de
subventions de fonctionnement, en complément des subventions
Etat).

B/Un engagement de la Ville à consolider et à amplifier

Dans un contexte de fort accroissement de la grande précarité, la
Ville doit renforcer son engagement en faveur du développement
des capacités d'hébergement, de logement et d'accompagnement
des personnes les plus démunies. A cet égard, des actions fortes
sont d'ores et déjà engagées :

- la Ville prend une part plus active à la gouvernance de la
politique d'hébergement et de logement, notamment dans le
cadre du comité stratégique du SIAO, et à la mise en œuvre de
l'AMI Logement d'abord piloté par la Métropole ;

- les services de la Ville restent en veille de toute opportunité
foncière, au sein du patrimoine municipal, pour développer de
nouvelles structures d'hébergement,

- la Ville soutient le renforcement par le CCAS de ses capacités
d'hébergement et d'accompagnement des personnes en grande
précarité (création en cours d'une structure d'hébergement en
gestion directe par le CCAS, en lien avec les associations Just et
HAS) ou en risque d'expulsion locative,

- la Ville poursuit sa coopération étroite avec de nombreux
partenaires d'enrichir et de diversifier l'offre d'hébergement
disponible sur le territoire, afin qu'elle puisse offrir des conditions
d'accueil et d'accompagnement adaptés aux différents publics :
familles, femmes seules avec ou sans enfants, personnes
victimes de violences conjugales ou de discriminations liées à
l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre, personnes
présentant des troubles psychiques ou des addictions, seniors,
- la Ville soutient les travaux d'observation sociale (Nuit de la
Solidarité, étude ISSIMARS, mise en place de l'Observatoire des
pauvretés), visant à mieux documenter les réalités du sans-
abri ou du mal-logement.

En complément, il est proposé d'approuver ou de renouveler le
principe d'occupation à titre gratuit de locaux municipaux au
bénéfice des opérateurs suivants : Sara Logisol et RAM pour les
locaux situés au 5, boulevard Saint Jean 10^{ème} arrondissement
Marseille, Le Refuge pour des logement situés 3, place Edmond
Audran 4^{ème} arrondissement et le groupe SOS pour un logement
situé 476 boulevard Mireille Lauze, 11^{ème} arrondissement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil
d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 : Est émis un avis favorable afin que soient
approuvées les deux conventions d'occupation temporaire, ci-
annexées, par lesquelles la Ville de Marseille met à disposition de
l'association Sara Logisol et de l'association Relai d'assistance
maternelle (RAM), à titre gratuit, une partie de l'immeuble situé au
5 boulevard Saint Jean dans le 10^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire
ou son représentant soit habilité à signer lesdits baux et
conventions.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE
D'ORVES
Maire du 5^{ème} Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME
ARRONDISSEMENTS

Séance du 18 avril 2024
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE
D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA
SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 44 MEMBRES.

24/ 18 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES
MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION
DE L'ANIMATION EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE -
Attribution de subventions à des associations animant des
Accueils de Loisirs Sans Hébergement - 1ere répartition 2024 -
Approbation de conventions et d'avenants.
24-40796-DAEJ
VDV

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport
suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au
prochain Conseil Municipal :

Dans le cadre d'une politique globale en faveur des enfants, la
Ville de Marseille et la Caisse d'Allocations Familiales des
Bouches-du-Rhône (CAF13), en collaboration avec les
administrations d'État, soutiennent financièrement les initiatives et
projets proposés par des associations qui développent des
Accueils de Loisirs Sans Hébergement (centres aérés), lieux
d'émancipation des petites Marseillaises et des petits Marseillais,
organisés les mercredis et vacances scolaires.

En 2024, le budget de soutien aux Accueils de Loisirs Sans
Hébergement est de 5 153 750 Euros (cinq millions cent
cinquante trois mille sept cent cinquante Euros). En constante
augmentation ces dernières années, cela représente 33% de plus
qu'en 2021.

L'ambition de cette subvention est de lutter contre les inégalités
territoriales en favorisant l'accès de tous, y compris des plus
fragiles, à des loisirs éducatifs de qualité. Pour rappelles
indicateurs de financement, en accord avec la CAF, sont fondés :

- quantitativement, sur la fréquentation des ALSH et la contribution des familles
- qualitativement, sur le contenu des animations, en lien avec le Projet Éducatif de Territoire, et la continuité éducative proposée dans le territoire et durant les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire).

Aujourd'hui, une répartition des crédits, d'un total de 3 092 250
Euros (trois millions quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante
Euros), est soumise à notre approbation. Le montant proposé à
chaque structure a été établi sur la base du prévisionnelle 2024,
suite à l'analyse des éléments fournis par les opérateurs.

Les conventions et avenants, ci-annexés, conclus avec chaque
association bénéficiaire, précisent le cadre et les modalités selon
lesquels est apporté le concours financier de la Ville de Marseille.
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil
d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 : Est émis un avis favorable afin que soient attribuées,
selon le tableau ci-dessous, des subventions à des associations
qui conduisent un ou des projets d'Accueil de Loisirs Sans
Hébergement.

N° Tiers	Bénéficiaire	1 ^{er} versement 2024 en Euros
8350	Union Sportive et Culturelle de la Rouvière Marseille 83 boulevard du Redon, 13009 Marseille	17 549
11588	Centre Social la Capelette 221 avenue de la Capelette, 13010 Marseille	45 208
37547	Le P'tit Camaieu 39 rue François Mauriac, 13010 Marseille	21 606

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soient approuvés les conventions ci-annexées, conclus avec les associations inscrites dans le tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire, ou son représentant soit autorisé à signer ces conventions et avenants.

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que la dépense, soit 84 363 Euros (quatre-vingt quatre mille trois cent soixante-trois Euros), soit imputée sur les crédits du Budget 2024. Section fonctionnement - chapitre 65 – sous chapitre 338 - nature 65748.2 – fonction service 05032 - intitulé « Subventions de fonctionnement autres personnes de droit privé ».

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ORVES
Maire du 5^{ème} Secteur

D'ESTIENNE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 18 avril 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 44 MEMBRES.

24/ 19 – MS5

Approbation d'une troisième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2024 - Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes.

24-40758-DC

VDV

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique culturelle mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la politique culturelle de la Ville de Marseille:

- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc ;
- favorise le développement d'un écosystème culturel riche et diversifié, capable de répondre aux aspirations des artistes comme aux attentes du public le plus large.

Elle poursuit cinq objectifs spécifiques :

- promouvoir la culture comme vecteur d'émancipation de l'individu, en favorisant la démocratie culturelle ainsi que l'accès pour toutes et tous à l'éducation artistique et culturelle et aux pratiques artistiques en amateur ;
- soutenir la liberté de création et d'expression en se donnant les moyens d'accompagner les artistes dans de bonnes conditions et de favoriser leur implantation sur le territoire ;
- favoriser le développement d'un cadre de vie agréable et améliorer la qualité de vie des Marseillaises et des Marseillais en leur proposant des services publics culturels de qualité qui répondent à leurs besoins ;
- promouvoir la culture comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité ;
- permettre aux Marseillaises et aux Marseillais de mieux connaître et de se réappropriier le patrimoine historique et culturel de leur Ville.

Pour mettre en œuvre sa politique culturelle la Ville de Marseille s'appuie sur des équipements culturels en régie municipale (archives, bibliothèques, musées, opéra) et un établissement public de coopération culturelle, l'Institut National Supérieur d'Enseignements Artistiques Marseille Méditerranée.

La politique culturelle de la Ville de Marseille s'attache à couvrir tous les champs de la création (arts visuels, arts de la scène : arts de la rue, cirque, danse, marionnettes et théâtre d'objet, musique, théâtre, cinéma et audiovisuel, livre, édition et débat d'idées), du patrimoine culturel matériel comme immatériel. Elle s'appuie sur un riche tissu d'opérateurs culturels et d'équipes artistiques qu'elle soutient.

L'engagement de la Ville de Marseille se fonde sur une évaluation des activités et des actions au regard de leur cohérence avec les priorités et orientations garantes de l'intérêt général d'une part et sur l'assurance d'une gestion transparente et équilibrée des fonds publics par les opérateurs d'autre part. Ainsi, depuis 2022, les demandes d'aides financières sont examinées à l'aune des quatre piliers suivants : la mondialité culturelle, la démocratie culturelle, l'éducation artistiques et culturelle et le soutien à la structuration de l'écosystème culturel et à la créativité.

À ces quatre piliers, s'ajoute un socle commun relatif, d'une part à la transparence et à la bonne gestion des fonds publics et d'autre part, à la question de l'adhésion contractuelle à une charte écoresponsable. Cette double obligation pourra donner lieu à des audits ad hoc.

Concernant la participation à la transparence et à la bonne gestion des fonds publics, et en complément de l'expertise des services instructeurs, une attention particulière est portée à la diversification des recettes comprenant un volet relatif aux ressources propres, à la maîtrise et la bonne gestion des moyens humains et financiers sur la durée, ainsi qu'à la valorisation des tirages accordés et des moyens en nature mis à disposition par la Ville entre autres.

La culture étant un secteur dans lequel les financements croisés sont la règle, la Ville de Marseille s'efforce, dans sa politique de subventionnement aux opérateurs culturels, de trouver le meilleur niveau possible de coordination avec le Ministère de la Culture, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Métropole Aix-Marseille Provence et le Département des Bouches-du-Rhône.

Par délibération 23/0818 /VDV du 15 décembre 2023, le Conseil Municipal a voté une première répartition de subventions aux associations et organismes culturels conventionnés.

Dans le cadre de la poursuite de la politique d'expansion culturelle entreprise par la Ville de Marseille, il convient d'effectuer au profit des associations et organismes culturels une deuxième répartition au titre des subventions 2024. Il s'agit d'associations et d'organismes conventionnés dont la convention est en vigueur ou à renouveler.

Le montant total de cette répartition s'élève à 3 258 000 Euros (trois millions deux cent cinquante huit mille Euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 : Est émis un avis favorable afin que soient approuvées les 4 conventions ci-annexées conclues entre la Ville de Marseille et les différents acteurs culturels.

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soient approuvées les versements des subventions au bénéfice des acteurs culturels selon le détail ci après :

Pilier Démocratie culturelle							2	
Bénéficiaire	IB	N° Tiers	Secteur	Adresse du Siège Social	N° Avenant	N° Dossier MGDIS N° Dossier Progos	Montant en Euros	Objet
DIFFUSION	65748.1 311 12900903	174776	Musique	RESIDENCE LES PETITES MAGALONES BAT 1 15 AV DE LA MAGALONE 13009 MARSEILLE		00000883 00011099	3 000	Nouvelle création de la compagnie dont le directeur artistique est Sébastien Béranger "Submersible" est un spectacle musical, une performance croisée entre cinéma pour l'oreille et conte radiophonique d'une durée d'environ 50 minutes
Pilier Education artistique et culturelle							3	
Bénéficiaire	IB	N° Tiers	Secteur	Adresse du Siège Social	N° Avenant	N° Dossier MGDIS N° Dossier Progos	Montant en Euros	Objet
DIFFUSION	65748.1 311 12900904	174776	Musique EAC	RESIDENCE LES PETITES MAGALONES BAT 1 15 AV DE LA MAGALONE 13009 MARSEILLE		00002041 00011579	4 000	Autour de la nouvelle création Submersible entre cinéma pour l'oreille et conte radiophonique. L'artiste, compositeur, Sébastien Baranger souhaite développer un projet EAC. Des ateliers de prise de son, un travail sur l'écoute et l'art radiophonique et une sensibilisation à l'écologie sonore du monde sous-marin dans les écoles et centres de loisirs marseillais seront proposés.
EKTOS	65748.1 317 12900904	à créer	Cinéma et audiovisuel EAC	26 RUE SAINTE BAUME 13010 MARSEILLE		00000091 00011566	2 500	Création d'un parcours autour du cinéma et de l'audiovisuel, centré sur la pratique culturelle et l'acquisition de compétences, afin de favoriser et d'accompagner la réinsertion de jeunes. .
Pilier Soutien à la structuration de l'écosystème culturel et à la créativité artistique							4	
Bénéficiaire	IB	N° Tiers	Secteur	Adresse du Siège Social	N° Avenant	N° Dossier MGDIS N° Dossier Progos	Montant en Euros	Objet
GAT AND CO	65748.1 311 12900903	à créer	Danse	343 BOULEVARD ROMAIN ROLLAND BUROPOLIS 13009 MARSEILLE		00000514 00011476	25 000	Soutien à la création de Freedom Sonata qui est une pièce pour 12 danseurs librement inspirée de la forme de la sonate, confrontant 3 univers musicaux à la fois sensibles et empreints d'une certaine radicalité – Création au Festival de Marseille été 24

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que la dépense d'un montant de 34 500 Euros (trente-quatre mille cinq cent Euros) soit imputée au Budget Principal exercice 2024.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5^{ème} Secteur

Mairie du 6^{ème} secteur

Délibérations du 17 avril 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS

- Séance du 17 AVRIL 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

24/009/HN

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – Approbation du Compte d'Exécution de l'État Spécial d'Arrondissements : Exercice 2023

Monsieur le Maire du 6^{ème} secteur soumet au conseil des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements le rapport suivant :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment à l'article L2511-45, le Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'exécution de l'État Spécial d'Arrondissements - Exercice 2023 :

Section de Fonctionnement

- le montant total des recettes est de : **2 892 214,40 €**
 - le montant total des dépenses est de : 2 155 778,67 €, le montant des restes à réaliser est de 729 056,04 €, soit un total de **2 884 834,71 €**
- l'excédent de fonctionnement est de : **7 379,69 €**

Section d'Investissement

- le montant total des recettes est de : **456 541,89 €**
 - le montant total des dépenses est de : 357 197,53 €, le montant des restes à réaliser est de 90 109,80 €, soit un total de **447 307,33 €**
- l'excédent d'investissement est de : **9 234,56 €**

51/94

Au bénéfice des observations présentées ci-dessus, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
VU LE COMPTE D'EXÉCUTION 2023
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est approuvé le Compte d'Exécution 2023 présenté par Monsieur le Maire d'Arrondissements et joint à la présente délibération.

ARTICLE 2 Est constaté au résultat global, un excédent de 7 379,69 € pour la section de fonctionnement (Annexe 1).

ARTICLE 3 Est constaté au résultat global, un excédent de 9 234,56 € pour la section d'Investissement (Annexe 2).

ARTICLE 4 Sont constatés les résultats définitifs tels qu'ils sont résumés dans la balance générale du Compte d'Exécution 2023 (Annexe 3).

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Abstention Groupe Printemps Marseillais Majorité Municipale
Abstention Groupe Retrouvons Marseille
Abstention Non inscrit Cécile VIGNES

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE

Enrôlé au CA du 17 avril 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS

- Séance du 17 AVRIL 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

24/010/VDV

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE RELATIONS
EXTERIEURES ET GRANDS PROJETS - MISSION
DE COORDINATION DES MAIRIES DE SECTEUR -
Equipement sportif décentralisé – Terrains de
padel 77 Traverse du Commandeur - 13012
MARSEILLE - Approbation d'un tarif de type
abonnement.**
24-40937-MCMS

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU
CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE
PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU
PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville souhaite permettre à toutes les Marseillaises et à tous les Marseillais de pratiquer une activité sportive au sein d'infrastructures de qualité (équipements publics et espaces urbains), sur l'ensemble du territoire communal. Elle entend favoriser l'accès au sport pour tous, notamment au travers d'un plan pluriannuel de modernisation des équipements sportifs communaux et par un accès facilité à la pratique sportive.

La Mairie des 11^{ème} & 12^{ème} arrondissements est gestionnaire de terrains de padel situés au 77, traverse du Commandeur dans le 12ème arrondissement.

Afin de permettre un accès à ces équipements au plus grand nombre, l'Adjoint au Maire en charge du sport, de l'accès à la pratique sportive et du e-sport et le Maire de secteur se sont rapprochés afin de convenir d'une tarification d'usage de ces équipements, objet du présent rapport.

Grace aux discussions menées, ces terrains de padel entendent être parmi les moins chers de France avec notamment la mise à disposition gratuite du matériel nécessaire à la pratique sportive et la réservation de nombreux créneaux pour l'accueil des écoles et des centres sociaux de la commune.

Ainsi, les Marseillaises et les Marseillais pourront s'inscrire et pratiquer une discipline sportive en pleine expansion à moindre coût grâce à une tarification qui permettra de garantir le développement du sport pour tous en permettant l'accès à ces équipements, autant par le biais d'une pratique encadrée, comme prévu par la délibération n°24/0029/VDV du 16 février 2024, que par celle d'une pratique libre, par le biais d'un abonnement au

travers de l'Académie des Sports de la Mairie des 11^{ème} & 12^{ème} arrondissements.

Aussi, afin de permettre d'accéder à ces infrastructures, et dans le cadre de la gestion des équipements publics, il convient de créer un tarif de type abonnement annuel tel que présenté ci-dessous, pour une durée expérimentale d'un an à l'issue de laquelle un bilan de l'activité sera réalisé.

Type d'abonnement	Tarif
Annuel par personne et sans limitation de pratique	100 Euros (cent Euros)

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvée la création du tarif de type abonnement annuel par personne et sans limitation de pratique, pour une durée d'un an à compter de l'acquisition du caractère exécutoire de la présente délibération.

Type d'abonnement	Tarif
Annuel, par personne et sans limitation de pratique	100 Euros (cent Euros)

ARTICLE 2 La recette est imputée au budget 2024 – Nature 70631 – Sous Chapitre 326.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 17 Avril 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 17 AVRIL 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

24/011/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 2ème répartition 2024 - Approbation de conventions - Budget primitif 2024.

24-40754-DS

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille souhaite proposer aux Marseillaises et aux Marseillais toute activité pouvant intervenir dans leur temps libre, qu'elle soit culturelle, associative, sportive et en prenant totalement en compte la situation géographique exceptionnelle de Marseille.

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique qui vise à proposer une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique sportive mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la politique sportive de la Ville :

- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc...
- favorise le développement d'un écosystème sportif riche et diversifié, capable de répondre aux sportifs comme aux attentes du public le plus large.

Elle poursuit des objectifs spécifiques :

- promouvoir le sport comme vecteur de prévention et d'éducation pour la santé. De nombreux projets font apparaître l'impérieuse nécessité de pratiquer une activité physique bénéfique pour la santé.
- favoriser l'émergence du sport pour tous et de toutes les disciplines. La prise en charge de l'ensemble des Marseillais et Marseillaises, dans le domaine du sport, constitue un enjeu majeur et essentiel dans l'élaboration de cette politique. Au-delà de l'aspect santé le sport fait émerger des valeurs fondamentales, pour tous les publics, respect, entraide, habiletés motrices, initiation qu'il convient d'entretenir et de développer.
- promouvoir les événements sportifs comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité.

La Ville de Marseille souhaite apporter une aide financière aux associations sportives pour leur fonctionnement et/ou l'organisation de manifestations sportives qui ont pour son image un impact direct au niveau local, national ou international.

Ces subventions sont attribuées selon certains critères tels que le nombre de disciplines pratiquées, le nombre de licenciés et le niveau d'évolution en compétition.

Dans le cadre de la politique sportive de la Ville de Marseille, exposé ci-dessus, il convient d'effectuer une deuxième répartition d'un montant global de 647 800 Euros (six cent quarante sept mille huit cents Euros) dont 237 700 Euros (deux cent trente-sept mille sept cents Euros) pour les associations de notre secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Sont approuvées les conventions ci-annexées avec les associations sportives suivantes de notre secteur ainsi que les subventions proposées.

INSERTION PAR LE SPORT					
37764	Planète Borg	12, Allée des Fleurs – 13012 Marseille	00011424	3 000	Fonctionnement du club de boxe Française Savate pour une pratique sportive au niveau national. 3 Athlètes de haut niveau.
11894	Provence Française Boxe	136, Traverse de la Martine – Les hauts de la Martine – 13011 Marseille	00011406	3 000	Fonctionnement du club de boxe Française Savate sportive au niveau national.
29402	Savate Club Valentine	153, Route des 3 Lucs – 13011 Marseille	00011423	3 000	Fonctionnement du club de boxe Française Savate sportive au niveau national.
35282	Taekwondo Hagakure	3, Boulevard de la Salette – 13012 Marseille	00011415	1 500	Fonctionnement du club de Taekwondo au niveau national.
42869	Team Schoelcher	93, Traverse du Maroc – 13012 Marseille	00011459	30 000	Action : 15 ^{ème} Edition de la nuit des gladiateurs. Évènement sportif de Kick Boxing avec un combat pour une ceinture « Nuit des Gladiateurs ». Date : 06/04 au 07/04/2024
SPORT COMPETITION ET LOISIRS					
110447	AJC Marseille Sport et	35, Route des 3	00011055	3 000	Fonctionnement du club et développement de

	Culture	Lucs à la Valentine – 13012 Marseille			la pratique sportive du judo au niveau régional.
11916	Amicale Cycliste Marseille Est	33, Avenue Elléon – La Valbarelle Heckel Bat E – 13011 Marseille	00011408 00011409	2 500 7 000	Fonctionnement du club de cyclisme et organisation de cyclo cross. Action : 36 ^{ème} cyclo cross Marseillais Date : 01/11 au 30/11/2024
34522	Club Sportif Marseille Provence Handball	Maison des Sports – Place des Caillols – 13012 Marseille	00011554	45 000	Fonctionnement du club de handball pour une pratique sportive au niveau national 2.
11785	Fédération Sportive et Gymnique du Travail	40, Avenue du Garlaban – 13012 Marseille	00011425	15 000	Action : Promotion du sport féminin. Structuration d'un championnat de football à 7 avec 8 équipes. Date : 08/01 au 20/12/2024
43908	Le Club des Marseillaises	27 B, Boulevard Notre Dame Eoures – 13011 Marseille	00011443	15 000	Action : 14 ^{ème} Edition de la Marseillaises des femmes. Course dédiée aux femmes. Date : 24/05 au 26/05/2024
43929	Massilia Curling Club	56, Boulevard de la Valbarelle Bat 10 Résidence Château Saint Jacques – 13011 Marseille	00011417	3 000	Action : 14 ^{ème} Tournoi international de curling. Date : 14/09 au 15/09/2024
7905	Massilia Marathon	13, Boulevard Bel Air – 13012 Marseille	00011444 00011445	2 000 22 000	Fonctionnement du club d'athlétisme pour une pratique sportive au niveau départemental. Action : Cross de Marseille Organisation d'un cross comportant 12 courses des « éveils » au « masters » Date : 06/12 au 09/12/2024
71723	Rugby Club Marseillais	3, Avenue Jean Compadiou – 13012 Marseille	00011395	7 000	Fonctionnement du club de rugby pour une pratique sportive au niveau régional.
11907	Sport Olympique Caillolais	Ancienne école de garçons les Caillols – 8 Chemin du Cimetière – 13012 Marseille	00011442	9 000	Fonctionnement du club de football pour une pratique sportive au niveau départemental
11805	Union Sportive Michelis	Cercle Robert Calvani – 4, Avenue du Pontet – 13011 Marseille	00011441	7 500	Fonctionnement du club de football pour une pratique sportive au niveau départemental.
11919	Vélo Club de Marseille	93, Traverse Gaston Flotte – 13012 Marseille	00011450	1 200	Fonctionnement du club de vélo pour une pratique sportive au niveau départemental.
11915	Vélo Club la Pomme	462, Boulevard Mireille Lauze – 13011 Marseille	00011146 00011147 00011148	50 000 6 000 2 000	Fonctionnement du club de vélo pour une pratique sportive au niveau international Action : Bosses de Provence Course de cyclo sport avec 4 parcours de 50 km à 163 km. Date : 21/09 au 22/09/2024 Action : Cyclo Cross de Luminy Compétition de cyclo cross dans les sous bois de Luminy. Date : 30/11 au 01/12/2024.

ARTICLE 2 POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES, LES SUBVENTIONS NE POURRONT ÊTRE VERSÉES QU'APRÈS LEUR DÉROULEMENT EFFECTIF.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer les conventions susvisées.

ARTICLE 4 La dépense correspondante d'un montant de 647 800 Euros (six cent quarante sept mille huit cents Euros) dont 237 700 Euros (deux cent trente-sept mille sept cents Euros) pour les associations de notre secteur sera imputée sur le Budget Primitif 2024 – DS 04022 – fonction 30.40 – nature 65748.1 – action 20190701.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 17 Avril 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS

- Séance du 17 AVRIL 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire
d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents 22 membres.

24/012/VDV

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE AU
QUOTIDIEN - DIRECTION DES BATIMENTS ET
EQUIPEMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES
BATIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX -
PÔLE ENTRETIEN ET TRAVAUX TOUTS
BÂTIMENTS - Stade Bois Luzy - Modernisation du
stade et de ses installations - 51, rue de
l'Aiguillette - 12^{ème} arrondissement -
Approbation de l'affectation de l'autorisation de
programme relative aux études et aux travaux -
Financement.**

24-40811-DBEC

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU
CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE
PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU
PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport
suivant :

Afin de répondre à un objectif de modernisation des équipements
sportifs publics, la Ville de Marseille a engagé une démarche de
planification de travaux tous corps d'état pour la rénovation de
ses stades.

Les équipements sportifs du 12^{ème} arrondissement comprennent
des stades qui ne répondent plus aux besoins actuels de leurs
utilisateurs. Ils doivent ainsi être modernisés afin de permettre
une pratique sportive de qualité dans des quartiers prioritaires de
la ville où les attentes des usagers sont nombreuses et afin de
respecter les normes de la Fédération Française de Football.

La rénovation du stade de Bois Luzy sis 51, rue de l'Aiguillette,
dans le 12^{ème} arrondissement, s'inscrit dans cette dynamique
ambitieuse de modernisation des équipements sportifs.

D'une surface totale de 7 000 m², cet équipement intégré dans un
complexe sportif, est composé d'un stade de football en
revêtement stabilisé, éclairé par des projecteurs à lampe à
décharge à iodure métallique et d'un bloc vestiaire.

Cet équipement ancien et vétuste nécessite donc une rénovation
d'envergure, complétée par la mise en place d'une technologie
alternative et appropriée. Les travaux de modernisation proposés
sont les suivants :

- Re profilage du terrain de football actuel,
- mise aux normes du réseau d'arrosage et du drainage,
- création d'un revêtement en gazon synthétique dernière
génération avec remplissage SBR,
- rénovation des panneaux de clôtures et du filet pare-ballon,
- fourniture et pose de mobilier sportif,
- mise en place d'un éclairage à LED, remplacement des mâts et
reprise des massifs.

En conséquence, pour mener à bien cette opération, il convient
de prévoir l'approbation de l'affectation de l'autorisation de
programme Mission Sports, Nautisme et Plages, année 2024, à
hauteur de 1 900 000 Euros (un million neuf cent mille Euros)
pour les études et les travaux.

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux
les plus élevés possibles seront sollicitées auprès des différents
partenaires de la Ville de Marseille.

L'échéancier des crédits de paiement est le suivant :

- Année 2024 : 1 200 000 Euros (un million deux cent mille
Euros).

- Année 2025 : 700 000 Euros (sept cent mille Euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil
d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992

VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997

**VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA
COMPTABILITE**

D'ENGAGEMENT

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée la modernisation du stade Bois Luzy
et de ses installations, sis 51, rue de l'Aiguillette, dans le 12^{ème}
arrondissement de Marseille.

ARTICLE 2 Est approuvée l'affectation de l'autorisation de
programme Mission Sports, Nautisme et Plages, année 2024 à
hauteur de 1 900 000 Euros (un million neuf cent mille Euros),
pour les études et les travaux.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant
est habilité à solliciter des subventions aux taux les plus élevés
possibles auprès des différents partenaires de la Ville de
Marseille, à les accepter et à signer tout document afférent.

ARTICLE 4 La dépense correspondant à cette opération sera
financée en partie par la (les) subvention(s) obtenue(s) et le solde
sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les
budgets 2024 et suivants, chapitres 20, 21 et 23.

Les crédits de paiement 2024 afférents à l'opération sont prévus
au budget principal à défaut, ils seront financés par transfert de
crédit.

**Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à
l'unanimité**

**Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et
12ème**

**Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil
d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 17 Avril 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS

- Séance du 17 AVRIL 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire
d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents 22 membres.

24/013/VDV

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES
PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS
MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION
EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de
subventions à des associations animant des
Accueils de Loisirs Sans Hébergement - 1ere
répartition 2024 - Approbation de conventions et
d'avenants.**

24-40796-DAEJ

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU
CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE**

PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Dans le cadre d'une politique globale en faveur des enfants, la Ville de Marseille et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF13), en collaboration avec les administrations d'État, soutiennent financièrement les initiatives et projets proposés par des associations qui développent des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (centres aérés), lieux d'émancipation des petites Marseillaises et des petits Marseillais, organisés les mercredis et vacances scolaires.

En 2024, le budget de soutien aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement est de 5 153 750 Euros (cinq millions cent cinquante trois mille sept cent cinquante Euros). En constante augmentation ces dernières années, cela représente 33% de plus qu'en 2021.

L'ambition de cette subvention est de lutter contre les inégalités territoriales en favorisant l'accès de tous, y compris des plus fragiles, à des loisirs éducatifs de qualité. Pour rappel, indicateurs de financement, en accord avec la CAF, sont fondés :

- quantitativement, sur la fréquentation des ALSH et la contribution des familles

- qualitativement, sur le contenu des animations, en lien avec le Projet Éducatif de Territoire, et la continuité éducative proposée dans le territoire et durant les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire).

Aujourd'hui, une répartition des crédits, d'un total de 3 092 250 Euros (trois millions quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante Euros) dont 136 851 Euros (cent trente six mille huit cent cinquante et un Euros) pour les associations de notre secteur, est soumise à notre approbation. Le montant proposé à chaque structure a été établi sur la base du prévisionnelle 2024, suite à l'analyse des éléments fournis par les opérateurs.

Les conventions et avenants, ci-annexés, conclus avec chaque association bénéficiaire, précisent le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier de la Ville de Marseille. Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Sont attribuées, selon le tableau ci-dessous, des subventions à des associations de notre secteur qui conduisent un ou des projets d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

N° Tiers	Bénéficiaire	1 ^{er} versement 2024 en Euros
8263	Centre social Air Bel 36 bis rue de la Pinède, 13011 Marseille	34 443
11591	Centre social Les Escourtines 15 traverse de la Solitude, 13011 Marseille	24 714
11577	Association Familiale d'Animation du Centre Social Bois Lemaître 37 avenue Roger Salzman, 13012 Marseille	42 435
172473	Centre social Les Lierres 42 avenue du 24 avril 1915, 13012 Marseille	35 259

ARTICLE 2 Sont approuvés les conventions ci-annexées, conclus avec les associations de notre secteur inscrites dans le tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille, ou son représentant est autorisé à signer ces conventions et avenants.

ARTICLE 4 La dépense, soit 3 092 250 Euros (trois millions quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante Euros) dont 136 851 Euros (cent trente six mille huit cent cinquante et un Euros) pour les associations de notre secteur, sera imputée sur les crédits du Budget 2024. Section fonctionnement - chapitre 65 – sous

chapitre 338 - nature 65748.2 – fonction service 05032 - intitulé « Subventions de fonctionnement autres personnes de droit privé ».

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 17 Avril 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11° ET 12° ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 17 AVRIL 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

24/014/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux - 3ème répartition 2024.
24-40751-DLSVAEC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Convention Cadre des Centres Sociaux qui a été renouvelée pour la période 2024/2027 et adoptée par délibération n°24/0038/VDV du 16 février 2024, prévoit le montant total des subventions qui sera attribué aux Centres Sociaux au titre des dépenses d'Animation Globale et de Coordination, des Activités Collectives Familles et des Projets Jeunesse ainsi que la part de chacune des collectivités et institutions signataires : Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les intercommunalités du Département, 12 communes du Département dont la Ville de Marseille, la Mutuelle Sociale Agricole Provence Azur et la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au travail Sud-Est.

Cette dernière est complétée par un avenant dédié aux Centres Sociaux implantés sur le territoire communal qui devient ainsi le nouveau cadre partenarial entre les Centres Sociaux (CS) et la commune. Lui-même a été voté lors de la séance du Conseil Municipal du 16 février 2024.

En raison des perspectives offertes par ce partenariat contractuel qui apporte de la sécurité aux gestionnaires d'équipements sociaux, la Ville de Marseille a souhaité faire évoluer son appui à l'animation de vie sociale de façon à ouvrir une nouvelle dynamique qui impliquera davantage les structures associatives.

Ainsi les quatre lieux d'animation sociale, dont un dans notre secteur cité ci-dessous, jusqu'à présent animés par la Ville de Marseille dans le cadre de délégations de service public conclues avec des prestataires mais qui expireront le 31 mars 2024, bénéficieront d'une initiative et d'une gestion entièrement associatives à compter du 1er avril. Ces lieux d'animation relèveront alors du dispositif de cofinancement de la convention cadre des centres sociaux, intégrant par là même le réseau des 36 centres sociaux déjà existants sur le territoire communal :

- MPT Vallée de l'Huveaune / Saint-Marcel / la Valbarelle (13011) deviendra Centre Social Vallée de l'Huveaune / Saint-Marcel / la Valbarelle ; Ces évolutions qualitatives vont renforcer les liens entre la commune et les gestionnaires. Elles ne s'intégreront plus dans une relation « donneur d'ordre » / « prestataire ». Elles donneront la place à un nouveau type de collaboration exclusivement centrée sur la mise en œuvre de projets d'intérêt public en direction des habitants en règle général et des familles, des jeunes en particulier.

Au niveau opérationnel, ces évolutions intégreront une stabilité puisque les gestionnaires sont maintenus et confortés sur les mêmes territoires d'intervention. La Zone de Vie Sociale (ZVS) de chacun de ces équipements demeure inchangée puisque inscrite dans leur Projet Social validé par les services de la CAF13. Des locaux municipaux adaptés aux besoins, inscrits dans leur Projet Social, leur seront confiés dans le cadre d'une Convention d'Occupation Temporaire (COT). Enfin, leur organigramme a été renforcé par la prise en compte des activités en direction des familles.

C'est sur ce dernier point que repose l'objet du présent rapport afin d'autoriser en faveur de ces quatre (4) Centres Sociaux dont un (1) Centre Social dans le 11ème arrondissement, le versement des subventions prenant en charge les missions socles des Centres Sociaux que sont l'Animation Globale et de Coordination (AGC) et les postes familles (ACF) et Projet Jeunesse prévu dans la Convention Cadre. Ainsi pour ce rapport, il sera proposé de verser de la quote-part de la Ville de Marseille, proratisée sur 9 mois, pour l'AGC (80%), pour l'ACF (80%) et pour le Projet Jeunesse (80%).

L'octroi de participations financières aux équipements sociaux impose soit, pour ceux ayant déjà fait l'objet d'une convention avec la Ville, la production d'avenants nécessaires soit, pour les nouvelles attributions, la création d'une convention d'objection et financière initiale.

Le total des montants proposés par le présent rapport est de 277 585 Euros (Deux cent soixante-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-cinq Euros) dont 62 313,75 Euros (soixante-deux mille trois cent treize Euros soixante-quinze centimes) pour notre secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS

VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

VU LA CONVENTION CADRE DES CENTRES SOCIAUX 2024-2027

VU L'ANNEXE A L'AVENANT 1 : DECLINAISON DE LA CONVENTION CADRE DES CENTRES SOCIAUX 2024-2027 SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MARSEILLE

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1 Est autorisé le versement de la subvention suivante au Centre Social de notre secteur à valoir sur le financement de l'Animation Globale et de Coordination, des Activités Collectives Familles et des Projets Jeunesse 2024 :

Bénéficiaire	Centre Social	Adresse	Tiers	N° Convention	de Animation Globale et Coordination	et Actions Collectives Familles	Projet Jeunesse	TOTAL
Ligue de l'Enseignement, Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône, Mouvement d'Éducation 192 Rue Horace Bertin,	VALLEE DE L'HUVEAUNE / SAINT-MARCEL / LA VALBARELLE	4 rue Gimon / 13011 Marseille			49 986,00	12 327,75	0	62 313,75

13005 Marseille								
-----------------	--	--	--	--	--	--	--	--

ARTICLE 2 Est approuvée la convention ci-annexée, conclue avec l'association listée dans le tableau ci-dessus.

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer la convention annexée.

ARTICLE 3 La dépense, soit 277 585 Euros (deux cent soixante-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-cinq Euros) dont 62 313,75 Euros (soixante-deux mille trois cent treize Euros soixante-quinze centimes) pour notre secteur, sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2024, Article 65748 - Sous chapitre 428 – service 03032 - action 13900910.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 17 Avril 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11[°] ET 12[°] ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 17 AVRIL 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

24/015/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations d'intérêt social - 2^{ème} répartition 2024.

24-40738-DLSVAEC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations dont une dans notre secteur qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des Marseillais en s'investissant dans des domaines variés tels que :

- le soutien moral aux personnes hospitalisées par des visites ou des activités adaptées ;
- l'alphabétisation et l'apprentissage de la langue française aux personnes désireuses de s'intégrer dans la vie de la Cité ;
- les projets socio-sportifs en faveur des jeunes et moins jeunes ;
- les projets visant à favoriser l'intergénérationnel ;
- les manifestations festives et les animations multi-activités.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une deuxième répartition des crédits de l'année 2024, d'un montant de 51 500 Euros (cinquante et un mille cinq cents Euros) dont 1 000 Euros (mille Euros) pour l'association de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11^{EME} ET 12^{EME} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Une subvention est attribuée à l'association de notre secteur œuvrant en faveur des personnes résidant dans notre cité, au titre de l'année 2024 et dans le cadre d'une deuxième répartition de crédits :

Tiers	Association	Adresse	Subvention complémentaire 2024 déjà attribuée	Dossiers N°	Montant en Euros
011616	Association Musicale Socio Culturelle	1 allée des Pinsons Beaumont 13012 Marseille	1 000 Euros votés au Conseil Municipal du 16 février 2024	00011122	1 000

ARTICLE 2 Le montant de la dépense soit 51 500 Euros (cinquante et un mille cinq cents Euros) dont 1 000 Euros (mille Euros) pour l'association de notre secteur sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2024 - article 65748 - sous-chapitre 428 - service 03032 - Programme 13900914.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 17 Avril 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 17 AVRIL 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

24/016/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une 2^{ème} répartition aux associations ou organismes culturels au titres des subventions 2024 - Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes - Secteur Culture provençale.
24-40759-DC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique culturelle mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la politique culturelle de la Ville de Marseille :

contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc. favorise le développement d'un écosystème culturel riche et diversifié, capable de répondre aux aspirations des artistes comme aux attentes du public le plus large.

Elle poursuit cinq objectifs spécifiques :

promouvoir la culture comme vecteur d'émancipation de l'individu, en favorisant la démocratie culturelle ainsi que l'accès pour toutes et tous à l'éducation artistique et culturelle et aux pratiques artistiques en amateur ;

soutenir la liberté de création et d'expression en se donnant les moyens d'accompagner les artistes dans de bonnes conditions et de favoriser leur implantation sur le territoire ;

favoriser le développement d'un cadre de vie agréable et améliorer la qualité de vie des Marseillaises et des Marseillais en leur proposant des services publics culturels de qualité qui répondent à leurs besoins ;

promouvoir la culture comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité ;

permettre aux Marseillaises et aux Marseillais de mieux connaître et de se réapproprier le patrimoine historique et culturel de leur Ville.

Pour mettre en œuvre sa politique culturelle la Ville de Marseille s'appuie sur des équipements culturels en régie municipale (archives, bibliothèques, musées, opéra) et un établissement public de coopération culturelle, l'Institut National Supérieur d'Enseignements Artistiques Marseille Méditerranée.

La politique culturelle de la Ville de Marseille s'attache à couvrir tous les champs de la création (arts visuels, arts de la scène : arts de la rue, cirque, danse, marionnettes et théâtre d'objet, musique, théâtre, cinéma et audiovisuel, livre, édition et débat d'idées), du patrimoine culturel matériel comme immatériel et de la culture provençale. Elle s'appuie sur un riche tissu d'opérateurs culturels et d'équipes artistiques qu'elle soutient.

L'engagement de la Ville de Marseille se fonde sur une évaluation des activités et des actions au regard de leur cohérence avec les priorités et orientations garantes de l'intérêt général d'une part et sur l'assurance d'une gestion transparente et équilibrée des fonds publics par les opérateurs d'autre part. À cet égard, l'évaluation des activités et des actions est renforcée pour envisager l'évolution des modalités de partenariats si nécessaire, et ce, dans le sens d'une meilleure optimisation et redistribution des ressources.

Ainsi, depuis 2022, les demandes d'aides financières sont examinées à l'aune de quatre piliers suivants : la mondialité culturelle, la démocratie culturelle, l'éducation artistiques et culturelle et le soutien à la structuration de l'écosystème culturel et à la créativité.

La Culture provençale s'inscrit dans le pilier « mondialité culturelle » dont les caractéristiques sont les suivantes :

promotion de la diversité et des expressions culturelles incluant la promotion de la culture provençale, au regard de l'offre existante sur le plan local et national ;

dispositifs et/ou programmation et/ou coproductions induisant et restituant clairement l'importance des échanges internationaux intellectuels, artistiques ou scientifiques notamment mais non exclusivement autour de sujets sociétaux ;

création, accompagnement et/ ou participation significatifs à des dispositifs, programmes de coopération européens, ou internationaux ;

mise en valeur structurée, durable et innovante du patrimoine immatériel de la Ville de Marseille auprès de ses habitants ;

accueil d'artistes en exil.

Depuis 2021, des actions comme la réouverture du Musée provençal à Château-Gombert, le développement du marché des santonniers sur le Vieux Port ou l'exposition « l'Asie des provençaux » au Musée Borély traduisent l'engagement de la Ville de Marseille en faveur des acteurs de la Culture provençale. « Ville monde » ouverte sur la Méditerranée et fière de ses traditions, la Ville de Marseille permet à l'ensemble des associations provençales de faire rayonner son patrimoine auprès des Marseillaises, des Marseillais et des visiteurs. En 2024 plusieurs propositions concernent des projets célébrant le 120^{ème} anniversaire du Prix Nobel de Littérature de Frédéric Mistral.

Aussi, les subventions proposées aux associations, dont une dans notre secteur, et partenaires dédiés à la Culture provençale font l'objet d'un traitement spécifique.

Par délibération 24/0017/VDV du 16 février 2024, le Conseil Municipal a voté une première répartition de subventions aux associations et organismes culturels conventionnés, secteur Culture Provençale.

Le montant total de cette répartition s'élève à 36 000 Euros (Trente six mille Euros) dont 500 Euros (cinq cents Euros) pour l'association de notre secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11^{EME} ET 12^{EME} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**DELIBERE****ARTICLE 1** Est approuvée la convention avec l'association de notre secteur ci-annexée conclue avec la Ville de Marseille.**ARTICLE 2** Est approuvé le versement de la subvention au bénéfice de l'acteur culturel selon le détail ci après :

Pilier Mondialité culturelle								1
Bénéficiaire	IB	N° Tiers	Secteur	Adresse du Siège Social	N° Avenant	N° Dossier MGDIS N° Dossier Progos	Montant en Euros	Objet
GROUPE FOLKLORIQUE L OULIVARELLO	65748 .1 311.312 12900905	023957	Culture provençale	32 BOULEVARD DE L'INDEPENDANCE Chez M Paul REY 13012 MARSEILLE		00000482 00011089	500	Présenter des spectacles en costume traditionnel dont la mise en scène permet à chacun de s'intégrer Aide au fonctionnement de l'association dont l'objet et de maintenir et transmettre le riche patrimoine provençal quel que soit son niveau.

ARTICLE 3 La dépense d'un montant de 36 000 Euros (trente six mille Euros) dont 500 Euros (cinq cents Euros) pour l'association de notre secteur est imputée au Budget Principal exercice 2024 sur les imputations suivantes :

Chapitre 65 - Sous-chapitre 311.312 - Article 65748.1 - MPA 12900903 - Service 04012 : 4 000 Euros

Chapitre 65 - Sous-chapitre 311.312 - Article 65748.1 - MPA 12900905 - Service 04012 : 32 000 Euros

ARTICLE 4 Monsieur le Maire de Marseille, ou son représentant, est autorisé à signer tous actes ou documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.**Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité****Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème****Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements****LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 17 Avril 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 11° ET 12° ARRONDISSEMENTS

- Séance du 17 AVRIL 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

24/017/VDV**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes - 1ère répartition.**
24-40797-DSPI**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans le projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, plus proche et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des droits des femmes en s'investissant dans des domaines tels que :

- la défense des droits des femmes ;
- l'égalité femmes/hommes, dans tous les actes de la vie courante ;

- la lutte contre la maltraitance faite aux femmes.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2024 d'un montant de 264 500 Euros (deux cent soixante-quatre mille cinq cents Euros), dont 2 000 Euros (deux mille Euros) pour les associations de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11^{EME} ET 12^{EME} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Sont attribuées les subventions suivantes aux associations de notre secteur œuvrant en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes, au titre de l'année 2024 et dans le cadre d'une première répartition de crédits :

Associations	Numéro de Dossier	Tiers	Adresse	Montant en Euros
Association familiale du centre social Bois Lemaître	00011549	11577	Avenue Roger Salzman 13012 Marseille	1 000
Cinclus	En cours	180902	35 route des 3 Lucs La Valentine 13012 Marseille	500
Le club des marseillaises	En cours	43908	27B bd Notre Dame 13011 Marseille	500
			TOTAL	2 000

ARTICLE 2 Le montant de la dépense, soit 264 500 Euros (deux cents soixante-quatre mille cinq cents Euros) dont 2 000 Euros (deux mille Euros) pour les associations de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2024, Article 65748.1, Chapitre 65, Service 03383.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

**Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}
Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 17 Avril 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS

- Séance du 17 AVRIL 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

24/017/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes - 1^{ère} répartition.
24-40797-DSPI

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans le projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, plus proche et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des droits des femmes en s'investissant dans des domaines tels que :

- la défense des droits des femmes ;
- l'égalité femmes/hommes, dans tous les actes de la vie courante ;
- la lutte contre la maltraitance faite aux femmes.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2024 d'un montant de 264 500 Euros (deux cent soixante-quatre mille cinq cents Euros), dont 2 000 Euros (deux mille Euros) pour les associations de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11^{EME} ET 12^{EME} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Sont attribuées les subventions suivantes aux associations de notre secteur œuvrant en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes, au titre de l'année 2024 et dans le cadre d'une première répartition de crédits :

Associations	Numéro de Dossier	Tiers	Adresse	Montant en Euros
Association familiale du centre social Bois Lemaître	00011549	11577	Avenue Roger Salzman 13012 Marseille	1 000
Cinclus	En cours	180902	35 route des 3 Lucs La Valentine 13012 Marseille	500
Le club des marseillaises	En cours	43908	27B bd Notre Dame 13011 Marseille	500
			TOTAL	2 000

ARTICLE 2 Le montant de la dépense, soit 264 500 Euros (deux cents soixante-quatre mille cinq cents Euros) dont 2 000 Euros (deux mille Euros) pour les associations de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2024, Article 65748.1, Chapitre 65, Service 03383.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 17 Avril 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11° ET 12° ARRONDISSEMENTS

- Séance du 17 AVRIL 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire
d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents 22 membres.

24/019/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE
PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE -
DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE
ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN -
SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET
ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des
associations œuvrant en faveur des seniors -
1ère répartition 2024.
23-40593-DLSVAEC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU
CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE
PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU
PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport
suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui
vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus
démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville
s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer
de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui
œuvrent en faveur des seniors résidant dans notre cité en
s'investissant dans des domaines variés tels que :

- les actions d'accompagnement des seniors en situation de
fragilité ;
- les projets socio-sportifs en faveur des moins jeunes ;
- les projets visant à favoriser l'intergénérationnel ;
- le soutien moral aux personnes hospitalisées par des visites ou
des activités adaptées ;
- l'aide et l'accès au numérique.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une
première répartition des crédits de l'année 2024, d'un montant de
24 500 Euros (vingt-quatre mille cinq cents Euros) dont 1 500
Euros (mille cinq cents Euros) pour l'association de notre secteur,
est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil
d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Une subvention est attribuée à l'association de notre
secteur œuvrant en faveur des Seniors, au titre de l'année 2024
et dans le cadre d'une première répartition de crédits :

Tiers	Association	Adresse	Dossier n°	Montant en Euros
011616	Association Musicale Socio- Culturelle AMSC	1 allée des Pinsons Beaumont 13012 Marseille	00011120	1 500

ARTICLE 2 Le montant de la dépense, 24 500 Euros (vingt-
quatre mille cinq cents Euros) dont 1 500 Euros (mille cinq cents
Euros) pour l'association de notre secteur, sera imputé sur les

crédits inscrits au Budget Primitif 2024, article 65748, sous-
chapitre 4238, service 03032, action 13900910.

**Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à
l'unanimité**

**Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et
12ème Vu et présenté pour son enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 17 Avril 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11° ET 12° ARRONDISSEMENTS

- Séance du 17 AVRIL 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire
d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents 22 membres.

24/020/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES
PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS
MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'EDUCATION -
Dénomination d'écoles.
24-40866-DE

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU
CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE
PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU
PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport
suivant :

La dénomination des écoles maternelles et élémentaires relève
de la compétence de la commune.

Ainsi, il est proposé que les écoles mentionnées ci-après soient
dénommées comme suit :

- Les écoles maternelle et élémentaire Blancarde situées 74, rue
Beau dans le 12^{ème} arrondissement seront dénommées « école
maternelle et école élémentaire Olympe de Gouge ».

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil
d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE UNIQUE Les écoles maternelle et élémentaire
Blancarde situées 74, rue Beau dans le 12^{ème} arrondissement
seront dénommées « école maternelle et école élémentaire
Olympe de Gouge ».

**Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à
l'unanimité**

**Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et
12ème
Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil
d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 17 Avril 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS

- Séance du 17 AVRIL 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire
d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents 22 membres.

24/021/VDV

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE
PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE -
DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE
ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN -
SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET
ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des
associations agissant en faveur des Familles -
1ère répartition 2024.**
23-40591-DLSVAEC

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU
CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE
PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU
PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport
suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui
vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus
démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville
s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer
de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui,
dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des
Marseillais en s'investissant dans des domaines variés tels que :

- la création des liens familiaux distendus par le biais de la
médiation ;
- l'aide aux familles rencontrant des difficultés matérielles ;
- l'aide aux familles à développer leur capacité d'intégration par le
biais de l'acquisition des savoirs de base en langue française
(écrit/oral).

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une
première répartition des crédits de l'année 2024, d'un montant de
20 700 Euros (vingt mille sept cents Euros) dont 1 000 Euros
(mille Euros) pour l'association de notre secteur, est soumise à
notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil
d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Une subvention est attribuée à l'association de notre
secteur œuvrant en faveur des familles, au titre de l'année 2024
et dans le cadre d'une première répartition de crédits :

Tiers	Association	Adresse	Dossier n°	Montant en Euros
066971	Section CLCV de St Marcel et Environs	18 traverse de La Resclave 13011 Marseille	00011604	1 000

ARTICLE 2 Le montant de la dépense, soit 20 700 Euros (vingt
mille sept cents Euros) dont 1 000 Euros (mille Euros) pour
l'association de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits
au Budget Primitif 2024, article 65748, sous-chapitre 4212.63,
service 03032 Programme 13900910.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à
l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et
12ème

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil
d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 17 Avril 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS

- Séance du 17 AVRIL 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire
d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents 22 membres.

24/022/AGE

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE
PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE -
DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'ACTION
SOCIALE - Attribution de subventions à des
associations et au CCAS dans le cadre du Pacte
Local des solidarités.**
24-40791-DSAS

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU
CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE
PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU
PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport
suivant :

Par délibération n°23/0730/AGE du 15 décembre 2023, le conseil
municipal a voté l'adoption du pacte local des solidarités entre
l'État et la Ville de Marseille doté d'un budget de 1 700 000 Euros
(850 000 Euros de l'État et 850 000 Euros de la Ville) qui décline
sur le territoire marseillais le Pacte national des solidarités. Ce
dispositif prend la suite des deux années de contractualisation
d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi
(CALPAE) voté en 2021 et 2022 ;

La première CALPAE a donné l'impulsion à la mise en œuvre
d'actions volontaristes pour renforcer l'accès aux droits, aux
besoins essentiels et à l'accompagnement social des personnes
les plus précaires : création d'équipes de travailleuses sociales
dédiées à l'accès aux droits des personnes domiciliées au CCAS,
intégration de travailleuses sociales du CCAS au sein des
maraudes du Samu social, développement des douches et
bagageries à destination des personnes sans abri, soutien à la
création de points d'aide alimentaire et d'épiceries sociales...

La deuxième édition de la CALPAE, dotée d'un budget de 1,7
Million d'Euros, en augmentation de 300 000 Euros, a permis de
poursuivre la mise en œuvre des actions déjà engagées au titre
de la première CALPAE et de développer des actions spécifiques
centrées sur la petite enfance et le soutien à la parentalité.

Afin d'inscrire cet engagement partagé entre la Ville et l'Etat dans
une perspective de moyen terme, le Conseil municipal a donné
son accord par délibération en date du 14 décembre 2023 à la
signature par la Ville d'un nouveau contrat pluriannuel avec l'Etat,
le Pacte local des solidarités, conclu pour une durée de 4 ans. Ce
Pacte vise à assurer la continuité des actions structurantes
engagées les années précédentes en matière d'accès aux droits,
d'insertion professionnelle et de réduction des inégalités, et
développer de nouvelles actions relatives au renforcement de
l'accompagnement des femmes en situation de précarité, et au
renforcement des synergies entre acteurs de l'aide alimentaire. La

Ville et l'Etat s'engageront chacun à hauteur de 850 000 Euros par an, soit un budget total de 1,7 Million d'Euros pour les années 2024 à 2027.

Afin d'attribuer une partie des crédits prévues dans le cadre du Pacte, un appel à projets a été lancé au mois de janvier 2023, sur les thématiques suivantes :

- favoriser l'accès à l'éducation, à la culture et aux loisirs pour les enfants vivant en squats et en bidonvilles
- soutien à la parentalité pour les familles accueillies dans les dispositifs de veille sociale et d'hébergement d'urgence
- préscolarisation des enfants les plus éloignés des modes d'accueil
- Améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes sans domicile fixe
- développer un accompagnement social personnalisé pour des personnes âgées très isolées et en grande précarité
- diversifier l'offre et les modalités de distribution des produits alimentaires et de première nécessité.

Au terme de cet appel à projet, 71 projets associatifs ont été retenus, dont 54 projets concernant les actions à destination des personnes en grande précarité, et 17 projets concernant la petite enfance, ainsi que 2 projets portés par le CCAS de la Ville de Marseille.

Il s'agit de délibérer les subventions relatives aux actions à destination des personnes en grande précarité, pour un montant de 1 025 000 Euros (un million vingt-cinq mille Euros), dont 5 000 Euros pour l'association de notre secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Une subvention est attribuée à l'association de notre secteur ci-dessous dans le cadre du pacte local des solidarités. La thématique est la suivante : Diversifier les initiatives et les modalités de distribution des produits alimentaires et de première nécessité (350 000 Euros – trois cent cinquante mille Euros) dont 5 000 Euros – cinq mille Euros pour l'association de notre secteur)

Association	Numéros de dossier	Convention	Montants en Euros
LES ESCOURTINES	0 0003177	ci-annexée	5 000

ARTICLE 2 Est approuvée la convention ci-annexée, conclue entre la structure citée dans l'article 1 et la Ville de Marseille. Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer cette convention.

ARTICLE 3 La dépense d'un montant total de 1 025 000 Euros (un million vingt cinq mille Euros) dont 5 000 Euros (cinq mille Euros) pour l'association de notre secteur sera imputée sur les crédits inscrits au Budget 2024 sera imputée sur les crédits inscrits au Budget 2024.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 17 Avril 202

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11° ET 12° ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 17 AVRIL 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

24/023/AGE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'ACTION SOCIALE - Renforcement du soutien municipal au développement de l'hébergement d'urgence.
24-40848-DSAS

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DELIBERATION CI-ANNEXE, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRESENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Nuit de la solidarité, dont la troisième édition s'est tenue à Marseille le 16 avril, a mis en lumière les obstacles persistants qui pèsent sur la mise à l'abri des personnes sans abri, dans un contexte de forte saturation du parc d'hébergement.

La nouvelle municipalité a inscrit le renforcement des politiques de soutien aux personnes les plus démunies ou victimes de violences et de discriminations parmi les objectifs forts de la mandature. Elle s'est à cet égard engagée à développer les capacités d'hébergement d'urgence à destination des personnes précaires ou vulnérables, en contribuant à la création de 1 000 nouvelles places d'hébergement collectif, ayant vocation à se substituer aux nuitées hôtelières auxquelles il a été très largement fait recours depuis l'épidémie de COVID (près de 2 400 places sur les 5 700 places financées sur le territoire marseillais en 2023). Cette volonté a été réaffirmée lors des états généraux du logement qui se sont tenus en décembre 2022.

Dans un contexte de très fort accroissement de la grande précarité, et au regard des tensions très fortes qui pèsent sur l'accès à l'hébergement des plus démunies, il convient de poursuivre et d'amplifier l'action municipale engagée depuis 2020. A/ Une forte mobilisation de la Ville depuis 2020 pour favoriser le développement des capacités d'hébergement d'urgence

La mobilisation conjointe de l'Etat et de la Ville a ainsi permis de créer 354 depuis le début de la mandature dont dans notre secteur :

- Déménagement de l'UHU précédemment implanté 110, chemin de la Madrague Ville dans de nouveaux locaux situés boulevard de Magallon (194 places), édifiés dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif conclu par la Ville de Marseille avec la société 3FR, et **implantation d'une annexe de l'UHU dans les locaux d'un hôtel F1 à Saint Menet (110 places)**, qui se traduit par un surplus de 25 places par rapport à l'UHU Madrague,

La Ville de Marseille apporte un soutien financier essentiel au fonctionnement des structures d'hébergement d'urgence, pour un total d'environ 2,5 million d'Euros en 2023, selon plusieurs modalités (subventions en nature liée à la mise à disposition de foncier municipal, prise en charge des fluides, versement de subventions de fonctionnement, en complément des subventions Etat).

B/ Un engagement de la Ville à consolider et à amplifier Dans un contexte de fort accroissement de la grande précarité, la Ville doit renforcer son engagement en faveur du développement des capacités d'hébergement, de logement et d'accompagnement des personnes les plus démunies. A cet égard, des actions fortes sont d'ores et déjà engagées :

- la Ville prend une part plus active à la gouvernance de la politique d'hébergement et de logement, notamment dans le cadre du comité stratégique du SIAO, et à la mise en œuvre de l'AMI Logement d'abord piloté par la Métropole ;

- les services de la Ville restent en veille de toute opportunité foncière, au sein du patrimoine municipal, pour développer de nouvelles structures d'hébergement,

- la Ville soutient le renforcement par le CCAS de ses capacités d'hébergement et d'accompagnement des personnes en grande précarité (création en cours d'une structure d'hébergement en gestion directe par le CCAS, en lien avec les associations Just et HAS) ou en risque d'expulsion locative,

- la Ville poursuit sa coopération étroite avec de nombreux partenaires d'enrichir et de diversifier l'offre d'hébergement disponible sur le territoire, afin qu'elle puisse offrir des conditions d'accueil et d'accompagnement adaptés aux différents publics : familles, femmes seules avec ou sans enfants, personnes victimes de violences conjugales ou de discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre, personnes présentant des troubles psychiques ou des addictions, seniors,

- la Ville soutient les travaux d'observation sociale (Nuit de la Solidarité, étude ISSIMARS, mise en place de l'Observatoire des pauvretés), visant à mieux documenter les réalités du sans-abrisme ou du mal-logement.

En complément, il est proposé d'approuver ou de renouveler le principe d'occupation à titre gratuit de locaux municipaux au bénéfice de l'opérateur suivant : le groupe SOS pour un logement situé 476 Boulevard Mireille Lauze situé dans le 11^{ème} arrondissement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvé le bail de droit commun ci-annexé, par lequel la Ville de Marseille met à disposition de l'association Groupe SOS Solidarités, à titre gratuit, un logement situé au rez-de-chaussée gauche du 476, boulevard Mireille Lauze dans le 11^{ème} arrondissement, en vue d'y porter un projet d'hébergement pour famille en grande précarité.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer ledit bail.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Abstention Groupe Retrouvons Marseille

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 17 Avril 2024

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 17 AVRIL 2024 -

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire
d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

24/024/VET

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE
PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE -
DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE
L'INCLUSION - Subventions attribuées aux
associations développant des projets de santé
publique - Budget primitif 2024 - 1ère
répartition.**

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU
CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE
PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU
PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

En juin 2020, le renouvellement de majorité municipale à Marseille marque une étape décisive dans la mise en œuvre d'une politique de santé ambitieuse. Le programme proposé aux concitoyens a été construit avec une participation active des Marseillaises et des Marseillais afin d'apporter des réponses concrètes à leurs besoins et de réduire les inégalités en santé sur l'ensemble du territoire.

Bien que la santé relève d'abord de la compétence de l'État, la Ville de Marseille a souhaité en faire une priorité. Elle constitue en effet l'une des premières préoccupations de nos concitoyens et conditionne de nombreux enjeux que doit relever la collectivité ; du renforcement de l'équité territoriale, à la prévention, la promotion de la santé et l'accès à la santé pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire Marseillais (en s'appuyant sur l'aller vers et le ramener vers afin de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé et le renoncement aux soins).

De nombreux intervenants, professionnels, institutionnels et associatifs contribuent à la construction de cette politique locale par le biais des projets qu'ils initient et développent, et que la Ville soutient, dans les domaines suivants : la lutte contre les addictions et la réduction des risques, la santé sexuelle et affective, l'activité physique adaptée et la nutrition, la santé mentale, la santé environnementale.

En 2024 et dans la continuité du programme d'action mis en œuvre en 2023 La Ville de Marseille souhaite continuer à promouvoir les actions de santé, qui visent prioritairement les domaines où les inégalités territoriales sont les plus marquées tout en favorisant la promotion de la santé dès le plus jeune âge.

Ainsi une attention particulière est accordée à toutes les actions favorisant l'aller-vers et le ramener-vers, visant à améliorer l'accès à la prévention, à la santé et aux soins des personnes en situation de précarité et/ou de vulnérabilité, notamment les femmes tout en agissant sur la réduction des inégalités femmes-homme.

Par ailleurs, les projets visant à prendre en compte les impacts de la crise sanitaire sur la santé somatique et la santé mentale des Marseillaises et Marseillais font l'objet de la plus grande considération.

Enfin, pour prévenir les risques sanitaires liés à la pollution de l'air intérieur et leurs impacts sur la santé, des actions sont à poursuivre pour réduire les émissions de ces polluants ainsi que pour améliorer les connaissances sur l'exposition des populations à des sources multiples.

La Ville de Marseille au titre de la campagne de subvention 2024 s'attachera donc à soutenir des actions s'inscrivant dans les orientations opérationnelles suivantes :

- La prévention et la promotion de la santé dans toutes ses dimensions afin de favoriser la littératie et l'éducation à la santé, le dépistage et le repérage précoce.
- L'accès aux droits et aux soins des personnes vulnérables, en situation de non-recours ou de renoncement aux soins, à travers le soutien aux dispositifs favorisant la prise en compte des déterminants économiques, sociaux et environnementaux de la santé.
- Le développement des démarches « d'aller-vers pour ramener vers » et de toute action « hors les murs » permettant de toucher les publics les plus éloignés du soin et de l'éducation à la santé.
- L'inconditionnalité des accompagnements et des prises en charge, l'orientation vers un parcours de soins adapté et sans rupture.
- L'approche communautaire en santé et le renforcement de la capacité des bénéficiaires à prendre soin de leur santé et de celle de leurs proches en les accompagnant vers l'autonomisation.
- L'amélioration de la qualité de vie et de la santé des personnes, au travers notamment d'un accompagnement global permettant

de prendre en compte leur projet de vie et de favoriser l'inclusion sociale et citoyenne.

- La lutte contre les discriminations des personnes stigmatisées en raison notamment de leurs pathologies, de leur genre, de leur orientation sexuelle ou de leur situation socio-économique.
- L'accès à une alimentation favorable pour la santé et à une activité physique adaptée pour tous afin de lutter contre la sédentarité ainsi que les conséquences de la perte d'autonomie ou des maladies chroniques.
- L'intervention en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des risques environnementaux pour la santé.
- Le soutien aux dynamiques de travail en réseau dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire et intersectorielle, pour favoriser une approche décloisonnée de la prévention et la promotion de la santé selon une approche populationnelle.
- Le soutien d'actions favorisant la prévention de l'obésité infantile.

De plus, il est proposé d'adhérer à la Fédération addiction. En effet, s'inspirant du travail de l'association britannique Alcohol Change UK lancée outre-manche en 2013, un collectif d'associations œuvrant dans les champs de la santé, des addictions et de la réduction des risques a décliné en 2020 une version française.

L'objectif est de permettre à chacune et à chacun de prendre un recul salvateur sur sa consommation d'alcool, d'interroger son rapport personnel avec un produit qui, bien qu'il soit disponible partout, n'est pas sans conséquences. Sur la santé d'abord : l'alcool est directement responsable de près de 50 000 morts par an. Il est également à l'origine de lourdes complications de santé, de maladies chroniques ou invalidantes, et favorise le développement de pathologies mentales. Il a enfin un impact considérable sur ce que nous pourrions appeler des « maladies sociétales » : notamment les violences sexuelles et sexistes, les violences intrafamiliales ou l'inconscience au volant.

Lutter et agir de façon préventive sur l'addiction à l'alcool c'est également inviter nos concitoyens à prendre conscience des bénéfices immédiats d'une pause avec l'alcool. Scientifiquement documentés, ces bénéfices directs sont : une perte de poids, un meilleur sommeil, un regain d'énergie, une meilleure concentration et, à terme, une consommation d'alcool mieux maîtrisée.

Porter cette ambition c'est aussi poser, en responsabilité, cette question à l'ensemble des marseillaises et des marseillais.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

**VU LA LOI N°2000-321 DU 12 AVRIL 2000 RELATIVE AUX
DROITS DES CITOYENS DANS LEURS RELATIONS AVEC
LES ADMINISTRATIONS COMPLÉTÉE PAR LE DÉCRET N°
2001-495 DU 6 JUIN 2001 RELATIF A LA TRANSPARENCE
FINANCIÈRE DES AIDES OCTROYÉES PAR LES
PERSONNES PUBLIQUES**

**VU LE CODE DE LA SANTE PUBLIQUE
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont attribuées les subventions de fonctionnement suivantes aux associations de notre secteur intervenant dans le champ de la santé publique :

Associations	Numéro de dossier	N° tiers	Adresse	Subventions en Euros
Association Familiale du Centre Social Bois Lemaitre (Afac)	00011550	11577	37 Avenue Roger Salzman 13012 Marseille	8 000
Compagnie Après La Pluie	00011650	42013	1 Route Des Camoins 13011 Marseille	4 000
Cinclus	00011660	180902	35 Route Des 3 Lucs A La Valentine 13012 Marseille	3 000

	Total			15 000
--	-------	--	--	--------

ARTICLE 2 Est approuvée l'adhésion pour 2024 de la Ville de Marseille à la Fédération Addiction pour la somme de 500 Euros (cinq cents Euros).

ARTICLE 3 Le montant de la dépense en fonctionnement subventions d'un montant de 371 000 Euros (trois cent soixante et onze mille Euros) dont 15 000 Euros (quinze mille Euros) pour les associations de notre secteur sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2024, géré par la Direction de la de la Santé Publique et de l'Inclusion –Pôle Santé - Service de la Santé Publique – Code Service 03393 – chapitre 65 – Article 65748.1. Le montant de la dépense pour l'adhésion pour 2024 de la Ville de Marseille à la Fédération Addiction pour la somme de 500 Euros sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2024, géré par la Direction de la de la Santé Publique et de l'Inclusion – Pôle Santé - Service de la Santé Publique – Code Service 03393 – Article 6281

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 17 Avril 2024

- Séance du 17 AVRIL 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

24/025/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une troisième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2024 - Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes.

24-40758-DC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique culturelle mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la politique culturelle de la Ville de Marseille :

- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc ;
- favorise le développement d'un écosystème culturel riche et diversifié, capable de répondre aux aspirations des artistes comme aux attentes du public le plus large.

Elle poursuit cinq objectifs spécifiques :

- promouvoir la culture comme vecteur d'émancipation de l'individu, en favorisant la démocratie culturelle ainsi que l'accès pour toutes et tous à l'éducation artistique et culturelle et aux pratiques artistiques en amateur ;
- soutenir la liberté de création et d'expression en se donnant les moyens d'accompagner les artistes dans de bonnes conditions et de favoriser leur implantation sur le territoire ;
- favoriser le développement d'un cadre de vie agréable et améliorer la qualité de vie des Marseillaises et des Marseillais en leur proposant des services publics culturels de qualité qui répondent à leurs besoins ;
- promouvoir la culture comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité ;
- permettre aux Marseillaises et aux Marseillais de mieux connaître et de se réappropriier le patrimoine historique et culturel de leur Ville.

Pour mettre en œuvre sa politique culturelle la Ville de Marseille s'appuie sur des équipements culturels en régie municipale (archives, bibliothèques, musées, opéra) et un établissement public de coopération culturelle, l'Institut National Supérieur d'Enseignements Artistiques Marseille Méditerranée.

La politique culturelle de la Ville de Marseille s'attache à couvrir tous les champs de la création (arts visuels, arts de la scène : arts de la rue, cirque, danse, marionnettes et théâtre d'objet, musique, théâtre, cinéma et audiovisuel, livre, édition et débat d'idées), du patrimoine culturel matériel comme immatériel. Elle s'appuie sur un riche tissu d'opérateurs culturels et d'équipes artistiques qu'elle soutient.

L'engagement de la Ville de Marseille se fonde sur une évaluation des activités et des actions au regard de leur cohérence avec les priorités et orientations garantes de l'intérêt général d'une part et sur l'assurance d'une gestion transparente et équilibrée des fonds publics par les opérateurs d'autre part. Ainsi, depuis 2022, les demandes d'aides financières sont examinées à l'aune des quatre piliers suivants : la mondialité culturelle, la démocratie culturelle, l'éducation artistiques et culturelle et le soutien à la structuration de l'écosystème culturel et à la créativité.

À ces quatre piliers, dont le pilier 4 pour notre secteur, s'ajoute un socle commun relatif, d'une part à la transparence et à la bonne gestion des fonds publics et d'autre part, à la question de l'adhésion contractuelle à une charte écoresponsable. Cette double obligation pourra donner lieu à des audits ad hoc.

Concernant la participation à la transparence et à la bonne gestion des fonds publics, et en complément de l'expertise des services instructeurs, une attention particulière est portée à la diversification des recettes comprenant un volet relatif aux ressources propres, à la maîtrise et la bonne gestion des moyens humains et financiers sur la durée, ainsi qu'à la valorisation des tirages accordés et des moyens en nature mis à disposition par la Ville entre autres.

La culture étant un secteur dans lequel les financements croisés sont la règle, la Ville de Marseille s'efforce, dans sa politique de subventionnement aux opérateurs culturels, de trouver le meilleur niveau possible de coordination avec le Ministère de la Culture, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Métropole Aix-Marseille Provence et le Département des Bouches-du-Rhône.

Par délibération 23/0818 /VDV du 15 décembre 2023, le Conseil Municipal a voté une première répartition de subventions aux associations et organismes culturels conventionnés.

Dans le cadre de la poursuite de la politique d'expansion culturelle entreprise par la Ville de Marseille, il convient d'effectuer au profit des associations et organismes culturels une deuxième répartition au titre des subventions 2024. Il s'agit d'associations et d'organismes conventionnés dont la convention est en vigueur ou à renouveler.

Le montant total de cette répartition s'élève à 3 258 000 Euros (trois millions deux cent cinquante huit mille Euros) dont 250 000 Euros (deux cent cinquante mille Euros) pour notre secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11^{EME} ET 12^{EME} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée la convention ci-annexée conclue entre la Ville de Marseille et les différents acteurs culturels.

ARTICLE 2 Est approuvé le versement de la subvention au bénéfice des acteurs culturels selon le détail ci après :

Soutien à la structuration de l'écosystème culturel et à la créativité artistique								
Bénéficiaire	IB	N° Tiers	Secteur	Adresse du Siège Social	N° Avenant	N° Dossier MGDIS N° Dossier Progos	Montant en Euros	Objet
R VALLEE	65748.2 311 12900902	015141	Musique	212 BOULEVARD DE SAINT MARCEL 13011 MARSEILLE		0001423 00011349	250 000	Gestion et animation de l'Affranchi : concerts, musiques urbaines, actions culturelles, accueil et accompagnement d'artistes amateurs et émergent de la scène Hip-Hop marseillaise, ateliers de pratiques artistiques danse, dj, chant. projet EAC sur le territoire de la Vallée de l'Huveaune

ARTICLE 3 La dépense d'un montant de 3 258 000 Euros (trois millions deux cent cinquante huit mille Euros) dont 250 000 Euros (deux cent cinquante mille Euros) pour l'association de notre secteur est imputée au Budget Principal exercice 2024 sur les imputations suivantes : chapitre article sous-chapitre programme service montant

65 65748.2 311 12900902 04012 250 000 Euros

ARTICLE 4 Monsieur le Maire de Marseille, ou son représentant, est autorisé à signer tous actes ou documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 17 Avril 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS

- Séance du 17 AVRIL 2024 -

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire
d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

**24/026/HN
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES –
Modification du règlement intérieur de
l'équipement sportif PADEL 11 & 12 situé situé
77 Traverse du Commandeur 13012 Marseille.**

Monsieur le Maire du 6^{ème} Secteur soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Le règlement intérieur de l'équipement sportifs PADEL 11 & 12, situé au 77 Traverse du Commandeur dans le 12^{ème} arrondissement, a été adopté lors de la séance du conseil d'arrondissements du 13 décembre 2023.

Il est proposé d'approuver l'actualisation du document, ci-annexé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11^{EME} ET 12^{EME} ARRONDISSEMENTS
VU LA DELIBERATION 23/098/HN DU 13 DECEMBRE 2023
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DÉLIBÈRE**

ARTICLE UNIQUE Est adopté le règlement intérieur modifié de l'équipement sportif Padel 11 & 12, situé au 77 Traverse du Commandeur 12^{ème} arrondissements, ci-annexé.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 17 avril 2024

Mairie du 7^{ème} secteur

Délibérations du 16 avril 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-017
7S
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 13^e et 14^e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 16 AVRIL 2024

**PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS**

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

RAPPORT N° 24-017 7S

FINANCES - Compte d'exécution de l'État Spécial du 7^{ème} groupe d'Arrondissements pour 2023.

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément à l'article L.2511-45 du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour examiner l'exécution de l'État Spécial du 7^{ème} groupe d'arrondissements pour l'exercice 2023.

Il s'agit pour le Conseil d'Arrondissements de se prononcer sur les opérations notamment de dépenses effectuées par le Maire d'Arrondissements sur la base des autorisations qui lui ont été données lors de l'adoption de l'État Spécial d'Arrondissements 2023 par la délibération n° 22-117 7S du 2 Novembre 2022, modifié durant l'année par des virements de crédits dans la limite du cinquième du chapitre 011 "Charges à caractère général".

Le compte d'exécution de l'État Spécial d'Arrondissements est un document comptable annexé au compte administratif de la commune. Il constate les réalisations effectuées par rapport aux crédits votés et les restes à réaliser par rapport à la Dotation Globale d'Arrondissements.

Conformément à l'article L.2511-38 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette dotation constituait en 2023 les seules recettes de fonctionnement et d'investissement de la Mairie d'arrondissements. C'est une dépense obligatoire pour la commune.

Pour l'exercice 2023, le budget de fonctionnement alloué a été de 3 004 455,00 € et le budget d'investissement de 308 058,00 €.

RAPPORT N° 24-017 7S

FONCTIONNEMENT : Les reports de crédits vers l'exercice 2023 d'un montant de 3 243 019,50 €, provenant pour l'essentiel de sommes engagées, se sont ajoutés à la dotation allouée, portant à 6 247 474,50 € les recettes constatées dans le compte d'exécution.

Le total des réalisations mandatées sur l'année 2023 est de 3 408 468,27 €.

Le montant des dépenses engagées en 2023 mais non mandatées durant l'exercice, apparaissant en restes à réaliser à reporter en N+1, se monte à 675 867,48 €.

Ainsi, 2 163 138,75 € correspondent à des crédits réellement disponibles, reportés sur l'exercice 2024. Ils apparaissent avec la terminologie comptable « crédits annulés » dans la maquette du compte d'exécution.

INVESTISSEMENT : A la dotation de 308 058,00 € allouée en 2023, se sont ajoutés 517 761,24 € provenant du résultat de 2022, donnant un budget disponible en 2023 de 825 819,24 €.

Sur ce total, 457 970,03 € de travaux d'investissement ont été mandatés durant l'année 2023.

Le montant des dépenses engagées en 2023 mais non mandatées durant l'exercice, apparaissant en restes à réaliser à reporter en N+1, se monte à 171 644,45 €.

Le montant réellement disponible, reporté sur 2024, s'élève à 196 204,76 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13^e et 14^e Arrondissements de la Ville de MARSEILLE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 22-117 7S du 2 Novembre 2022,
Vu le rapport ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE 1 :Donne acte de la présentation faite du compte d'exécution ci-joint.

ARTICLE 2 :Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

RAPPORT N° 24-017 7S

ARTICLE 3 :Constate pour

- la section de fonctionnement, **2 163 138,75 €** de crédits annulés et **675 867,48 €** euros de restes à réaliser, soit **2 839 006,23 €** de crédits à reporter en 2024.

- la section d'investissement, **196 204,76 €** de crédits annulés et **171 644,45 €** de restes à réaliser, soit **367 849,21 €** de crédits à reporter en 2024.

ARTICLE 4 :Approuve les résultats définitifs tels qu'ils sont résumés dans la situation financière générale du compte d'exécution de l'État Spécial d'Arrondissements présenté par Madame le Maire pour l'exercice 2023.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-018
7S
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 13^e et 14^e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 16 AVRIL2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

RAPPORT N° 24-40778-DF - 24-018 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER
NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES -
GARANTIE D'EMPRUNT - Société UNICIL -
Alphonse Daudet PPP- Acquisition en VEFA de 12
logements sociaux dans le 13^eme arrondissement
(Rapport au Conseil Municipal transmis dans un
délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de la garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 430 360 euros que la Société UNICIL se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 12 logements sociaux (6 PLUS, 4 PLAI et 2 PLS) sis 114-118 rue Alphonse Daudet dans le 13^{ème} arrondissement.

Les caractéristiques financières sont indiquées dans le contrat de prêt n° 156118 constitué de huit lignes de prêt PLUS/PLAI/PLS. L'annuité prévisionnelle garantie s'élève à 28 347 euros.

La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur les sommes contractuellement dues par l'Emprunteur selon la quotité garantie par la Ville dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

RAPPORT N° 24-40778-DF - 24-018 7S

La garantie ne pourra être considérée comme valide si le contrat de prêt n'a pas été signé dans un délai de 24 mois suivant l'acquisition du caractère exécutoire de la présente délibération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 24-40778-DF au Conseil Municipal joint à la présente,
Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-40778-DF qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-019
7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13^e et 14^e
ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 16 AVRIL2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

RAPPORT N° 24-40779-DF - 24-019 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER
NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES -
GARANTIE D'EMPRUNT - Société UNICIL -
Alphonse Daudet PLI- Acquisition en VEFA de 32
logements sociaux dans le 13^eme arrondissement

(Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de la garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 6 458 785 euros que la Société UNICIL se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 32 logements sociaux sis 114-116-118 rue Alphonse Daudet dans le 13^{ème} arrondissement.

Les caractéristiques financières sont indiquées dans le contrat de prêt n°154730 constitué de deux lignes de prêt PLI. L'annuité prévisionnelle garantie s'élève à 173 417 euros.

La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur les sommes contractuellement dues par l'Emprunteur selon la quotité garantie par la Ville dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

RAPPORT N° 24-40779-DF - 24-019 7S

La garantie ne pourra être considérée comme valide si le contrat de prêt n'a pas été signé dans un délai de 24 mois suivant l'acquisition du caractère exécutoire de la présente délibération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 24-40779-DF au Conseil Municipal joint à la présente,

Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-40779-DF qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-020 7S
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13^e et 14^e ARRONDISSEMENTS

Séance du MARDI 16 AVRIL 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

RAPPORT N° 24-40791-DSAS - 24-020 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE -
DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'ACTION SOCIALE - Attribution de subventions à des associations et au CCAS dans le cadre du Pacte Local des Solidarités (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations menant des actions à destination des personnes en grande précarité ainsi qu'au CCAS, dans le cadre du Pacte Local des Solidarités, pour un montant global de 1 025 000 euros (soit 339 000 euros au CCAS et 686 000 euros aux associations).

Ces subventions se déclinent selon les thématiques suivantes :

Améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes sans domicile fixe et les dispositifs dédiés aux femmes sans domicile, Développer un accompagnement social personnalisé pour des personnes âgées très isolées et en grande précarité, Favoriser l'accès à l'éducation, à la culture et aux loisirs pour les enfants vivant dans les squats et les bidonvilles,

Diversifier les initiatives et les modalités de distribution des produits alimentaires et de première nécessité,

Accroître les capacités d'accompagnement social du Samu social en les coordonnant avec les autres acteurs de l'accompagnement social et du soin.

RAPPORT N° 24-40791-DSAS - 24-020 7S

Dans cette perspective, il nous est également demandé de valider les conventions conclues entre la Ville de Marseille et les dites structures.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Associations	Subventions en euros	Remarques
Association de Gestion et d'Animation du Centre Socio-Culturel de Frais-Vallon 53 Avenue de Frais Vallon – Bât N (13 ^e)	5 000	
Association Familiale Laïque des BDR Pôle Service Flamants Porte C 10 Avenue Alexandre Ansaldi (14 ^e)	7 000	
Association du Grand		

Canet 1 Place des Etats Unis (14 ^e)	5 000	
Association Départementale pour le Développement des Actions Prévention 15 Chemin des Jonquilles – Le Nautile (13 ^e)	27 000	
Association Economie Sociale et Familiale Services 6 Rue André Isaïa (13 ^e)	10 000	
Association THE TRUTH 9 Impasse Ravel, Bât K – Appart 1132 (13 ^e)	10 000	
Centre Social La Capelette 221 Avenue de la Capelette (10 ^e)	10 000	Poursuite des projets CALPAE I et II en lien avec les acteurs de l'aide alimentaire, notamment ceux du Grand Canet dans le 14 ^e
Centre Socio Culturel Endoume 285 Rue d'Endoume (7 ^e)	5 000	Poursuite du projet CALPAE II avec le renforcement des partenariats, notamment avec l'épicerie solidaire du Grand Canet dans le 14 ^e
Association Cultures du Coeur 13 Pôle de Formation pour l'Accès à la Culture Le Phocéén – Bât D 32 Rue de Crimée (3 ^e)	12 000	Actions en partenariat avec l'une des associations du 13 ^e « Les Petits Débrouillards »

RAPPORT N° 24-40791-DSAS - 24-020 7S

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 24-40791-DSAS au Conseil Municipal joint à la présente,
Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un **AVIS FAVORABLE** à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-40791-DSAS qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-21 7S
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13^e et 14^e
ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 16 AVRIL 2024

PRÉSIDENTE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

RAPPORT N° 24-40853-DSAS - 24-021 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE -
DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'ACTION SOCIALE - Attribution de subventions à des associations dans le cadre du Pacte Local des Solidarités - Volet petite enfance (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations menant des actions dédiées au soutien à la petite enfance et à la parentalité, dans le cadre du Pacte Local des Solidarités, pour un montant global de 295 000 euros.

Ces subventions sont attribuées au titre des actions suivantes :

Préscolarisation des enfants les plus éloignés des modes d'accueil,
Soutien à la parentalité pour les familles accueillies dans les dispositifs de veille sociale et d'hébergement d'urgence,
Renforcement de l'offre d'accueil du jeune enfant à destination des familles les plus précaires,

Renforcement des plateformes mode de garde.

Dans cette perspective, il nous est également demandé de valider les conventions conclues entre la Ville de Marseille et lesdites associations.

RAPPORT N° 24-40853-DSAS - 24-021 7S

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Associations	Subventions en euros	Remarques
JEDAI 51 Boulevard Capitaine Gèze (14 ^e)	25 000	
Ligue de l'Enseignement Fédération Départementale des BDR 192 Rue Horace Bertin (5 ^e)	3 000	Actions menées notamment au sein des crèches « Coccinelle » (13 ^e) et « Malle aux Découvertes » (14 ^e)
Réseau Mom'arte 204 Rue de Crimée 75019 PARIS	25 000	Actions menées notamment au sein de « Mom'Cloître » (13 ^e)

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 24-40853-DSAS au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-40853-DSAS qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-022
7S
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13^e et 14^e
ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 16 AVRIL 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

RAPPORT N° 24-40849-DFI - 24-022 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE
DEMAIN - DIRECTION FONCIERE ET IMMOBILIERE
- SERVICE ACTION FONCIERE ET IMMOBILIERE -
14^eème arrondissement - Vallon de Four de Buze -
Acquisition auprès de Monsieur GUEYDON d'une
parcelle de 9 hectares d'espaces naturels sur le
massif de l'Étoile (Rapport au Conseil Municipal
transmis dans un délai de consultation fixé à
15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'acquisition de la parcelle 893 A0107 d'une superficie de 9 hectares environ sise Vallon du Four de Buze, dans le 14^e arrondissement de Marseille, appartenant à Monsieur GUEYDON et ce, en vue de la préservation des continuités écologiques et des réservoirs de biodiversité sur le massif de l'Étoile.

Aussi, cette acquisition se réalisera moyennant la somme de 175 000 euros net vendeur, conformément à l'avis de la Direction

Régionale des Finances Publiques du 22 décembre 2023 n°2023-13214-35163. Les frais et honoraires relatifs à l'acte notarié seront à la charge de la Ville.

Enfin, des subventions aux taux les plus élevés possibles pourront être sollicitées auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille et notamment de la Région PACA et du Département des Bouches-du-Rhône.

RAPPORT N° 24-40849-DFI - 24-022 7S

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 24-40849-DFI au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-40849-DFI qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-023
7S
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 13^e et 14^e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 16 AVRIL 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

RAPPORT N° 24-40872-DETECES - 24-023 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE
DEMAIN - DIRECTION ECONOMIE TOURISME
EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
- MISSION EMPLOI - Attributions de subventions
pour l'année 2024 à des associations qui œuvrent
en faveur de l'insertion professionnelle et de
l'emploi - 1^{ère} série - Adoption d'une charte pour
favoriser l'insertion, l'emploi et le développement
territorial (Rapport au Conseil Municipal transmis
dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle, dans le cadre d'une première répartition concernant l'année 2024, pour un montant global de 124 000 euros.

Par ailleurs, il nous est également demandé de valider l'attribution d'une subvention en nature, d'un montant de 44 896 euros, au profit de l'Association « APPEL D'AIRE » ainsi que l'adoption de la Charte pour favoriser l'Insertion, l'Emploi et le Développement Territorial du projet Théodora ci-annexée.

Pour rappel, Théodora est une filiale d'Unitel, société qui soutient et œuvre à l'émergence d'une économie régionale basée sur les différentes technologies de l'univers numérique. Elle va créer le campus numérique Théodora à Marseille dans le 14^{ème} arrondissement. En signant la charte jointe à la présente délibération, l'entreprise SAS Théodora s'engage à mettre en œuvre auprès des Marseillaises et des Marseillais les principes développés dans celle-ci et à dresser chaque année un bilan des retombées économiques (insertion, emploi) et environnementales du campus numérique Théodora.

RAPPORT N° 24-40872-DETECES - 24-023 7S

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Associations	Montant en Euros	Objet de la demande	Remarques
CREPI MEDITERRANEE (13013)	10 000	Forum Crepi tour 2024. Le Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion (CREPI) Méditerranée est un club d'entreprises responsables créé en 1996. Il anime un réseau de plus de 90 entreprises locales. Pour répondre à la fois aux besoins en recrutement des entreprises du territoire et à la nécessité pour le public issu des QPV d'avoir des contacts directs avec le monde économique, le Crepi Méditerranée va renouveler la sixième édition de l'action « Crepi Tour 2024 ». Cette action propose à des responsables d'entreprises d'avoir un nouveau regard sur les personnes en insertion, en cassant les clichés du traditionnel entretien en entreprise et en se mettant sur un pied d'égalité dans un lieu public. Pour l'année 2023 l'opération "Crepi Tour 2023" a permis à 512 candidats en insertion de passer des entretiens de	

		recrutement.	
APPEL D'AIRE (13003)	8 000	Action prérequis insertion L'association Appel d'Aire est un organisme de formation pré-qualifiante de type « Chantier École » en métallerie et menuiserie qui travaille sur les « savoir-être », les « savoir-faire » et les savoirs généraux. Son objectif et de favoriser l'insertion sociale et/ou professionnelle de personnes en grande difficulté. En 2024, l'association souhaite renouveler son action « Travailler les pré-requis nécessaires à une intégration professionnelle ». Ainsi, elle accompagnera 20 à 30 jeunes Marseillais de 16 à 25 ans, déscolarisés et marginalisés, habitant majoritairement les QPV (Quartiers Prioritaires de la Ville), dont 50 % au moins sont sous main de justice.	Agit sur le 13&14 en lien avec des acteurs associatifs comme l'ADDAP 13 (13 ^e), Massajobs (13 ^e), Impact Jeunes sur Les Lauriers (13e)

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 24-40872-DETECES au Conseil Municipal joint à la présente,
Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

RAPPORT N° 24-40872-DETECES - 24-023 7S

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-40872-DETECES qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-024
7S
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13^e et 14^e
ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 16 AVRIL 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

RAPPORT N° 24-40892-DLLHI - 24-024 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE
DEMAIN - DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA
LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE - Aides en
faveur du logement locatif social - Approbation de
subventions et de conventions de financement -
Annulation de subventions (Rapport au Conseil
Municipal transmis dans un délai de consultation
fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions au profit de la Société UNICIL pour diverses opérations menées en faveur du logement locatif social et ce, pour un montant global de 1 364 500 euros.

Par ailleurs, il nous est également demandé de valider l'annulation de subventions en raison de l'abandon de plusieurs projets qui n'ont pu être réalisés.

Pour ce qui relève plus précisément de notre secteur :

Une subvention de la Ville auprès de la société UNICIL d'un montant de 1 232 000 euros est accordée pour l'opération Maison Blanche Tranche 1 : acquisition-amélioration de 56 logements collectifs en PLAI – programmés en RO-LLS - sis, 21 boulevard Casanova, dans le 14^e arrondissement.

La convention de financement afférente, jointe en annexe 1, intègre en particulier le principe de l'engagement de la Ville de Marseille à soutenir financièrement la ou les opérations d'acquisition-amélioration des 164 logements supplémentaires que UNICIL projette d'acquérir ultérieurement au sein de la copropriété Maison Blanche.

RAPPORT N° 24-40892-DLLHI - 24-024 7S

L'article n°3 de la DCM N°18/0264/UAGP du 09/04/2018, approuvant l'octroi d'une participation de la Ville d'un montant de 300 000 euros pour le financement de 58 logements PLUS, sis, 77 avenue Alexandre ANSALDI, dans le 14^e arrondissement, est abrogé en raison de l'abandon du projet par UNICIL.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport 24-40892-DLLHI au Conseil Municipal joint à la présente,
Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-40892-DLLHI qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-025
7S
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13^e et 14^e
ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 16 AVRIL 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

RAPPORT N° 24-40759-DC - 24-025 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU
TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE -
Approbation d'une 2^eème répartition aux
associations ou organismes culturels au titres des
subventions 2024 - Approbation des conventions de
subventionnement conclues entre la Ville de
Marseille et diverses associations ou organismes -
Secteur Culture provençale (Rapport au Conseil
Municipal transmis dans un délai de consultation
fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations dédiées à la Culture Provençale, dans le cadre d'une deuxième répartition concernant l'année 2024, pour un montant global de 36 000 euros.

Dans cette perspective, il nous est également demandé de valider les conventions conclues entre la Ville de Marseille et lesdites associations.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

RAPPORT N° 24-40759-DC - 24-025 7S

Bénéficiaires	Montant de la subvention en €	Objet
Groupe Saint-Eloi de Château-Gombert Cercle Saint-Amour 4 rue des Brus (13e Arrt)	5 000	Le Groupe Saint-Éloi de Château-Gombert fondé en 1851 est l'un des plus vieux mainteneurs de la culture et des traditions provençales. Il a été fondé par un groupe de paysans qui souhaitait fêter et mettre à l'honneur leurs compagnons de travail les chevaux de trait et de labour. Il s'agit de promouvoir la culture provençale au travers de l'organisation et la production de la fête traditionnelle de la Saint-Éloi à Château Gombert, foire aux bestiaux, cavalcade, défilé de chars, aubade et retraite aux flambeaux. La fête se prépare tout au long de l'année par la mise en place d'ateliers.
Les Anes de Château-Gombert 89 Rue Paul Langevin (13e)	1 500	Aider l'association "LES ANES DE CHATEAU GOMBERT" à poursuivre les manifestations locales tout au long de l'année, Faire perdurer les traditions provençales avec les ânes.
Trésor Patrimoine Etoffes 8 Bis Chemin des Grottes Loubière - Château-Gombert (13e)	2 000	Fonctionnement de l'association dont le projet est la transmission des savoirs faire autour des étoffes dans la culture provençale

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 24-40759-DC au Conseil Municipal joint à la présente,
Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

RAPPORT N° 24-40759-DC - 24-025 7S

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-40759-DC qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-26 7S
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13^e et 14^e
ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 16 AVRIL 2024

PRÉSIDENTE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

RAPPORT N° 24-40796-DAEJ - 24-026 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES
PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS
MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION
EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de
subventions à des associations animant des
Accueils de Loisirs Sans Hébergement - 1ere
répartition 2024 - Approbation de conventions et
d'avenants (Rapport au Conseil Municipal transmis
dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations qui conduisent un ou des projets d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, dans le cadre d'une première répartition concernant l'année 2024, pour un montant global de 3 092 250 euros.

Dans cette perspective, il nous est également demandé de valider les conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et lesdites associations.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

RAPPORT N° 24-40796-DAEJ - 24-026 7S

Bénéficiaires	1 ^{er} versement 2024
Centre de Culture Ouvrière Le Nautile, 29 avenue de Frais Vallon, 13013 Marseille	197 985 € dont : - 30 876 € pour Saint-Jérôme/La Renaude (13 ^e) - 27 815 € pour Sainte-Marthe/Paternelle (14 ^e)
Ligue de l'enseignement, Fédération départementale des Bouches-du-Rhône, Mouvement d'Education Populaire 192 rue Horace Bertin, 13005 Marseille	589 607 € dont : - 12 370 € pour Les Lilas (13 ^e) - 35 555 € pour Val Plan (13 ^e) - 27 189 € pour Croix Rouge Château-Gombert (13 ^e) - 38 100 € pour Saint-Joseph (14 ^e)
Synergie Family 10 rue Xavier Progin, 13004 Marseille	250 511 € dont : - 51 014 € pour MPT CS Les

	Olives/La Marie (13°) - 40 753 € pour MPT CS La Maurelle (13°)
Association de Gestion et d'Animation du Centre Social de Frais Vallon 53 avenue de Frais Vallon, Bât N, 13013 Marseille	39 054 €
Centre Social et Culturel La Garde BP 34 13381 Marseille Cedex 13	46 198 €
Association de Gestion et d'Animation du Centre Social Malpassé 7 avenue Saint-Paul, 13013 Marseille	40 828 €
Association socioculturelle des Quartiers Fondacle-les Olives ASCFLO 147 avenue des Poilus, 13013 Marseille	61 898 €
Centre Social L'Agora 34 rue de la Busserine, 13014 Marseille	68 996 €
Association de Gestion et d'Animation de la Maison des Familles et des Associations Avenue Salvador Allende, 13014 Marseille	86 988 €
Centre social familial Saint Gabriel Canet Bon Secours 12 rue Richard, 13014 Marseille	54 641 €
Centre social Saint-Just La Solitude 189 avenue Corot, 13014 Marseille	43 047 €
Association du Grand Canet 1 place des Etats-Unis, 13014 Marseille	60 733 €
L'Association L'œuvre Don Bosco 24, chemin du Merlan 13388 MARSEILLE cedex 13	3 995 €

RAPPORT N° 24-40796-DAEJ - 24-026 7S

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13° et 14° arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 24-40796-DAEJ au Conseil Municipal joint à la présente,

Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13° et 14° arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-40796-DAEJ qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-27 7S
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13° et 14°
ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 16 AVRIL 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

RAPPORT N° 24-40736-DLSVAEC - 24-027 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations proposant des espaces d'éducation populaire et de participation citoyenne - 1ère Répartition 2024 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations oeuvrant dans le domaine de l'Education Populaire, dans le cadre d'une première répartition concernant l'année 2024, pour un montant de 29 000 euros sur la ligne « Maison de la Citoyenneté » et 6 000 euros sur la ligne « Social : Education Populaire ».

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

RAPPORT N° 24-40736-DLSVAEC - 24-027 7S

Ligne : Social : Education Populaire Article 65748, sous-chapitre 420, service 03032, Programme 13900910				
Tiers	Association	Adresse	Dossiers N°	Montant en Euros
011717	Fédération Des Bouches-du-Rhône du Secours Populaire Français	169 chemin de Gibbes 13014 Marseille	00011781	2 000
163082	System Group	Maison des Familles et des Associations avenue Salvador Allende 13014 Marseille	00011790	2 000

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 24-40736-DLSVAEC au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-40736-DLSVAEC qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-28 7S
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13^e et 14^e
ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 16 AVRIL 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

RAPPORT N° 24-40738-DLSVAEC - 24-028 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE -
DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN -
SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations d'intérêt social - 2^eème répartition 2024 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations d'intérêt social oeuvrant en faveur des personnes résidant dans notre cité, dans le cadre d'une deuxième répartition concernant l'année 2024, pour un montant global de 51 500 euros.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Association	Adresse	Montant de la subvention en €
Multi Passions	CS Bât N 53 HLM Frais Vallon 13013 Marseille	5 000

RAPPORT N° 24-40738-DLSVAEC - 24-028 7S

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 24-40738-DLSVAEC au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-40738-DLSVAEC qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-29 7S
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13^e et 14^e
ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 16 AVRIL 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

RAPPORT N° 24-40740-DLSVAEC - 24-029 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE -
DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN -
SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine - 1^{ère} répartition 2024 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est

saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine, dans le cadre d'une première répartition concernant l'année 2024, pour un montant global de 11 000 euros.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Association	Adresse	Montant de la subvention en €
Multi Passions	CS Bât N 53 HLM Frais Vallon 13013 Marseille	3 000

RAPPORT N° 24-40740-DLSVAEC - 24-029 7S

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport 24-40740-DLSVAEC au Conseil Municipal joint à la présente,

Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-40740-DLSVAEC qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

RAPPORT N° 24-40751-DLSVAEC - 24-030 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux - 3^eème répartition 2024 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'autorisation du versement de subventions à quatre Centres Sociaux, dans le cadre d'une troisième répartition, à valoir sur le financement de l'Animation Globale et de Coordination, des Activités Collectives Familles et des Projets Jeunesse concernant l'année 2024 et ce, pour un montant global de 277 585 euros.

Dans cette perspective, il nous est également demandé de valider les conventions conclues entre la Ville de Marseille et lesdites associations.

Ainsi, les quatre lieux d'animation sociale concernés, jusqu'à présent animés par la Ville de Marseille dans le cadre de délégations de service public conclues avec des prestataires mais qui expireront le 31 mars 2024, bénéficieront d'une initiative et d'une gestion entièrement associatives à compter du 1^{er} avril. Ces lieux d'animation relèveront alors du dispositif de cofinancement de la convention cadre des centres sociaux, intégrant par là même le réseau des 36 centres sociaux déjà existants sur le territoire communal.

RAPPORT N° 24-40751-DLSVAEC - 24-030 7S

Ces évolutions qualitatives vont renforcer les liens entre la commune et les gestionnaires. Elles ne s'intégreront plus dans une relation « donneur d'ordre » / « prestataire ». Elles donneront la place à un nouveau type de collaboration exclusivement centrée sur la mise en œuvre de projets d'intérêt public en direction des habitants en règle général et des familles, des jeunes en particulier.

Au niveau opérationnel, ces évolutions intégreront une stabilité puisque les gestionnaires sont maintenus et confortés sur les mêmes territoires d'intervention. La Zone de Vie Sociale (ZVS) de chacun de ces équipements demeure inchangée puisque inscrite dans leur Projet Social validé par les services de la CAF13. Des locaux municipaux adaptés aux besoins, inscrits dans leur Projet Social, leur seront confiés dans le cadre d'une Convention d'Occupation Temporaire (COT). Enfin, leur organigramme a été renforcé par la prise en compte des activités en direction des familles.

Pour ce qui relève plus précisément de notre secteur :

Bénéficiaire	Centre Social	Adresse	Animation Globale et Coordination	Actions Collectives Familles	Projet Jeunesse	TOTAL
Association de Gestion et d'Animation de la Maison des Familles et des Associations (AGAMFA) Avenue Salvador Allende 13014 Marseille	SAINT-BARTHÉLEMY	Avenue Salvador Allende 13014 Marseille	49 986,00	0	13 552,50	<u>63 538,75</u>

La MPT Saint-Barthélemy (13014) deviendra Centre Social Saint-Barthélemy

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 24-40751-DLSVAEC au Conseil Municipal joint à la présente,
Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

RAPPORT N° 24-40751-DLSVAEC - 24-030 7S

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-40751-DLSVAEC qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-31 7S
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13^e et 14^e
ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 16 AVRIL2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

RAPPORT N° 24-40782-DPE - 24-031 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES
PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS
MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA PETITE
ENFANCE - Subventions à des associations
œuvrant dans le domaine de la petite enfance -
Approbation des conventions de fonctionnement et
d'investissement 2024 avec l'association Baby's
Smile et de la convention d'investissement avec
l'association F.A.I.L.13 (Rapport au Conseil
Municipal transmis dans un délai de consultation
fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance ainsi que la validation des conventions conclues entre la Ville de Marseille et lesdites associations.

Pour ce qui relève plus précisément de notre secteur :

Une subvention est accordée à l'association Baby's Smile, au titre des EAJE appliquant la P.S.U, pour la Maison des P'tits loups (14^e) selon le barème suivant : 1 (un) Euro par heure d'accueil réalisée entre les mois d'octobre de l'année 2023 et le mois de juin 2024 et en cas de disponibilités de crédits budgétaires annuels, un versement complémentaire pourrait être attribué au quatrième trimestre, en fonction de la spécificité des projets présentés.

Une subvention d'investissement de 2 200 euros est également attribuée à l'association Baby's Smile pour l'extension de deux places de la micro crèche la Maison des P'tits loups (14^e)

Une subvention d'investissement de 6 600 euros est attribuée à l'association FAIL 13 pour l'extension de quatre places de la crèche Coccinelle (13^e).

RAPPORT N° 24-40782-DPE - 24-031 7S

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 24-40782-DPE au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-40782-DPE qui sera

présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-32 7S
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13^e et 14^e
ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 16 AVRIL2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

RAPPORT N° 24-40910-DPP - 24-032 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS
JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE -
DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE LA
PROTECTION - Attribution de subventions
prévention des comportements à risque chez les
jeunes (Rapport au Conseil Municipal transmis dans
un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations qui développent une action en lien avec les préoccupations de la Commission Mineurs, répondent aux objectifs de prévention des comportements à risque chez les jeunes et plus généralement aux enjeux de prévention de la délinquance juvénile dans les quartiers des 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements et ce, pour un montant global de 28 000 euros.

Dans cette perspective, il nous est également demandé de valider les conventions conclues entre la Ville de Marseille et lesdites associations.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

association	montant en euros	subvention n-1	objet de la demande
CENTRE SOCIAL L'AGORA (14e)	5 000	Action nouvelle	Organisation semaine prévention 14ème

RAPPORT N° 24-40910-DPP - 24-032 7S

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 24-40910-DPP au Conseil Municipal joint à la présente,

Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-40910-DPP qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-33 7S
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13^e et 14^e
ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 16 AVRIL 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

RAPPORT N° 24-40754-DS - 24-033 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU
TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS -
Attribution de subventions aux associations
sportives - 2^eème répartition 2024 - Approbation de
conventions - Budget primitif 2024 (Rapport au
Conseil Municipal transmis dans un délai de
consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations sportives, dans le cadre d'une deuxième répartition concernant l'année 2024, pour un montant global de 647 800 euros.

Dans cette perspective, il nous est également demandé de valider les conventions conclues entre la Ville de Marseille et lesdites associations.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

INSERTION PAR LE SPORT		
Associations	Montant en €	Objet
Rap'N Boxe La Margeray – Bat 1 – Log 105 81, Boulevard Anatole de la Forge – 13014 Marseille	3 000	Fonctionnement du club de boxe, organisation de gala de boxe

RAPPORT N° 24-40754-DS - 24-033 7S

SPORT COMPETITION ET LOISIRS		
Associations	Montant en €	Objet
Association de Développement des Sports de Petites surfaces La Poste de Château Gombert – BP 02 - 8, Traverse Charles Suzini – 13013 Marseille	3 000	Action : 9 ^{ème} Edition du Tri Ball sport Améliorer les connaissances des différents jeux de ballons. Date : 13/03 au 12/06/2024
Burel Football Club 74, Rue Chaluset – 13013 Marseille	14 000	Fonctionnement du club de football pour une pratique sportive au niveau régional
Meds Baseball et Softball Club Marseille 8, Rue du Taoume – Les Olives – 13013 Marseille	4 000	Fonctionnement du club de baseball pour une pratique sportive au niveau régional
Minots de Marseille 81, Avenue Corot – 13013 Marseille	14 000	Fonctionnement du club de football pour une pratique sportive au niveau régional

POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES, LES SUBVENTIONS NE POURRONT ÊTRE VERSÉES QU'APRÈS LEUR DÉROULEMENT EFFECTIF.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 24-40754-DS au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

RAPPORT N° 24-40754-DS - 24-033 7S

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-40754-DS qui sera

présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-34 7S
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13° et 14°
ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 16 AVRIL 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

RAPPORT N° 24-40757-DS - 24-034 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU
TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS -
Approbation de la convention de mécénat conclue
entre la Ville de Marseille, OM Fondation CMA-CGM
et la Ligue Méditerranée de Football - Travaux de
réhabilitation et de rénovation des City stades Félix
Weygand (13ème arrondissement) et Peyssonnel
(3ème arrondissement) (Rapport au Conseil
Municipal transmis dans un délai de consultation
fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de la convention de mécénat ci-annexée, conclue entre la Ville de Marseille et l'OM Fondation, la Fondation CMA-CGM et la Ligue Méditerranée de Football.

En effet, fort de la collaboration mise en œuvre sur le city stade de la Major (délibération n°23/0110/VDV du 14 avril 2023), l'Olympique de Marseille et le groupe CMA-CGM, par le biais de leur fondation, ainsi que la Ligue Méditerranée de Football, ont proposé à la Ville de Marseille de participer financièrement aux travaux de réhabilitation et de rénovation des City Stades Félix Weygand (13° arrondissement) et Peyssonnel (3° arrondissement) et d'apporter leurs soutiens à travers un mécénat.

RAPPORT N° 24-40757-DS - 24-034 7S

Pour le financement de ces travaux dont le montant est estimé à 350 000 euros et prévus sur crédits annuels d'investissement, des subventions aux taux les plus élevés possibles seront sollicitées auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille dont l'Agence Nationale du Sport, dans le cadre du protocole d'engagement financier pour la rénovation et la création d'équipements sportifs municipaux, approuvé par délibération n°21/0327/VDV du 21 mai 2021.

Pour ce qui relève plus précisément de notre secteur, cela concerne le stade Félix Weygand, situé dans le 13° arrondissement. Celui-ci est composé, notamment, d'un stade de football en revêtement synthétique, d'une tribune de 400 places au-dessus des vestiaires ainsi que d'un stade annexe en stabilisé situé en partie haute du site.

Pour mémoire, par délibération n°23/0630/VDV en date du 20 octobre 2023, le Conseil Municipal avait approuvé l'opération de réhabilitation de cet équipement, à hauteur de 944 000 euros comprenant la réhabilitation des vestiaires avec sécurisation de la tribune et la création d'un stade en gazon synthétique, en lieu et place du stade actuellement en stabilisé.

Ainsi, les mécènes s'engagent à financer le projet à hauteur des sommes non couvertes par les subventions obtenues auprès de l'Agence Nationale du Sport, sans que ces financements ne puissent excéder, par mécène, les plafonds suivants :

- concernant la réhabilitation et la rénovation du city-stade Félix Weygand

OM Fondation : 20 000 euros

Fondation CMA-CGM : 40 000 euros

Ligue Méditerranée de Football 10 000 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13° et 14° arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport 24-40757-DS au Conseil Municipal joint à la présente,

Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

RAPPORT N° 24-40757-DS - 24-034 7S

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13° et 14° arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-40757-DS qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-35 7S
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13° et 14°
ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 16 AVRIL 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

RAPPORT N° 24-40797-DSP1 - 24-035 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes - 1ère répartition- Approbation de la convention annexée (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes, dans le cadre d'une première répartition concernant l'année 2024, pour un montant global de 264 500 euros.

D'autre part, il nous est également demandé de valider une convention conclue entre la Ville de Marseille et l'association « Amicale du Nid » qui ne relève pas, par ailleurs, du 13&14.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

L'Association SCHEBBA 4 000 €
Saint-Barthélémy III – Bât B5
(14°)

Le Centre Social Saint-Just La Solitude 1 000 €
Impasse Signoret
(13°)

RAPPORT N° 24-40797-DSPI - 24-035 7S

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13° et 14° arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 24-40797-DSPI au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13° et 14° arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-40797-DSPI qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-36 7S
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13° et 14°
ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 16 AVRIL 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

RAPPORT N° 24-40798-DSPI - 24-036 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique - Budget primitif 2024 - 1ère répartition (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions de fonctionnement à des associations intervenant dans le champ de la santé publique, dans le cadre d'une première répartition concernant l'année 2024, pour un montant global de 371 000 euros.

Dans cette perspective, il nous est également demandé de valider les conventions conclues entre la Ville de Marseille et lesdites associations.

Enfin, il est soumis à notre vote l'adoption de l'adhésion pour 2024 de la Ville de Marseille à la Fédération Addiction pour la somme de 500 euros.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Associations	N° tiers	Numéro de dossier	Subventions en euros
Les Petits Débrouillards 38 Avenue Joliot Curie 13013 Marseille	146611	00011665	6 000
		00011666	6 000

RAPPORT N° 24-40798-DSPI - 24-036 7S

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13° et 14° arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 24-40798-DSPI au Conseil Municipal joint à la présente,
Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13° et 14° arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-40798-DSPI qui

sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Mairie du 8^{ème} secteur

Délibérations du 16 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2024.016.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 16 avril 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :
Rapport 24-40820-MRUQP – (Commission VAT) – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN – MISSION RÉNOVATION URBAINE ET QUARTIERS PRIORITAIRES – Approbation de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier Campagne Lévêque à Marseille cofinancé par l'ANRU dans le cadre du NPNRU.
Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à la Majorité – Abstention Rassemblement National

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^{ème} secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2024.017.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 16 avril 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-40821-MRUQP – (Commission VAT) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN – MISSION RÉNOVATION URBAINE ET QUARTIERS PRIORITAIRES – Approbation de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier La Cabucelle - Les Crottes à Marseille cofinancé par l'ANRU dans le cadre du NPNRU.
Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à la Majorité – Abstention Rassemblement National

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^{ème} secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2024.019.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 16 avril 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :
Rapport 24-40754-DS – (Commission VDV) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives- 2ème répartition 2024 - Approbation de conventions - Budget primitif 2024.
Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^{ème} secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2024.20.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 16 avril 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 23-40591-DLSVAEC – (Commission VDV) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles - 1ère répartition 2024.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^osecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2024.21.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 16 avril 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-40739-DLSVAEC – (Commission VDV) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Financement relatif aux subventions d'équipement aux associations 2024-2026 - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations - 1ère répartition 2024 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^osecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2024.22.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 16 avril 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-40800-DSPI – (Commission VDV) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - 2ème répartition.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^osecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2024.23.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 16 avril 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-40740-DLSVAEC – (Commission VDV) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine - 1ère répartition 2024.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^osecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2024.24.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 16 avril 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-40759-DC – (Commission VDV) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une 2ème répartition aux associations ou organismes culturels au titres des subventions 2024 – Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes - Secteur Culture provençale.
Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^osecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2024.25.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 16 avril 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-40797-DSPI – (Commission VDV) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE

L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes – 1ère répartition- Approbation de la convention annexée.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^osecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2024.26.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 16 avril 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-40782-DPE – (Commission VDV) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - Subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance - Approbation des conventions de fonctionnement et d'investissement 2024 avec l'association Baby's Smile et de la convention d'investissement avec l'association F.A.I.L.13.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^osecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2024.27.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 16 avril 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 23-40593-DLSVAEC – (Commission VDV) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des seniors - 1ère répartition 2024.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^osecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2024.28.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 16 avril 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-40791-DSAS – (Commission AGE) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITÉS ET DE L'ACTION SOCIALE - Attribution de subventions à des associations et au CCAS dans le cadre du Pacte Local des solidarités.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^osecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2024.29.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 16 avril 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-40799-DSPI – (Commission VET) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations - 2ème répartition - Approbation des conventions annexées.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^osecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2024.30.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 16 avril 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-40736–DLSVAEC – (Commission VDV) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations proposant des espaces d'éducation populaire et de participation citoyenne - 1ère Répartition 2024.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^ºsecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2024.31.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 16 avril 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-40910-DPP – (Commission VDV) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE LA PROTECTION - Attribution de subventions prévention des comportements à risque chez les jeunes.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^ºsecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2024.32.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 16 avril 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-40796-DAEJ – (Commission VDV) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Loisirs Sans Hébergement -1ere répartition 2024 - Approbation de conventions et d'avenants.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS

VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^ºsecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2024.33.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 16 avril 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-40798-DSPI – (Commission VET) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique - Budget primitif 2024 - 1ère répartition.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^ºsecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2024.34.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 16 avril 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-40758-DC – (Commission VDV) – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE – DIRECTION DE LA CULTURE – Approbation d'une troisième

répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2024 – Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à la Majorité – Abstention Rassemblement National

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^osecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2024.01.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} ET 16^{ème}
ARRONDISSEMENTS

Séance du 16 avril 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Rapport :
R24/01/8S - FINANCES : Approbation du Compte d'exécution d'arrondissements 2023.

Monsieur le Premier Adjoint soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Chaque année le conseil d'arrondissements est appelé à voter le compte d'exécution de l'année précédente, document qui contient toutes les opérations effectuées au cours de l'exercice concerné.

Conformément à l'article L2511-45 du Code Général des Collectivités Territoriales, le solde d'exécution de l'état spécial d'arrondissements est reporté de plein droit.

Cette disposition permet aux Mairies d'arrondissements de bénéficier des reports générés par leur gestion.

L'examen du Compte d'Exécution d'arrondissements 2022 fait apparaître les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT

Recettes :
Dotations 20223 2 283 140,00
Reports 2 347 870,14
Total 4 631 010,14

Dépenses :
Réalisation 2023 2 860 541,95
Restes à réaliser 315 354,69
Total 3 175 896,64

INVESTISSEMENT

Recettes :
Dotations 2023 187 288,00

Reports : 180 566,63
Total 367 854,63

Dépenses :
Réalisation 2023 243 598,21
Restes à réaliser 31 386,57
Total 274 984,78

Monsieur le Premier Adjoint propose au Conseil d'Arrondissement de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^{ème} ET 16^{ème} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

Délibère

Vote : Favorable à la Majorité – Abstention Rassemblement National

Article 1 : Le Conseil d'arrondissements donne acte de la présentation faite du compte d'exécution résumé dans le document ci-annexé.

Article 2: Le Conseil d'arrondissements approuve les résultats définitifs tels qu'ils sont résumés dans la situation financière générale du Compte d'exécution de l'État Spécial d'arrondissements pour l'exercice 2023.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire des 15^{ème} et 16^{ème} Arrondissements

Information à l'attention des usagers :

Une possibilité d'abonnement gratuit à la version dématérialisée du Recueil des Actes Administratifs vous est désormais offerte.

Si vous êtes intéressé(e), merci de contacter le Service Assemblées et Commissions au 04 91 55 95 86 ou par mail à l'adresse suivante : « recueilactes-assemblees@mairie-marseille.fr »

Nous prendrons contact avec vous dans les meilleurs délais pour formaliser cet abonnement.

**DEMANDE D'ABONNEMENT
AU "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS"**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Adresse Mail :

désire m'abonner au "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS" à dater du

Abonnement annuel joindre un chèque de 17 Euros au nom de :

M. le Trésorier Principal de la Ville de Marseille

A adresser à :

La Trésorerie Principale - Service recouvrement
33 A, rue Montgrand
13006 Marseille

REDACTION ABONNEMENTS :

12, RUE DE LA REPUBLIQUE
13233 MARSEILLE CEDEX 20
TEL : 04 91 55 94 82 – 0 4 91 55 24 55

SERVICES CONSEIL MUNICIPAL ET LEGALISATION DES ACTES

DIRECTEUR DE PUBLICATION : MONSIEUR LE MAIRE DE MARSEILLE

REDACTEUR EN CHEF : DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES

DIRECTEUR GERANT : Mme Anne MARREL

IMPRIMERIE : POLE EDITION